

UN DOSSIER POUR UN DEBAT

spécial l'énergie

février 1987

149

sommaire

Un dossier pour un débat	p. 1
— La Société générale et le Groupe Bruxelles-Lambert diversifient leurs mises	p. 4
— Histoire d'eau	p. 13
— Le comité de contrôle de l'électricité et du gaz. Intérêt général et intérêts de classe	p. 19
— Holdings : il y a transferts et transferts	p. 31
— Réformes de structure, avant-hier, hier... et demain ?	p. 33
— Après Tchernobyl	p. 39
— Faiblesse des pouvoirs publics	p. 53
— Utilisation rationnelle de l'énergie : les expériences américaine et allemande	p. 61
— La maîtrise de l'énergie contre le productivisme	p. 65
— Les instruments d'une politique de maîtrise de l'énergie	p. 68
— Les enjeux d'une politique de maîtrise de l'énergie	p. 75
— Les coupures, révélateur et enjeu	p. 79
Livres : Histoire politique de la Belgique	p. 84
Laissez faire, laissez troquer	p. 85
Le réalisme socialiste, une esthétique impossible	p. 88
Les Intégrismes	p. 90
L'Etat pour quoi, pour qui ?	p. 92

Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegén.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

un dossier pour un débat

« Ce dossier n'est pas intemporel », écrivions-nous en présentant voici bientôt dix ans le premier « Spécial Energie » des Cahiers marxistes.

Ce dossier-ci porte lui aussi la griffe de son temps. S'y ajoutent les griffures de la crise.

En dix ans, la société belge s'est faite plus « duale », avec un transfert massif des revenus du travail vers les revenus du capital. L'euphorie boursière va de pair avec une pauvreté croissante.

Aujourd'hui comme hier, 90 % de l'énergie sont importés; mais aujourd'hui, plus encore qu'hier, la part du nucléaire dans la production d'électricité est prépondérante. Elle a atteint en 1986 66,9 % contre 60,3 % l'année précédente.

On croyait en 1977 à l'émergence d'un Nouvel Ordre économique international; elle n'est plus à l'ordre du jour. L'opinion publique a, par contre, découvert combien les dépenses énergétiques pèsent sur les budgets des ménages : les coupures d'électricité et de gaz accablent des dizaines de milliers de famille, dont 90 % au moins n'émargent pas aux Centres publics d'aide sociale. Une profonde réforme de la tarification s'impose donc. La notion du droit à l'éclairage et au chauffage rejoint, comme droit de l'homme celle, sanctionnée par la loi, du droit à vivre dignement. Mais si cette notion a fait surface, l'exercice du droit reste à conquérir. Et la forteresse des intérêts privés maîtres du secteur est solide. Concentration de pouvoirs, structures intégrées, soin jaloux accordé aux relations publiques comme à la rétention de l'information, oui, la forteresse est bien organisée et elle se structure progressivement au niveau européen pour échapper aux contrôles ou au « carcan » de la nationalisation.

Autre « découverte » : les frontières des Etats et les barrières idéologiques n'arrêtent pas plus les nuages radioactifs que les miasmes chimiques. Tchernobyl a secoué le monde. Tchernobyl a tué et fera encore mourir à terme. Tchernobyl a aussi mis à nu l'incohérence de l'informa-

tion nucléaire et la fragilité des expertises scientifiques. Sur les doses de radiations assimilables sans danger, sur les garanties de protection, sur le « risque acceptable », les media ont dit n'importe quoi et le contraire.

Quelle fiabilité accorder à des experts, tous brevetés, qui se contredisent ? Quels moyens de contrôle donnés au citoyen ? Comment doit-il se forger la culture scientifique et technique requise ? Faut-il qu'il admette de mourir pour le nucléaire ?

Pendant quelques semaines, Tchernobyl a suscité de l'émotion. Neuf mois après l'événement, s'il semble bien que la construction de la centrale nucléaire N8 soit ajournée, aucune perspective ne se dessine pour remettre en cause la production actuelle d'énergie atomique. Et aucun débat n'est en vue sur la politique énergétique. L'obstination déployée par le gouvernement et sa majorité pour éviter ou étriquer pareil débat est significative. Au delà du pragmatisme traditionnel de la Belgique, il y va de l'hégémonie exercée au travers de l'Etat par la classe dominante — et singulièrement par le capital monopoliste.

En tous cas, le gouvernement poursuit sa politique d'abdication devant les intérêts privés. Que restera-t-il demain des propos de Philippe Maystadt qui préconisait en novembre 1986 « moins de mono-énergie », qui appelait même à élaborer une nouvelle stratégie électrique, à partir d'une analyse des besoins et de leur structure ? Il est difficile d'imaginer que ces élans amèneront le gouvernement à changer de cap, lui qui suréquipe le pays, cherchant ensuite (et réussissant...) à développer la demande jusqu'au gaspillage.

Alors, que faire ?

Avant tout, s'informer et informer. C'est l'objectif principal du présent numéro, résultat d'un labeur collectif où diverses sensibilités de la gauche se sont exprimées. Tous les membres du groupe de travail n'ont pas été d'accord entre eux sur le détail de tous les textes, mais ils ont été unanimes à les trouver stimulants et à en souhaiter la publication. Le dossier fournit des analyses, pose des questions.

Analyses et questionnements s'articulent autour de quatre axes.

1. Puissance des intérêts privés

- Les maîtres du secteur énergétiques sont les maîtres de l'économie belge. Ils diversifient leurs mises.
- Les consensus du Comité de contrôle du gaz et de l'électricité : intérêt général et intérêts de classe.

2. Après Tchernobyl

- Erreurs humaines et risques acceptables
- La démocratie en question

3. Rôle des pouvoirs publics

— Constats de faiblesse et contre-exemples

— Maîtrise de l'énergie : quels instruments pour quelle politique ?

4. Les coupures d'énergie, révélateur et enjeu



S'informer, informer, oui.

Est-il trop ambitieux de rêver, à partir de ce dossier, certes imparfait et incomplet, à l'amorce d'un débat sur une autre politique énergétique ? La gauche et la démocratie en ont besoin.

les cahiers marxistes

la société générale et le groupe bruxelles-lambert diversifient leurs mises

Tous ceux qui veulent le savoir savent que la politique énergétique belge constitue un enchevêtrement d'intérêts privés — holdings belges et multinationales — auxquels l'Etat belge a apporté un soutien diversifié et efficace. Aujourd'hui comme hier, cette politique se décide dans les conseils d'administrations privés — et le jeu se joue entre quelques hommes.

Ce qui a changé cependant au cours des dix dernières années, c'est que les groupes financiers qui dominent l'économie belge — à commencer par la Société Générale et le Groupe Bruxelles-Lambert — diversifient leurs mises. L'énergie reste au centre de leur empire, mais on acte par ailleurs d'importants glissements d'intérêts — abandon de vieux domaines ici, nouvelles conquêtes là.

Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, ni de façon linéaire. Si le processus est relativement tardif par rapport à l'évolution de pays développés voisins — l'OCDE a mis en cause la capacité d'adaptation de l'appareil de production de la Belgique — il s'est accéléré au cours des cinq dernières années.

SECTEURS « CLASSIQUES » SACRIFIES

L'abandon des charbonnages est ancien. Il s'est opéré à coup de subventions de l'Etat aux sociétés exploitantes. En 1957, la production était encore de 29 millions de tonnes, dont 90 % en provenance de mines directement contrôlées par les groupes financiers, et principalement par la Société Générale. En 1960, cette production ne dépassait plus guère les 22 millions de tonnes. Et en 1978, elle était tombée à 6,5 millions de tonnes. Cependant la part du charbon — surtout importé, et en ordre principal d'Afrique du Sud — dans la production énergétique a eu tendance à remonter après le premier choc pétrolier. Remontée limitée : en 1986, la part des centrales thermiques dans la production globale d'électricité se chiffrait à 37 % contre 46 % en 1985.

Le dernier carré des charbonnages belges, les Kempische Steenkolen, voit son sort se sceller dans un contexte marqué par les problèmes communautaires. Les sièges d'Eisden et de Genk seront fermés à la mi-1990. Ceux de Beringen et Zolder sont condamnés à terme. Dont coût : 8.200 emplois dans l'immédiat, 17.000 demain — et quelque cent milliards.

Pour payer « l'accompagnement social », le gouvernement belge recourra notamment à la mise en vente de participations et créances de

l'Etat, accentuant ainsi le caractère « privatiseur » de sa gestion. Pour rappel, la 13^{ème} Conférence mondiale de l'énergie (octobre 86) prête encore de l'avenir au charbon. Mais la Belgique, dont les réserves charbonnières exploitables sont estimées à quelque 700 millions de tonnes, lésine sur l'aide à la recherche en matière de gazéification souterraine.

Le développement des sidérurgies maritimes et la nouvelle division du travail à l'échelle mondiale ont mené, patronat et Communauté européenne aidant, au sacrifice de la sidérurgie wallonne. Elle est parmi les plus touchées des industries de l'acier de la CEE. Plus de 7.000 postes de travail ont été perdus, au prix de milliards fournis par la collectivité. Le secteur des fabrications métalliques et électriques a été durement secoué. Des entreprises anciennes survivent (par exemple ACEC, FN) mais elles ont changé de fabricats, de style de gestion, de méthodes. D'autres, plus nombreuses, ont fermé leurs portes ou ont été cédées à des groupes étrangers (par exemple Brugeoise et Nivelles) (1) parce qu'elles ne constituaient plus « un objectif stratégique ». De nouvelles entreprises sont nées, centrées sur les nouvelles technologies (par ex. OIP Optics et A.I. Systems, novatrice dans le domaine de l'intelligence artificielle).

Quant aux industries textile, papetière, verrière, naguère si prospères, elles ont assurément traversé une crise, mais n'ont pas disparu. Il est significatif que ces secteurs économiques figurent dans le dernier rapport de la Société Générale, tout à la fin, au titre « Activités diverses ». Signe des temps : même la sidérurgie, c'est-à-dire Arbed, puisque Cockerill-Sambre a été largué, figure dans ce tiroir « divers ».

VIVENT LE TERTIAIRE ET LA FLEXIBILITE

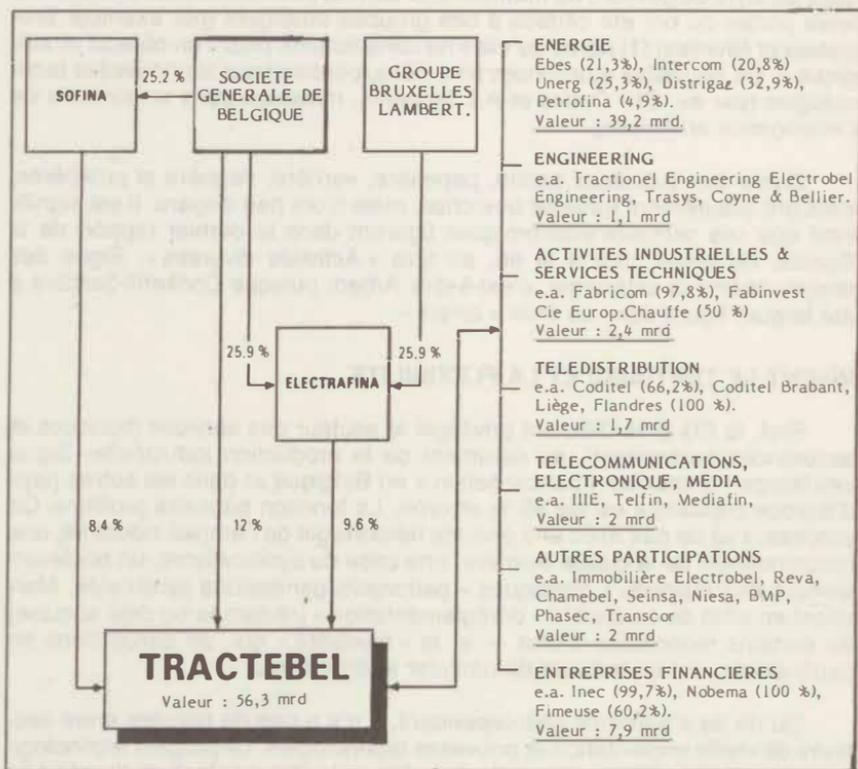
Bref, la SG et le GBL ont privilégié le secteur des services (banques et assurances notamment), au détriment de la production industrielle. Signe des temps : le taux de « bancarisation » en Belgique et dans les autres pays d'Europe capitaliste est de 90 % environ. La fonction bancaire prolifère. Ce processus va de pair avec une énorme hémorragie de l'emploi industriel, une recomposition de la classe ouvrière, une crise du syndicalisme, un bouleversement des rapports « classiques » patronat/organisations syndicales. Marchent en effet de concert la « dérèglementation » (réclamée ou déjà acquise) de certains monopoles d'Etat — et la « flexibilité » qui, de dérogations en expériences, est en train de démanteler le droit social.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant, il n'y a pas de barrière entre secteurs de vieille implantation et nouvelles technologies. Le progrès technologique est considérable par exemple dans le textile et la confection; l'ingénierie et l'informatique sont très présents en papeterie (phénomène que rend très mal le « classement » effectué par les experts de l'OCDE et publié dans le rapport 85/86 sur la Belgique et le Luxembourg). Et s'il est vrai que certaines activités de pointe entraînent capitaux et cadres, elles ne se localisent pas forcément dans un secteur « nouveau ».

(1) En mars 1986, 28 des 58 % du capital de Brugeoise et Nivelles détenues par la SG ont été cédés au groupe canadien Bombardier.

RENFORCE, MODERNISE

L'exemple le plus probant à cet égard est l'évolution du secteur qui nous intéresse tout particulièrement, le secteur énergétique, qui s'est puissamment modernisé et renforcé. De 1970 à 1984, la part relative du secteur dans le PIB est passée de 1,1 % à 2,2 %. (Service d'études de Paribas). En témoignent notamment côté SG la restructuration de Tractiel et Electobel en Tractebel, l'extension des participations à Petrofina. Et côté GBL, la création de Cometra, principal actionnaire privé de Petrofina, avec ses prolongements aux Etats-Unis, de même que des participations à Canadian Petrofina et American Petrofina. Cometra vient d'absorber la Cie des grands lacs (ex-Groupe Empain) qui détient de gros paquets d'actions d'Ebes et d'Intercom (2).



Ce tableau, reproduit (via une traduction) du « Financieel-Ekonomische Tijd » du 18 juillet 1986, devrait être complété par un prolongement en direction d'Alcatel.

(2) Les titres traités en Bourse de Bruxelles font l'objet d'un classement annuel, sur base du volume (en millions). « Trends » vient de publier le classement pour 1986. Les quatre premiers des 25 « gagnants » sont : Société Générale (qui fait un grand bond en avant), Petrofina, Groupe Bruxelles-Lambert, Intercom. En sixième place, dernière Solvay : Ebes.

Les deux grands holdings se retrouvent du reste à Electrofinia, leur « lieu de rencontre privilégié », qui est toujours « bouillonnante de projets communs », si l'on en croit « La Libre Belgique ». Aussitôt née, Tractebel s'est constituée une division Electronique-Télécommunication-media et on sait que la SG a pris une participation — annoncée avec éclat au début de cette année — au géant des télécommunications Alcatel. Nous y revenons plus loin.

Certes, on a pu à bon droit critiquer le manque de dynamisme de la Société Générale, attachée obstinément à un passé qui avait fait sa gloire et surtout sa prospérité. En novembre 1984, René Lamy, gouverneur de la Générale, déclarait à propos de l'entrée en scène de Davignon, de Wouters et Woitrin : « Cet élargissement signifie simplement notre volonté d'apporter à la Société Générale des idées neuves et des orientations nouvelles par des personnes de talent ». Le processus de concentration/rationalisation, qui va de pair avec une internationalisation, s'était néanmoins mis en route avant l'embauche du vicomte Davignon. Le rapport pour 1981 soulignait « la vocation internationale des sociétés-pivots » du groupe, et en annonçait l'accentuation.

Du côté du Groupe Bruxelles-Lambert, le style du vieux baron Lambert a cédé devant le style Albert Frère autour des années 81-82, et le caractère déjà très international du groupe s'est encore accentué dans le cadre d'une politique plus agressive.

Actuellement, 54 % de l'actif du GBL est aux USA, et notamment dans la banque d'affaires Drexel-Burnham Lambert, réputée pour son audace dans le maniement des opérations de fusion, rachat, concentration. Elle a défrayé la chronique, pas seulement boursière, lors du scandale d'« Ivan le Terrible », c'est-à-dire Yvan Boesky, spéculateur de haut vol, condamné à New York à une amende de 100 millions en novembre 1986.

Les intérêts de GBL dans le domaine de l'audiovisuel sont rassemblés dans *Audiofinia*, un holding qui depuis 1973 contrôle pour 54 % la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Les participations majeures dans le holding sont détenues car : GBL : 38 %. Havas : 30 %. Electrofinia : 15 %.

La participation française est complétée, outre Havas par Paribas (10%), la Cie des compteurs/Schlumberger (12,3 %), la Cie financière E. de Rothschild (5 %) et Moët-Hennessy qui a récemment acquis les 8,2 % du capital détenues jusqu'alors par Hachette.

Depuis les années 81-82, qui coïncident avec le départ d'A. Frère de la sidérurgie, bien des choses ont changé. Les fonds propres du groupe ont augmenté. Gérard Eskenazi, ancien adjoint du Français Pierre Moussa qui fut président (« démissionné » par François Mitterrand) de Paribas, est devenu le bras droit de Frère. En 1985, celui-ci avait acquis assez de pouvoir à CLT pour y faire nommer son candidat Gaston Thorn, à la vice-présidence, contre la volonté du gouvernement français. C'est aussi en 85 qu'Albert Frère fait alliance avec Hachette pour s'assurer — et ce ne fut pas sans tribulations — le contrôle des Editions Dupuis à Marcinelle. La BD, avec sa prodri-

gieuse réserve d'images, entrainé dans son empire. Dupuis contrôle pour le surplus Télémostique, Télépro ainsi que Bonne soirée.

A l'automne de la même année, GBL s'allie à Rupert Murdoch, patron de la première multinationale multimedia du monde, patron (notamment) de New International qui édite Sky channel, et de la Fox... Il s'agit, dit un communiqué du 20 septembre 1985, de « développer des projets communs de TV hertzienne ou par satellite ». C'était un défi de plus au gouvernement français. On se souvient de celui de 1981 : une manœuvre conjointe de Pierre Moussa et d'Albert Frère permettait de soustraire Paribas-Suisse et Cobepa à la nationalisation décidée par le gouvernement Mauroy et qui visait autant les filiales que la maison-mère de Paribas. C'est d'alors que date l'essor de Pargesa, passée de l'état d'obscur holding à la dignité de « société faitière » du GBL (3).

40 % du capital de Pargesa sont aux mains de grands actionnaires, parmi lesquels le groupe canadien Power-Desmarais, le groupe d'assurances Américain Intern. Group, GBL, le holding luxembourgeois CPI et des intérêts koweïtiens (4).

Jean Gandois a été chargé d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de Murdoch et GBL. Quant à Pierre Moussa, il a créé un holding, le Pallas Group, de droit luxembourgeois, mais qui voit loin au delà des frontières grand-ducales. Un de ses objectifs : investir dans les sociétés françaises ci-devant nationalisées — Saint Gobain pour commencer, Paribas ensuite ?, et dans TFI.

Sans suivre le président de GBL qui proclame que Pargesa est une maison de verre, il faut admettre que sa stratégie est claire : elle consiste à prendre « des participations significatives dans un nombre limité de secteurs-clés », Albert Frère reconnaît volontiers que l'audiovisuel est un de ces secteurs-clés, les autres étant le pétrole, les bureaux d'étude, l'agro-industrie, l'immobilier... Le formidable réseau de services financiers et bancaires qu'il a réussi à développer, avec d'importants ancrages aux Etats-Unis, à Luxembourg, à Paris et à Londres, donne toute sa consistance à cette stratégie. Pour « Business week », Frère et Eskenazi auront été les premiers financiers du continent à voir les possibilités ouvertes par la dérégulation des marchés financiers européens. (Cover Story, novembre 1986)

CLT développe aujourd'hui ses activités en radio-TV au Grand-Duché, en France, en Allemagne, en Belgique. Elle s'est assurée le monopole de la publicité commerciale en Belgique francophone. Elle a obtenu la concession de deux canaux satellite sur TFI; elle est candidate à l'achat de la 5^e chaîne française. Elle produit et distribue des films, est actionnaire de Cofiloisirs, établissement bancaire pour la promotion du cinéma. Elle participe de surcroît à raison de 11,5 % dans le capital de Gaumont.

Et comme Albert Frère ne cultive pas le genre « sleeping partner », c'est tous azimuts qu'il multiplie contacts et recherches de synergie.

(3) Interview d'Albert Frère dans « Tendances », janvier 1986.

(4) Holde Lhoest : « Les multinationales de l'audiovisuel en Europe » IRM-PUF, 1986. Ce petit livre regorge de données très précises et précieuses.

MEDIA ET SERVICES PUBLICS

Le champ audiovisuel de l'Europe capitaliste est ravagé par les multinationales, qui bousculent, assiègent et achètent les services publics de TV. C'est l'irruption de la publicité sur le petit écran qui est à l'origine de ce bouleversement, avec ses exigences d'audience maximale, le programme télévisuel ne servant en fin de compte que de support à la publicité. En France, la stratégie d'un Léotard favorise un processus de concentration des groupes privés et d'affaiblissement des « monopoles » publics. Et la tendance de ces multinationales est d'investir tous les media. C'est le cas de Berlusconi, de Bertelsmann, de Murdoch, de CLT

Avec son holding Fininvest, *Berlusconi* contrôle trois chaînes dans son pays (il devra en céder une, en vertu de la législation italienne). *Berlusconi*, qui se dit porteur d'un message de foi dans la télévision commerciale, a pris son envol dans le business international à partir d'une entreprise immobilière. En France, Fininvest a misé sur la chaîne cinq, dont il détient 40 % du capital. Il a constitué le Consortium européen pour la TV commerciale, qui a obtenu la concession de deux canaux sur le futur satellite TDFI. Il produit des équipements vidéo et des films (Estudios Roma de Madrid), contrôle le quotidien « Il Giornale » et des périodiques liés au cinéma et à la TV. Il patronne un club de football et n'a pas tout à fait abandonné le secteur de la construction.

« Tout ce qui est communication est nôtre », est la devise de *Bertelsmann*, premier groupe multimedia du continent, constitué à partir d'une entreprise familiale d'éditions. Allié de CLT, où il détiendra bientôt 4 % du capital, il contrôle la société cinématographique UFA, produit des vidéos, a racheté la société d'éditions musicales RCA, contrôle Ariola Eurodisc et Sonopress, s'est allié au groupe de presse Springer pour fonder une télévision à péage. Selon Holde Lhoest, l'ambition de *Bertelsmann* est d'agir sur le marché par une stratégie de programmation autonome.

Quant à *Rupert Murdoch*, il dirige via le groupe News Corporation, un empire de presse s'étendant aux Etats Unis, en Australie, en Grande-Bretagne. Patron du vénérable « Times » de Londres, il l'est aussi d'une cinquantaine d'autres titres. Il s'est aussi assuré la main-mise sur la 20th Century Fox, sur Sky-Channel, ainsi que sur Media International, joint-venture conclu avec GBL et dont les ambitions sont considérables.

Quasi chaque jour se produisent des rapprochements sinon des absorptions ou fusions, entre tous types de media à l'échelle internationale. Quasi chaque jour des groupes tentent de nouvelles opérations — avec une mobilité et une audace qui ne cessent de stupéfier la gauche. C'est le groupe italien Benedetti « patron » d'Olivetti, actionnaire minoritaire des journaux Repubblica et Espresso, qui vise au contrôle, en France, des Presses de la cité. C'est Hachette, le groupe Bouygues, la Lyonnaise des eaux qui s'intéressent de près à des opérations visant à produire davantage d'« images françaises » pour reconquérir le marché intérieur français (5). Le groupe Hersant aussi convoite une part de contrôle sur TFI...

Cette pression des multinationales sur l'ensemble des media pèse lourdement en Belgique sur une industrie cinématographique traditionnellement privée de moyens, mais dont les qualités sont incontestées. Elle faisait dire à

(5) « Grandes manœuvres autour de la télévision européenne » - *Le Monde*, 21 novembre 1986.

Micheline Créteur (secteur Cinéma du ministère de la Communauté française) dans le cadre du débat organisé par Vidéodoc, avec le concours de André Delvaux, D. Balachoff, Eric Van Beuren, etc. : « ... Alors disent certains professionnels (de l'audiovisuel), ou bien les pouvoirs publics jouent la carte de l'audio-visuel, ou bien on se jette dans les bras d'Albert Frère »... (6).

Moins spectaculaire sans doute, la place de la Société Générale dans l'audiovisuel n'est pas négligeable. Dans l'interview accordée au *Soir* du 23 mai 85, le gouverneur Lamy déclarait : « Nous avons indiqué trois secteurs dans lesquels un véritable développement est souhaité : les services financiers, le trading et l'électronique-télécommunications-media ». M. Lamy voit dans ce secteur qui ne se réduit certes pas à l'audiovisuel « un potentiel d'action important », et c'est Tractebel qui serait « mère-porteuse ».

Pour rappel, la SG est présente dans la CLT via Electrofina. Elle est aussi intéressée dans la Société européenne de satellites qui doit lancer un satellite privé de télédiffusion. Mais avec une filiale de Tractebel, née en avril 1986, et qui s'appelle Mediafin, la SG amorce une politique plus offensive. Mediafin s'est assurée une participation de 42 % dans Pathé-Cinéma, avec la Cie de Suez et la Lyonnaise des eaux.

Câble : dans ce domaine, la Société Générale a vu clair très tôt. Coditel a été fondée en 1966 à l'initiative d'Electrobel, pour créer et exploiter un réseau de télédistribution. La SNI y détient une participation de 33 %. Le nombre d'abonnés desservis par les réseaux que contrôle Coditel (directement ou indirectement) a atteint la saturation. Aussi Coditel se « diversifie »-t-elle. Elle est associée à des sociétés française dans Mediacité, en vue de promouvoir des organismes locaux d'exploitation du câble, par exemple à Paris. Elle s'intéresse aussi aux systèmes d'alarme, aux services de banque à domicile. Elle prévoit un « prolongement américain » au câble.

Par ailleurs, la SG s'intéresse depuis une dizaine d'années à la presse quotidienne de Belgique, en faisant fi des frontières linguistiques. C'est ainsi que deux filiales du grand holding figurent parmi les actionnaires de la VUM — Vlaamse uitgeverij maatschappij — créée après la faillite de la chaîne du Standaard, en 1976. Elles y siègent aux côtés d'Ibel (Cobepa) et d'Investco (Kredietbank), ainsi que du VEV. Diverses sociétés du groupe de la Générale ont souscrit au capital de la SA d'Édition de l'Écho de la Bourse. Ici aussi, on note parmi les comparses Cobepa, Kredietbank. Cette société d'édition a depuis lors acquis le contrôle d'autres journaux financiers dont l'AGEFI et le Courrier de la Bourse. Enfin, le contrôle que la Générale exerce sur le groupe de presse Brébart (Dernière Heure/La Libre Belgique) s'il s'est accentué en 1983, par le biais de la SOFEP (Société pour le financement d'entreprises de presse), s'est relâché trois ans plus tard; depuis l'été 86, les familles Velge et Le Hodey participent chacune pour 39,5 % au capital du holding qui chapeaute les éditions LLB/DH et leur régie publicitaire.

(6) Dossier « Filmer à tout prix N° 2 » - Vidéodoc, octobre 1986.

LA GRANDE AFFAIRE : ALCATEL

La « grande affaire » de la SG semble se trouver ailleurs : dans l'avenir des télécommunications. L'assemblée générale des actionnaires, qui a tenu lieu de baptême à Tractebel avait déjà donné l'occasion à M. Jacques Van der Schueren, président de la nouvelle et gigantesque entité de s'en expliquer.

Le rapprochement d'Electrobel et Tractionnel vise, de manière générale à :

« — améliorer la rentabilité par réduction de certains frais généraux et par plus d'efficacité dans la gestion;

» — permettre, grâce à l'unité de vue et d'action et à l'accroissement des moyens disponibles, d'atteindre plus rapidement la diversification, la croissance et l'internationalisation;

» — apporter une meilleure répartition des risques aux actionnaires » (7).

D'ores et déjà, Tractebel est le 1^{er} bureau d'études du pays.

Quant à la direction générale Electronique-télécommunications-media, confiée à M. Manfred Loeb, elle entend faire jouer un rôle important aux ACEC et au holding Telfin : il s'agit de porter à 75 % le volume d'activité de l'entreprise dans l'électronique. « Cela implique, a consenti à préciser M. Loeb, l'abandon par la vente ou la fermeture, d'activités classiques qui ne répondent pas à cet objectif ».

Beaucoup d'espoir est aussi placé dans Barco, filiale des ACEC. Objectif : réaliser un accord avec Bell Telephone dans le cadre du « contrat du siècle » avec la RTT, contrat dont la signature avait été fixée au 21 octobre 1986. Enjeu alors présumé de cette commande publique : plus de cent milliards (on a même avancé le chiffre de 243 milliards) en dix ans. Et au-delà de ce gâteau très convoité, le prodigieux avenir promis aux télécommunications.

Fin novembre 1986, des déclarations de l'administrateur-général de la RTT indiquaient que le contrat du siècle perdait son gigantisme. Il se ramènerait, semblait-il, à un montant de 25 milliards, étalés sur cinq ans.

Quoi qu'il en soit, la Générale a décidé de prendre une part de 5,7 % (soit dix milliards de f.b.) dans l'ensemble géant d'Alcatel, constitué par la fusion entre ITT et la CGE française (Compagnie Générale d'électricité, en voie de privatisation) qui y est majoritaire. Ainsi a pris corps sous forme d'une société de droit hollandais, ayant son quartier général à Bruxelles, le n° 2 mondial en télécommunications, en même temps n° 1 mondial du câble. Etienne Davignon siège au conseil de surveillance d'Alcatel, aux côtés du général Haig et de l'ancien ministre allemand Lambsdorff.

(7) Echo de la Bourse, 30 mai 1986.

Quelles que soient les péripéties qui auront précédé la signature du contrat, les appétits que celui-ci a ouverts, les impatiences manifestées, les pressions qu'on peut deviner, tout cela attire l'attention sur les rapports entre services publics et intérêts privés. Pour ces derniers, la loi du marché est le seul critère de sélection et de régulation — même si elle provoque un chômage massif dont le poids écrase la jeunesse et pompe les finances publiques. Apparaît totalement étrangère aux préoccupations de ces groupes l'idée que la télécommunication relève aussi d'une politique sociale et d'une politique culturelle. Mais il est trop évident que le bénéfice idéologique qu'ils peuvent en retirer constitue une donnée du dossier.

10 Serait-ce aussi le cas de la distribution d'eau, objet de diverses convoitises ? C'est ce que s'efforcera d'élucider l'épisode suivant de notre feuilleton énergétique...

1+1= **Alcatel**

Alcatel

12 janvier 1987 : la Chine inaugure ses premiers centraux téléphoniques numériques Alcatel E10.

Dans le monde, 54 pays ont déjà choisi le système de commutation numérique Alcatel E10 et 15 000 000 d'utilisateurs sont raccordés à ce système.

Alcatel, un temps d'avance.

CGE ET IIT TELECOMMUNICATIONS WORLDWIDE CONNECTION

histoire d'eau

Rien de tel que de lire les rapports annuels publiés par les holdings, et aussi par les sociétés intercommunales.

Electrobel (qui a fusionné avec Tractionel pour devenir Tractebel) mentionnait dans son dernier rapport, celui de 1985, des opérations financières dans le secteur de l'énergie — qui est son activité principale — et signalait la décision d'Electrobel et de La Lyonnaise des eaux de créer une nouvelle société Aquinter, pour s'intéresser à la gestion et à l'exploitation des services d'utilité publique de l'eau.

Parallèlement, au chapitre de ses perspectives, le rapport pour 1985 de la CIBE (Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux) évoquant un souci ancien de rationalisation, ajoutait : « Un élément nouveau est intervenu lorsqu'un groupe d'intérêts privés, bien au fait des problèmes que pose aux communes du pays en général leur situation financière délicate, a pris des initiatives de nature à lui permettre d'être associé à des solutions qui aillent dans le sens de l'intercommunalisation et ce, dans une optique de financement direct des investissements. Du même coup, a été ouvert un large débat ayant pour enjeu le choix entre une solution purement publique ou, a contrario, mixte de ce problème ».

On devait apprendre par la presse, au cours de l'été 1986, qu'Aquinter avait proposé à la CIBE et aux communes associées (*) de constituer des intercommunales mixtes de distribution, afin de moderniser le réseau, de fournir à terme un produit bon marché aux consommateurs, d'améliorer les revenus des communes.

Pourquoi diable un holding spécialisé dans le secteur de l'énergie décide-t-il d'inclure l'eau dans son champ d'action ? Question d'autant plus légitime qu'une enquête auprès des intercommunales de distribution d'eau dans tout le pays sur base de l'exercice 1981, avait fait apparaître que la distribution d'eau n'est guère rentable.

Ainsi resurgit la question du rôle des pouvoirs publics dans l'organisation et la gestion des services publics qui fournissent divers produits et services. Actuellement, la plupart des réseaux de gaz, d'électricité et de télédistribution sont gérés par les sociétés privées d'électricité. Les intercommunales mixtes sont propriétaires des réseaux. Cependant, quelques intercommunales pures existent encore. Le réseau du téléphone est la propriété de la Régie des téléphones et télégraphes, et géré par elle. Le réseau d'eaux usées est la propriété des communes et géré par elles. Comme celui de l'eau potable.

(*) Société civile établie sous forme de coopérative, la CIBE est composée de 39 villes et communes : Anderlecht, Asse, Auderghem, Berchem-Ste-Agathe, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Bruxelles, Dilbeek, Drogenbos, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Grimbergen, Halle, Ixelles, Jette, Koekelberg, Kortenberg, Kraainem, Machelen, Merchtem, Molenbeek, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, St-Genesius Rode, St-Pieters Leeuw, Steenokkerzeel, Teruren, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Woluwé-St-Lambert, Woluwé-St-Pierre, Zaventem.

ROLE DES COMMUNES DANS LA DISTRIBUTION D'EAU

Élément essentiel à la vie, l'eau est distribuée sous la responsabilité des communes. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, l'adduction et la distribution d'eau potable à Bruxelles, résultaient d'une juxtaposition de systèmes de canalisations privées pour les privilégiés, de puits pour ceux qui disposaient d'un sol exploitable, de fontaines publiques utilisées par la majorité de la population. En décembre 1852, le conseil communal de Bruxelles adoptait un projet prévoyant la mise en place d'une distribution publique d'eau. « En 1870, presque toutes les rues de Bruxelles et des parties de faubourgs qui formaient agglomération étaient pourvues de conduites. L'eau était distribuée dans deux maisons sur cinq en moyenne » (*).

Dans un premier temps, la ville adopte un mode de tarification qui prévoit uniquement un abonnement forfaitaire lié au revenu cadastral. Cette solution tarifaire ne lui permet pas de rembourser son emprunt; quelques années plus tard, des compteurs sont installés par maison. L'eau est devenue une marchandise que l'on achète par volume. La vente de l'eau constitue un revenu pour la ville.

Il n'est pas inintéressant de noter que la généralisation du réseau de distribution a constitué chez nous un processus très lent. Dans son « Histoire économique de la Belgique », Fernand Baudhuin observe que c'est « surtout depuis 1950 » que les campagnes ont pu en bénéficier. De 5,5 millions d'habitants raccordés en 1949, on est passé en 1956 à 7,5 millions.

Aujourd'hui, la moitié des communes belges sont regroupées dans des intercommunales pour assurer la distribution d'eau. A Bruxelles, toutes les communes — plus quelques autres — sont associées à la CIBE qui assure adduction, transport et distribution d'eau, c'est-à-dire la gestion des réseaux dont les communes sont les propriétaires.

Les communes sont subsidiées par le pouvoir central pour assurer les investissements d'adduction et de distribution. Le Crédit communal leur accorde des prêts pour des investissements. Le secteur de la distribution d'eau absorbe une très faible partie des investissements des communes (total en 1985 : 55 milliards).

REMOUS

C'est en juillet 1985 qu'Electrobel et La Lyonnaise des Eaux constituent (à 50/50) la société Aquinter à Bruxelles. Capital : 2,5 millions, mais l'administrateur-délégué A. Claude lui promet un brillant avenir.

Très rapidement, Aquinter propose de constituer trois intercommunales regroupant les communes bruxelloises, flamandes et wallonnes de la CIBE pour assurer la distribution et l'adduction d'eau. Il faut savoir que la CIBE

(*) L. Viré - La distribution publique d'eau potable à Bruxelles 1840-1870 Pro civitate, 1975.

fournit aussi à des communes situées sur le trajet de transport entre Bruxelles et la vallée de la Meuse, ainsi qu'à une intercommunale flamande, la TGMVW ou Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Waterbedeling. La CIBE est présidée par G. Cumps, président du CPAS d'Anderlecht; son vice-président est Guy Cudell, bourgmestre de Saint Josse, tous deux socialistes.

PROPOSITIONS EN CASCADE

Les premières propositions formulées (1^{er} Livre vert) en vue de restructurer le secteur de la distribution d'eau émanent d'un groupe de travail commun Aquinter-CIBE. Mais on ne peut s'y tromper : il s'agit bien d'une initiative du secteur privé en direction des communes et de la CIBE. Une initiative qui a



suscité, de la part des défenseurs du secteur public, des contre-propositions en vue de constituer une intercommunale pure. Depuis lors, les enchères n'ont pas cessé de monter : la Compagnie Générale des eaux, société française concurrente de La Lyonnaise des eaux, s'est installée à Liège, où elle a racheté le vieil hôtel de Selys, et a entrepris, elle aussi, un dialogue avec la CIBE et des communes.

Les propositions d'Aquinter reproduisent le modèle des intercommunales mixtes existantes, impliquant un contrat de gestion avec Aquinter et la participation de celle-ci au capital. Chaque commune fait apport de son réseau, la CIBE de ses installations et la société privée de ses capitaux. Chaque intercommunale aurait trois composantes : les communes — majoritaires —, la CIBE assumant la production d'eau, Aquinter se chargeant de la distribution. L'ensemble du personnel de la CIBE (dont la compression a réduit les effectifs en 1985 à 1.535 unités) serait à la disposition de la société gestionnaire Aquinter. Le mode de rémunération des apports serait calculé sur le modèle des intercommunales mixtes, mais seulement pour les communes et Aquinter, la CIBE fournissant l'eau à prix coûtant à l'intercommunale, sans perte ni bénéfice.

Deux formules ont été mises sur le tapis :

1. investissement pour la distribution : 450 millions de fr. par an pendant dix ans, apport d'Aquinter.

investissement pour la production : 100 millions de fr. par an, apport CIBE (par emprunt)

installation d'un compteur par logement

réduction du personnel pour arriver à 900 travailleurs en l'an 2000

valeur actualisée du réseau : 2,6 milliards (la CIBE l'évalue à 15 milliards).

A cette formule, diverses contre-propositions ont été opposées, visant en ordre principal à constituer une intercommunale pure ainsi qu'à accroître les recettes par des services aux tiers. Diverses critiques ont été articulées, à propos du montant élevé des investissements, du recours à l'emprunt, etc.

2. Dans un deuxième temps Aquinter a proposé de réduire le montant des investissements, de choisir soit une réduction du prix de vente de l'eau soit un accroissement des recettes communales, enfin de maintenir le système de prépension pour le personnel.

Quant à la Compagnie générale des eaux, elle a formulé des propositions que son directeur J.D. Dechamps a lui-même qualifiées de « totalement différentes de celles d'Aquinter » (*Libre Belgique* des 13 et 14 décembre 86).

Elles se basent en fait sur une analyse divergente de celle d'Aquinter et reprennent des idées émises par les défenseurs du secteur public. Pour la CGE, la situation de la CIBE ne nécessite pas d'investissements massifs, car cette situation s'améliore et la dette diminue. De plus, de nouveaux services peuvent être créés : par exemple l'exportation de l'eau, la mise en bouteille d'eau de source.

La CGE a estimé opportun de faire référence à ses bonnes relations avec la Société Générale de Belgique; elle est en effet associée à Fabricom dans la Compagnie européenne de chauffe.

POURQUOI CET INTERET POUR L'EAU ?

La Société Générale a montré son intérêt pour les télécommunications et les médias. Dans le domaine de la télédistribution Tractebel est associé à la SNI dans une société qui joue un rôle-cléf : Electrobel. La Belgique est le pays où la télédistribution est la plus répandue au monde, le nombre d'abonnés est supérieur à celui du téléphone. (voir chapitre précédent) En France, les pouvoirs publics ont décidé d'implanter des réseaux locaux et le gouvernement privatise les chaînes, comme sont rediscutés les concessionnaires des chaînes privées.

Ainsi Coditel s'est associée avec la Lyonnaise des Eaux, la Caisse de Dépôt et de Consignation pour créer Médiacité qui effectuera des prestations d'assistance et de conseil en faveur des sociétés locales d'exploitation du câble p.ex. à Paris pour Paris-Câble qui exploite le réseau de la capitale (La Lyonnaise des Eaux détient la majorité du capital). Une autre société a été fondée entre Coditel et la Lyonnaise, la Lyonnaise Communications, qui projette la diffusion d'émissions locales. La création d'Aquinter s'inscrit dans le cadre d'un échange de savoir-faire de deux groupes.

Du côté des mandataires communaux, il s'agit de trouver de nouvelles ressources, alors que les finances communales vont au plus mal et que beaucoup de mandataires redoutent l'instauration de nouvelles taxes. L'expérience des intercommunales mixtes dans le domaine de l'énergie légitime l'idée du service public source de revenus pour les pouvoirs locaux.

Mais ces propositions s'inscrivent également dans un contexte particulier, celui de la CIBE en crise.

AU CONFLUENT DE CONVOITISES

Elle est en effet le point de rencontre de plusieurs conflits d'intérêts. Entre les communes et les régions qui détiennent la ressource naturelle, l'eau, et celles qui l'exploitent et la distribuent sur leurs territoires. L'eau de la CIBE vient de la région wallonne, et de nombreux Wallons luttent depuis longtemps pour une maîtrise régionale de l'eau. La CIBE est actuellement sous la tutelle du ministre de l'Intérieur (*). Et elle s'est toujours opposée aux taxes que pourrait imposer la Région wallonne sur l'eau.

(*) D'après une étude de l'Institut Emile Vandervelde, une bonne trentaine d'organismes s'occupent à divers titres de l'eau. (« A la recherche d'une stratégie wallonne de l'eau » par Guy Ansion - 1979).

Les différentes composantes de la CIBE, les communes — associées et clientes — s'affrontent sur la répartition des coûts fixes et des amortissements. Toutes les parties se plaignent d'un prix de l'eau trop élevé. Et critiquent la gestion de la CIBE.

Ainsi, si le chiffre d'affaires tourne actuellement autour de 4 milliards, la quasi totalité du bénéfice d'exploitation a été absorbé par des charges financières, et le bénéfice à affecter en 1985 a été de 2,5 millions. Test-Achat a analysé les sociétés de distribution d'eau en critiquant le niveau des prix, la qualité de l'eau et les pratiques unilatérales des sociétés. Le niveau de prix est parmi les plus élevés des pays industrialisés suivant National Utility Services.

C'est dans ce contexte qu'Aquinter propose de rationaliser le réseau mais surtout d'instaurer le système de tarification de l'électricité basse tension et de réduire le personnel. La proposition de placer un compteur par logement sera sans doute vue avec faveur par de nombreux locataires qui se plaignent du « supplément eau » à leurs loyers, mais le montant de la redevance proposé par Aquinter instaure pour l'eau comme pour l'électricité, le principe de la dégressivité qui défavorise les petits consommateurs (835 F/an). Aquinter propose également un système d'indexation automatique des prix. De plus, l'action Aquinter deviendrait à la Bourse de Bruxelles un placement sûr.

L'acceptation de la proposition d'Aquinter aboutirait à concentrer la gestion de quatre réseaux techniques essentiels pour la population dans les mains d'un seul groupe : Tractebel. Demain, il pourrait y avoir un seul système de facturation et, en cas de difficulté de paiement, la coupure simultanée de tous les abonnements ?

D'autres facteurs peuvent amener Tractebel à s'activer dans ce secteur. La filière technique de l'eau pourrait constituer un domaine de compétence pour ses bureaux d'étude. Les deux sociétés françaises disposent déjà de compétences techniques en matière de traitement des eaux (pollution/dépollution). Ce pourrait être un objectif pour Tractebel.

L'Exécutif bruxellois semble acquis à la perspective d'une intercommunale mixte; à son niveau, le débat se limite à discuter de la valeur du réseau de distribution. Il ne se préoccupe ni du prix de l'eau — qui risque de renchérir pour les petits consommateurs — ni de l'emploi.

Peu de voix se sont élevées jusqu'à présent pour mettre en garde contre cette nouvelle tentative de privatisation. Et pourtant, l'expérience des usagers du gaz et de l'électricité est particulièrement édifiante.

le comité de contrôle de l'électricité et du gaz intérêt général et intérêt de classe

Né des suites du congrès de la FGTB « Holdings et Démocratie économique » de 1954 et de la Table Ronde de l'Electricité qui l'a suivi, le Comité de contrôle de l'électricité est un organe concertatif, à la belge, de type spécifique.

AU NOM DE L'INTERÊT GENERAL

A son congrès extraordinaire d'octobre 1954, la FGTB avait adopté une résolution sur la nationalisation de la production et de la distribution de l'électricité. Celle-ci n'était pas présentée comme une fin en soi, mais comme « le moyen de constituer le secteur en une seule entité de gestion, de soumettre cette gestion à l'intérêt général », d'exercer un contrôle à cette fin et d'abaisser substantiellement le prix du courant industriel et domestique.

La déclaration de la FGTB, jointe à la convention, disait explicitement :

« Le rapporteur général, approuvé par le Congrès, précisait que toute autre formule que la nationalisation pourvu qu'elle fût valable pour atteindre les buts proposés, pourrait éventuellement être prise en considération par la FGTB Si donc la FGTB est partie à la présente convention, c'est qu'elle considère que les engagements, le statut des organes de gestion et les moyens de contrôle que celle-ci comporte, doivent offrir dans un climat de véritable objectivité, des garanties suffisantes pour tenter par cette voie de réaliser les objectifs fixés par son Congrès sans recourir à la nationalisation ».

Cette déclaration se terminait par la phrase suivante :

« La FGTB usera sans faiblesse de ses droits de contrôle et de son droit de dénonciation de la convention si les faits devaient décevoir la confiance qu'elle met dans le présent accord. »

La CSC de son côté disait n'avoir aucune objection de principe à la nationalisation. Elle plaçait ses objectifs dans l'augmentation de la consommation domestique, des tarifs plus bas, la simplification technique et financière du secteur, la fin des monopoles locaux et la coordination des exploitations et des investissements.

La CSC s'associait à cet organe de contrôle, qu'elle jugeait doté du pouvoir d'intervention nécessaire, et dans un contexte d'information continue et complète du gouvernement, qui était garant de la sauvegarde de l'intérêt général.

La CSC terminait sa déclaration en disant : « Si l'expérience à laquelle la CSC s'associe sans réserve en souscrivant la présente convention, devait échouer, il appartiendrait au pouvoir public d'intervenir sur le plan législatif ».

La FIB (FEB d'alors) construisait sa position sur les principes de liberté d'entreprise et d'intérêt porté aux secteurs de l'électricité par les consommateurs industriels. Elle acceptait un contrôle sur ce secteur, dans un cadre de libre initiative, parce que la concurrence n'y joue pas à plein. La FIB craignait un contrôle « confié » aux simples consommateurs qui auraient vraisemblablement comme seule optique l'abaissement des prix...; elle craignait aussi un contrôle par l'Etat qui aurait eu pour conséquence « de briser dans le secteur de l'électricité les ressorts de l'entreprise libre ».

Le contrôle était justifié aux yeux de la FIB, par le caractère national et de défenseur de l'intérêt général des associations patronales et syndicales et par le caractère de service d'utilité publique et de monopole de droit ou de fait du secteur électrique. De leur côté, les patrons électriciens s'étaient groupés pour toutes les négociations qui avaient porté sur le secteur. A. Thys, qui présidait l'Union des exploitations électriques en Belgique, avait pris des initiatives déterminantes dans cette unification des voix patronales du secteur électrique. Il pouvait d'autant mieux assurer ce leadership qu'il dirigeait le groupe Electobel, qui était lui-même le point de rencontre de nombreux intérêts financiers, industriels et électriques (Groupe de la Société Générale, Empain, Lambert) et une série d'intérêts industriels qui possédaient des centrales d'auto-production électrique. La coalition défensive des intérêts électriques se fit donc au nom de l'unification des qualités de service et des prix et



Une séance solennelle du comité de contrôle : A. Vanden Broeck, R. Pulinckx, Baudouin I, J. Houthuys.

du maintien des identités d'entreprise dans la coordination plus poussée de la production et du transport. Les producteurs/distributeurs s'associent à la création d'une autorité unique chargée de l'homogénéisation des tarifs et des plans d'installation de capacité dans le pays. Ils acceptent le contrôle « pour autant qu'il soit admis à la base de ce contrôle que le placement de l'épargne privée dans le financement de l'industrie électrique doit rester attrayant ».

Les électriciens, par la voix du Comité de gestion des producteurs/distributeurs, terminaient leur déclaration jointe à la convention par la considération suivante pour expliquer leur adhésion : « Des contacts ont été pris avec les principales organisations syndicales et la FIB, et un esprit de collaboration répondant particulièrement bien aux quelques desiderata exprimés ci-dessus s'est fait jour ».

Bien qu'à première vue, on puisse voir d'importantes divergences de positions entre diverses organisations, les électriciens considéraient que leurs desiderata étaient rencontrés et ils accordaient d'entrée de jeu une unification tarifaire sur tout le territoire.

UNE CONVENTION, DES MIXITES...

La Convention signée le 15 juillet 1955, pour dix ans, comprenait plusieurs grands volets :

- la coordination de la gestion des productions et distributions au niveau national au sein d'un Comité de gestion, dont l'équilibre général ne peut être modifié qu'à l'unanimité;
- le Comité de contrôle dispose d'un secrétariat chargé de faire rapport annuel, d'opérer le contrôle et de faire des recommandations aux « contrôlés »;
- les pouvoirs publics sont parties des travaux à titre d'observateur;
- le Comité a un vaste pouvoir d'enquêtes, celles-ci doivent être opérées par le comité de gestion (c'est-à-dire l'organe unifié représentant les intérêts privés des producteurs/distributeurs, face aux contrôlants) et par des experts en cas de conflits.

La coordination opérée par les sociétés privées et le Comité de contrôle nouveau eut très vite des conséquences sur la structure technique et financière du parc de production et sur sa gestion :

- des fusions s'opéraient entre producteurs distributeurs et la société EBES émergeait comme un acteur de plus en plus considérable;
- des autoproducteurs, spécialement charbonniers, continuaient à se grouper pour construire des unités communes;
- la puissance des unités nouvelles construites s'élevait à environ 120 MW, l'interconnexion internationale et la coordination de la production journalière se mettaient lentement en place;

- les mesures d'unification tarifaire BT furent plus lentes à se mettre en place parce qu'elles buttaient sur des équilibres de clientèles différents suivant les intercommunales et sur les différences de tarifs qui y avaient cours;
- l'ajustement vers les plus bas en HT se fit plus rapidement, satisfaisant ainsi la clientèle industrielle moyenne qui avait pu croire être l'objet d'une discrimination tarifaire avant l'existence du Comité de contrôle.

Dès cette époque, la distribution publique voyait réduire sa part par absorption dans des structures mixtes et la production publique diminuait plus encore, malgré des accords sur l'unification tarifaire de l'énergie fournie à toutes les entités de distribution tant publiques que privées.

Dès cette époque aussi, se mettait en route un travail de redéfinition commune des statuts des intercommunales mixtes, suite aux critiques qui avaient été faites quant à l'influence exagérée des sociétés privées dans certaines intercommunales.

En 1963, c'était le secteur du gaz qui était prêt à entrer dans le Comité de contrôle. On était à l'époque des difficultés croissantes du gaz de ville, fabriqué dans les cokeries. Ce secteur subissait les ondes de choc des fermetures de charbonnages qui avaient suivi la baisse du prix du pétrole de 1957-1958.

Les Hollandais, et surtout la SHELL, avaient découvert le gisement de gaz naturel de Slochteren.

Distrigaz avait été constitué pour jouir du monopole d'importation de ce gaz naturel. Le capital de cette société était détenu par trois blocs d'intérêts : les pétroliers (SHELL et ESSO), les électriciens et l'Etat.

Un certain type de mixité caractéristique au secteur belge de l'énergie se mettait en place. Les opérations de conversion au gaz naturel allaient occuper l'opinion publique au moment où les industriels se voyaient mettre à disposition une énergie nouvelle peu chère, et ce pour de nombreuses années. Les sociétés productrices distributrices d'électricité qui étaient aussi parties prenantes de la distribution mixte du gaz, étaient donc bien placées, avec les holdings financiers qui les contrôlaient, pour faire entrer le secteur gazier dans l'orbite du Comité de contrôle.

La coalition d'intérêts privés et d'intérêts publics locaux sous influence des trusts et sociétés électriques s'étendait au sein du Comité de contrôle, mais le secteur public de production et de distribution d'électricité allait aussi y pénétrer bientôt sous l'impulsion du ministre des Affaires économiques Spinooy. Les auto-producteurs allaient y entrer ensuite, permettant à la coordination horaire et saisonnière de la production de porter sur la quasi-totalité de la production électrique du pays. Les impulsions ministérielles vis-à-vis du Comité de contrôle se faisaient plus précises et allaient aboutir à ce que le gouvernement se prononce explicitement pour approuver la convention nouvelle de 1964 et y apporte sa collaboration. La possibilité, donnée au gouvernement dans cette nouvelle convention, signée pour dix ans, de suspendre

l'envoi d'une recommandation aboutit en fait, à ce que, quand il n'utilise pas cette procédure, le gouvernement soit partie de cette recommandation qui peut s'adresser tant vis-à-vis des secteurs électriques et gaziers, que vis-à-vis de lui-même.

UN GRAND MELANGE DE CONTRÔLANTS ET DE CONTRÔLES

Après la signature de cette seconde convention, le groupement des responsables publics (représentants de communes) dans les intercommunales mixtes (celles qui sont en fait gérées par les sociétés privées) allait aussi entrer au Comité de contrôle (Intermixt).

Le Comité de contrôle avait alors pris, en gros, la forme que nous lui connaissons maintenant :

- d'un côté des *contrôlants* : les trois syndicats et la FEB
- d'un autre côté, les *contrôlés* avec
 - le Comité de gestion qui regroupe les sociétés privées (Intercom, EBES et UNERG) et la société publique d'électricité (SPE) (1),
 - les producteurs, transporteurs et distributeurs de gaz (CTD Gaz),
 - les représentants publics du secteur de distribution mixte (Intermixt),
 - les représentants de la distribution publique pure (Inter-Régies);
- une délégation des pouvoirs publics dans laquelle le représentant du ministre des Affaires économiques joue un rôle prédominant, à côté de représentants du Premier ministre, du ministre de l'Intérieur, de celui des Classes moyennes et de ceux des Exécutifs régionaux (2).

Peut-être est-ce le moment de s'interroger sur la façon dont travaille concrètement le Comité de contrôle. Pour les secteurs électrique et gazier, se sont mis en place des outils de contrôle comptable qui n'ont certainement pas d'équivalent dans le secteur pétrolier, ou dans des secteurs de demande subsidiée comme la santé (industrie pharmaceutique, médecins...). Il s'agit d'abord d'un plan comptable lié à des politiques d'amortissement et à une certification opérée par des réviseurs (3).

Ce type de contrôle comptable a posteriori doit être bien précisé quant à sa portée. Il ne s'agit pas d'un contrôle de compression des coûts ou d'adéquation des dépenses aux seules fins de production énergétique (4), il ne s'agit pas non plus, par exemple, du contrôle du niveau des coûts financiers (il prend une importance croissante avec le nucléaire et l'emprunt est contracté en grande partie auprès des banques des groupes SGB et GBL). Les « choix de gestion » sont faits par les directions et avec l'influence des hol-

(1) Cette dernière est entrée au Comité de gestion après la loi du 8 août 1980.

(2) Entrée postérieure, elle aussi, à la loi du 8 août 1980.

(3) Un système de contrôle par réviseur plus lâche existe dans le système bancaire sous l'égide de la Commission bancaire.

(4) Les prestations de services à des sociétés « sœurs » des holdings, les achats à des filiales industrielles du trust de contrôle, les notes d'imprimeurs qui peuvent comprendre le coût d'affiches électorales d'hommes politiques proches ne sont pas contrôlés dans leurs contenus mêmes, mais dans leur affectation comptable.

dings qui les supervisent, les réviseurs et le Comité de contrôle vérifient ensuite en termes de rectitude comptable.

Sur base de ces éléments de prix de revient certifiés, les électriciens font des prévisions intégrant hausse des consommations, des coûts et des rentabilités. Ce sont ces prévisions qui sont l'objet de la négociation entre contrôlants et contrôlés parce que les indexations généreuses accordées aux secteurs ouvrent une marge de manœuvre dont l'affectation peut aller à la baisse de prix ou à la hausse de rentabilité. Ceci amène des situations qui, à quelques égards, peuvent paraître paradoxales. La FEB (dont les électriciens sont membres) arbitre, comme contrôlant, les intérêts divergeants des grands utilisateurs industriels (5) et ceux du niveau de rentabilité des secteurs électriques et gaziers, qui sont parmi ses membres. Les organisations syndicales doivent, elles, arbitrer entre les intérêts des ménages (les consommateurs BT), la défense de l'emploi (conditionnée dans plus d'un secteur aussi par le niveau des coûts énergétiques) et le niveau jugé acceptable de la rentabilité des secteurs de production et de distribution contrôlés.

La polémique récente entre les électriciens et les sidérurgistes (6) illustre bien un cas de crispation avancée entre un secteur utilisateur et le secteur contrôlé. Mais il est bien certain que ces types de différends, comme celui qui avait eu lieu antérieurement avec les chimistes et Solvay, ne se discutent pas au Comité de contrôle, mais se prénégocient en tête-à-tête patronaux.

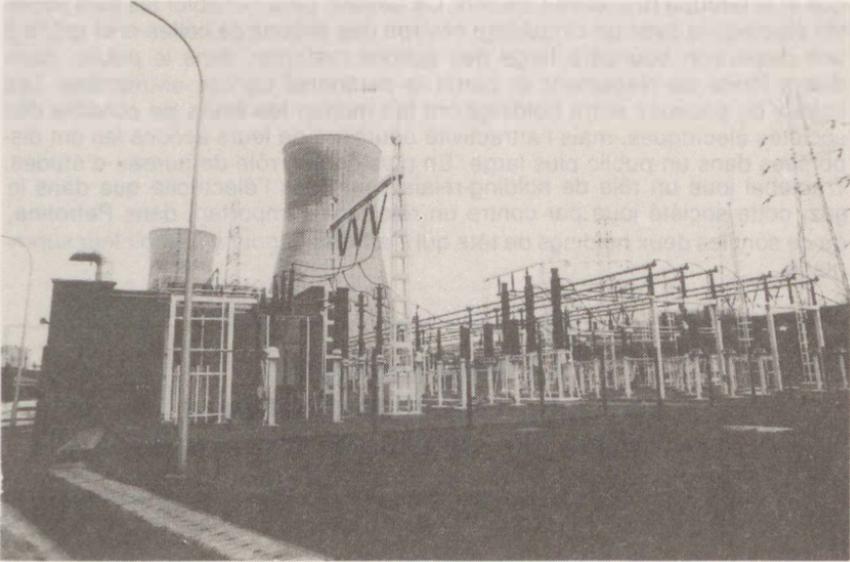
Dans des cas comme ceux-ci, comme plus largement pour des négociations tarifaires globales, il ne faut pas croire au « formel » d'une discussion circonscrite dans le Comité de contrôle. Les grandes orientations sont sans nul doute prénégociées avec la FEB et les « associés d'Intermixt », dans un grand mélange de contrôlants et de contrôlés. Les résultats de ces prénégociations sont alors institutionnellement présentés au Comité de contrôle, où la FEB peut rejouer le formalisme de son rôle de contrôlant. Les syndicats sont alors d'autant plus isolés, que ces négociations sont l'objet de peu d'information et qu'ils n'y sont pas soutenus par une mobilisation sur des objectifs précis.

Mais voyons maintenant sur quelle base technique se construisent ces négociations. Sur base des prévisions retenues pour la croissance de la consommation et les coûts en équipements et en énergie primaire, les prix de ces fournitures étant calculés à partir d'une indexation de diverses composantes y compris des coûts financiers.

Cette indexation est véritablement le point névralgique de tout ce système; calculée largement, elle offre une protection économique au secteur en même temps qu'elle laisse une marge de négociation à des baisses tarifaires par rapport à ces prévisions indexées. La brochure du trentième anniversaire du CCEG survole très brièvement cet élément central en parlant

(5) Les plus gros, une bonne centaine, sont dits non barémisés, c'est-à-dire hors unification tarifaire préalable.

(6) Voir « La Libre Belgique » des 20-21 juillet 1986.



La Centrale nucléaire de Tihange.

de tarifs « adaptés régulièrement et automatiquement en fonction de certains paramètres ». (7)

CONCENTRATION FINANCIERE

La concentration des intérêts privés dans les secteurs électrique et énergétique va bien plus loin que ce que note le CCEG : « Des trente-six sociétés privées signataires du contrat instituant le Comité de gestion en 1955, il ne subsiste que trois entités privées. La dernière opération de fusion est intervenue en 1976 » (8).

Il s'agit d'une concentration de producteurs/distributeurs certes, mais surtout des intérêts financiers qui les contrôlent et de la composition des portefeuilles de ceux-ci. Cette concentration s'est opérée par la marginalisation progressive d'une série de groupes financiers, charbonniers, sidérurgistes, qui étaient autoproducteurs (c'est-à-dire qu'ils produisaient de l'électricité pour leur propre consommation industrielle). Cette concentration s'est aussi opérée par une baisse relative du rôle joué par le groupe anglais Imperial continental gaz association (ICGA) (9). Toute cette évolution a abouti à une gestion du secteur par un tandem constitué par la Société Générale de Belgi-

(7) CCEG, 1955-1985. Trente années d'existence, pages 35 et 40.

(8) CCEG, Trente années d'existence, page 27.

(9) Celui-ci a été l'objet en décembre 1986 d'une tentative d'offre publique d'achat par le groupe Gulf Resources. Cette tentative a échoué. Une négociation préalable entre Gulf Resources d'une part, et de l'autre, la SG et le GBL semble avoir eu lieu avant cette offre, parce qu'il a été notifié en Bourse de Londres que les intérêts belges d'ICGA seraient revendus. Il faut savoir aussi qu'ICGA détient 7,4 % du capital de Petrofina par Contibel et 0,4 % par la Nationale de Portefeuille.

que et le Groupe Bruxelles-Lambert. Ce tandem peut contrôler les trois sociétés électriques avec un cinquième environ des actions de celles-ci et grâce à une dispersion boursière large des actions restantes dans le public, dans divers fonds de placement et parmi le personnel de ces entreprises. Les enjeux de pouvoirs entre holdings ont fait monter les seuils de contrôle des sociétés électriques, mais l'attractivité boursière de leurs actions les ont dispersées dans un public plus large. En plus de son rôle de bureau d'études, Tractebel joue un rôle de holding-relais, tant dans l'électricité que dans le gaz; cette société joue par contre un rôle moins important dans Petrofina, où ce sont les deux holdings de tête qui s'affrontent pour y asseoir leur suprématie.

La lente asphyxie de l'autoproduction électrique

Production brute (services auxiliaires compris en GW/h)

	Producteurs-Distributeurs		Total auto-producteurs Industriels
	Privés	Publics	
1950	5.009,5	396,1	3.455,3
1955	5.997,3	422,2	5.305,5
1960	8.354,7	497,9	6.299,5
1965	12.861,3	534,8	8.309,8
1970	20.188,7	755,1	9.579,5
1975	30.745,8	934,4	9.386,2
1980 (*)	48.078,8	1.809,7	3.762,8
1985	53.027,7	1.427,1	2.866,6

(*) Nouvelle classification suite aux restructurations opérées en 1975 avec Intercom, EBES et la constitution d'UNERG. Cette restructuration a intégré certains autoproducteurs industriels dans les entreprises privées productrices-distributrices, surtout UNERG.

LE PARC ELECTRIQUE BELGE, RELAIS DE L'EDF ?

La première véritable centrale nucléaire exploitée pour la production était une collaboration franco-belge (Chooz), puis ce fut le cas de Tihange. Les centrales nucléaires construites ensuite le furent en indivision entre les groupes belges, mais la Banque européenne d'investissement y jouait un rôle très important d'apporteur de capitaux (10). De 1979 à 1984, la BEI a accordé des financements pour 454,4 millions d'ECU à la Belgique dont 430,5 pour le nucléaire; en 1985, les 77,8 millions d'ECU (3,5 milliards de francs belges) de financement l'ont été au bénéfice exclusif de Doel et Tihange. 26,2 des 31,6 milliards de francs accordés par la BEI ont porté sur le

(10) Voir Aperçu économique trimestriel, ministère des Affaires économiques n° 3, 1985. « L'action financière de la Communauté européenne dans le secteur énergétique », par A. Juricic, pages 63 à 80.

développement du nucléaire belge au titre des objectifs communautaires en matière d'énergie. Voilà qui image bien la qualité du relais des électriciens au niveau communautaire !

Dans ce contexte aussi, il faut replacer le contrat de participation des électriciens belges aux unités 1 et 2 de Chooz B (11) qui posait des problèmes comptables nouveaux. Pour éviter des contraintes dues au monopole légal (notamment celui de la propriété juridique) d'EDF, la Commission bancaire autorisa les électriciens à comptabiliser Chooz B parmi les immobilisations corporelles suivant des formes comparables à celles de la location-bail. Ceci leur permettait donc d'y appliquer les règles d'amortissement favorables qui ont cours en Belgique. La proposition avancée par les électriciens d'une nouvelle centrale nucléaire (dite N 8) se ferait aussi suivant une formule « internationalisée ». Si l'EDF n'y prend pas une participation d'autres producteurs étrangers y seraient liés par un contrat de partage réciproque de puissance.

Les mouvements d'énergie avec l'étranger ont aussi toute leur place dans cet ensemble. En 1985, tant importation qu'exportation représentent chacune environ un dixième de la production nette d'énergie du secteur électrique. Les soldes de ces échanges semblent s'équilibrer à un niveau relativement bas depuis quatre ou cinq ans. Les exportations belges comprennent les parts EDF de Tihange I, les importations la part des électriciens dans Chooz. Mais la quote-part belge dans la production de la Centrale de Tricastin (France) excède largement les besoins d'enrichissement d'uranium du projet EURODIF (12).

Les comptes globaux de mouvements d'énergie électrique masquent donc un mouvement croissant d'exportation vers le Luxembourg et les Pays-Bas, faisant de plus en plus du parc belge un relais international de l'EDF. Tout ceci se développe dans un contexte d'inter-connexion croissante des réseaux, avec tout ce que cela comporte d'avantages techniques, d'optimisation des réseaux par rapport aux pointes dans chacun de ceux-ci. Les avantages sont clairs aussi en matière de secours mutuels.

Face aux pays à forte résistance au nucléaire « verte » (RFA, Luxembourg), « verte » et gazière (Pays-Bas), la Belgique semble être de plus en plus le champ d'une alliance avec l'EDF pour l'exportation électrique vers d'autres pays (13). On assiste ainsi à une osmose technocratique de secteurs protégés, à une coalition progressive de pays à « consensus » d'expansion nucléaire vers les pays qui ont pu instaurer un débat énergétique ou ceux qui

(11) Voir à ce sujet les considérations du Rapport annuel, 1984-1985, de la Commission bancaire, pages 97 et 98.

(12) Groupement européen pour l'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse.

(13) Depuis quelques mois, EDF négocie avec BASF et Bayer (Allemagne fédérale) les conditions de vente massives de courant. Cette négociation peut paraître comme un argument de force des chimistes allemands vis-à-vis de leurs producteurs d'électricité locaux, mais elle peut être aussi le signe d'une tentative de constitution d'un « grand marché intérieur » électrique qui dépasserait même les projets de la CEE en cette matière.

Evolution des dividendes des actions électriques depuis 1979

	1979	Intercom	EBES	UNERG
1979		142 F	177 F	112 F
1980		150 F	187 F	118 F
1981		158 F	195 F	122 F
1982		166 F	205 F	128 F
1983		166 F	205 F	128 F
1984		174 F	215 F	134 F
1985		183 F	225 F	141 F

Taux de rentabilité nets avec transfert fiscal

	ELECTRICITE			GAZ	
	Production	Distribution	Ensemble	Transport par Distrigaz	Distribution gaz
1973	9,03 %	9,25 %	9,11 %	7,78 %	5,70 %
1975	9,85 %	13,19 %	10,93 %	5,29 %	9,02 %
1977	6,96 %	17,12 %	9,51 %	9,34 %	14,96 %
1979	5,29 %	17,55 %	8,50 %	8,17 %	17,16 %
1980	4,06 %	16,79 %	7,32 %	7,54 %	17,02 %
1981	* 6,32 %	16,74 %	9,18 %	5,54 %	16,95 %
1982	6,40 %	16,37 %	8,69 %	8,21 *	14,89 %
1983	8,12 %	16,65 %	10,00 %	7,75 %	13,01 %
1984	10,72 %	17,29 %	11,85 %	5,28 %	14,19 %

* SPE comprise dès cette année.

La SPE est la Société coopérative de production d'électricité constituée le 22 juillet 1978 autorisée par arrêté royal du 18 juillet 1979 et approuvée par les Exécutifs flamand et wallon. La SPE est présidée par Jacques Vandebosch.

La production électrique de la société est nucléaire à plus de 38 %. Pour rappel, elle a repris en 1985 les activités de production d'électricité et de chaleur de la ville de Gand.

Sources : Rapports annuels du C.C.E.G.

ont manifesté une résistance plus poussée au nucléaire. Le problème des exportations électriques belges a donc de fortes chances d'être un problème majeur des prochaines années.

De plus, les implications socio-politiques de cette internationalisation larvée sont nombreuses et mériteraient d'être bien plus approfondies. Les contrôles nationaux perdent de leur efficacité, au même titre que des entreprises nationalisées, s'ajustant plus encore aux pratiques du marché quand elles sont sur le marché international hors du pays d'origine.

DRESSER UN BILAN

Le Comité de contrôle ébauche le bilan de sa propre pratique à partir de considérations de ce type :

« ...le simple fait pour un secteur comme celui de l'énergie électrique et gazière de devoir régulièrement présenter ses projets, sa politique et ses comptes à un collège de composition variée, l'amène tout naturellement à mieux fonder sa politique et à y introduire des critères répondant aux objectifs fixés au départ. S'il est évident que nombre de rationalisations seraient également intervenues sans l'existence du Comité, nul ne contestera que souvent celles-ci ont été opérées plus tôt et de façon plus nette qu'en régime non contrôlé. Ainsi le Comité, plutôt que de gêner l'essor des entreprises contrôlées, y a contribué et a veillé à ce que les fruits de ces efforts soient équitablement répartis. »

Ce que le CCEG considère comme « mieux fondé », comme « rationalisations... opérées plus tôt et de façon nette » et comme « répartition équitable » peut être entendu de diverses manières. Plus loin dans la brochure de son trentième anniversaire, le CCEG l'exprime plus clairement (page 43) : « Le système institué a largement dépassé sa phase d'expérimentation et s'est solidement intégré dans le contexte économique et social de la Belgique... Il semble avoir fonctionné à la satisfaction de tous ».

En bref, c'est un consensus large sur la gestion d'un secteur privé de base, de monopole et prospère (14), qui s'est construit en trente ans. A l'occasion du trentième anniversaire, « La Libre Belgique » (20 et 21 juillet 1986) synthétisait la situation de la façon suivante sous la plume de Jean Daloze.

« Le système repose sur deux piliers. D'une part, il fut jugé indispensable de laisser au secteur privé la maîtrise et la responsabilité de la gestion industrielle et financière des entreprises. D'autre part, cette industrie étant fatalement monopolistique, il fut jugé opportun de la soumettre à un contrôle rigoureux, afin d'assurer la transparence de ses intentions, actions et résultats, et de servir au mieux les intérêts des consommateurs résidentiels et industriels... Si cette organisation bicéphale a bien fonctionné, c'est parce

(14) Ses dividendes correspondent à des « obligations indexées » pour reprendre l'appellation donnée par le chroniqueur boursier de « La Libre Belgique ».

que ses initiateurs et leurs successeurs ont joué le jeu avec une totale loyauté... De leur côté, les syndicats ont respecté les fondements même de l'entreprise privée, c'est-à-dire la faculté d'agir dans de bonnes conditions de rentabilité et dès lors d'investissements, par eux-mêmes et par appel au marché des capitaux. »

DES QUESTIONS

Si certains ont établi le bilan de trente ans de Comité de contrôle, se pose la question de savoir si le mouvement syndical a suffisamment mené le débat sur les glissements qui se sont effectués dans le secteur énergétique.

Les chroniqueurs peuvent parler de consensus et d'acceptation par les syndicats « des fondements de l'entreprise privée ». Ils étayaient leurs dires moins de déclarations de dirigeants syndicaux que par le constat de la pratique.

On peut heureusement trouver de nombreuses résolutions de congrès syndicaux qui ne vont pas dans ce sens. Mais on peut se demander si l'application concrète de ces résolutions au sein de cet organe de concertation a été suffisamment discutée dans les organisations syndicales.

La phase pendant laquelle la FGTB a pratiqué « la chaise vide » au Comité de contrôle a-t-elle pu amener une rupture avec ce qui apparaît comme un glissement consensuel ? Ce glissement serait-il lié (à la fois cause et effet) au lent tarissement des revendications syndicales concernant ce secteur ?

La participation de la CSC et de la FGTB au Comité de contrôle n'a-t-elle pas mis la sourdine aux discussions syndicales et politiques concernant le secteur ? Et si les revendications syndicales — légitimes dans ce genre d'enceinte — se développent de façon conflictuelle, n'ont-elles pas changé de teneur pour s'inscrire progressivement dans une perspective étroitement consumériste (haute tension, basse tension) ?

Ce sont là des questions qui nous semblent valoir un débat. Peut-être en réfléchissant à cette phrase de B. Marquès-Pereira, à propos de la fonction hégémonique de l'Etat :

« La notion d'intérêt général renvoie à des représentations unificatrices qui permettent aux individus de vivre les rapports de pouvoir sur le mode d'un ordre naturel ou d'une nécessité objective et rationnelle. »

Sources :

- *Convention sur l'électricité du 15 juillet 1955.*
- *Inventaire des réalisations de l'industrie électrique depuis la signature du contrat de 1955 et en application de celle-ci - Janvier 1958.*
- *Convention sur l'électricité et le gaz du 12 mai 1964.*
- *Comité de contrôle de l'électricité et du gaz, établissement d'utilité publique - Conventions et statuts, Bruxelles, le 27 avril 1983.*
- *Comité de contrôle de l'électricité et du gaz 1955-1985 : trente années d'existence.*

holdings : il y a transferts et transferts

Les holdings sont des lieux de centralisation et de captation de pouvoir. Ce sont aussi les points d'aboutissement de transferts de plus-value.

Ces transferts s'opèrent notamment par un ensemble de prestations de biens et services entre les diverses sociétés contrôlées par un holding, et qui permettent ainsi d'assurer réciproquement chiffre d'affaires et profits de ces sociétés — et de faire remonter les profits vers les holdings.

Ainsi, des emprunts à des taux élevés auprès des banques, filiales des grands holdings, peuvent constituer de véritables transferts de bénéfices vers ces banques. Transfert financé — dans le cas qui nous intéresse — par les consommateurs d'électricité, et « exporté » sans risque par les sociétés d'électricité qui jouissent de l'indexation et ne subissent donc pas de véritable pression économique à la contraction de leurs coûts financiers.

N'est-ce pas ce qui a été souligné il y a peu dans la grande presse ? (*) Marc Charlet a montré que de 1981 à 1985 le chiffre d'affaires des trois sociétés d'électricité — Intercom, Ebes, Unerg — avait crû en moyenne de 46 %, la hausse moyenne de leurs bénéfices ayant été de 121 %. Il poursuivait : « Ce que l'on comprend moins en revanche, du moins dans le chef des sociétés concernées, c'est qu'elles n'aient plus tiré avantage de la conjoncture boursière favorable de ces dernières années pour profiter des possibilités de financement à bon compte qu'offrait la Bourse ».

Elles ont en effet continué à emprunter massivement à des taux élevés. Mais les aspects financiers soulignés ici ne sont qu'une des modalités multiples de transferts, à côté de bien d'autres.

Le tableau ci-après (voir page suivante) en souligne un autre : celui de la rémunération des assistances diverses apportées par les holdings aux sociétés électriques.

(*) *Le Soir*, 14 novembre 1986 « L'irrésistible ascension des électriques », par Marc Charlet.

1985 (1000 f)

Paielement par la société d'électricité pour des prestations d'assistance à des sociétés liées	Sommes payées à		
	Electrobel	Tractionel	Contibel (sous holding du groupe anglais ICGA)
prestations d'ingénieur conseil			
	Intercom	419.832	
	Ebes		1.955.600
			40.800 **
	Unerg		65.517
contrats divers (dont gestion de trésorerie)			
	Intercom	74.512	
	Ebes		148.100
	Unerg		44.586 ***
			4.968
mise à disposition de locaux			
	Intercom	30.339	
		37.180 *	
	Unerg		66.203 ****

Sources : Rapports annuels de ces sociétés.

- * loyer versé à l'Immobilière Electrobel
- ** paiement du traitement mathématique des problèmes de perspective
- *** payé aux sociétés Tractionel, Contibel et Sofina
- **** paiement à la société Investimmo SA, société du groupe Contibel

Réformes de structure, avant-hier, hier... et demain ?

A propos de réformes de structure, et très précisément, de la création du Comité de contrôle, voici quelques repères pour situer comment a évolué la réflexion de la FGTB.

QUI N'AVANCE PAS, RECOULE

Dix ans après le congrès extraordinaire de la FGTB, en septembre 1964, des Journées d'étude se tiennent à Ronchines, à l'initiative de la Fondation André Renard. Jacques Yerna examine la portée de l'expérience du Comité de contrôle.

Il constate une baisse du prix du KW/h, une uniformisation des tarifs, une modernisation/rationalisation du secteur.

Ce sont des éléments positifs, et qui — en dépit de carences ailleurs, restent positifs jusqu'en 1959.

« A ce moment, observe Yerna, la FGTB sous l'impulsion de Renard, décida de rompre, estimant que la baisse des prix et la rationalisation obtenues étaient insuffisantes et qu'il fallait plus de pouvoir au Comité de contrôle. Or, cette décision a une signification fondamentale qui n'a pas toujours été perçue : c'est qu'en matière de réformes de structure, il importe de progresser toujours. Qui n'avance pas, recule. En d'autres mots, les réformes de structure sont des étapes qu'il faut franchir sans s'y installer ».

Jacques Yerna mettait ainsi le doigt sur un (sur le ?) facteur essentiel : la *dynamique* des réformes de structures, à défaut de laquelle, tout progrès est digéré par le système, sans laisser de trace qualitative.

Son bilan pour l'après-59 : des discussions, la grève du siècle suivie de somnolence, puis un accord. Cet accord « étend quantitativement le champ d'application du contrôle; il ne le modifie aucunement sur le plan qualitatif ». De fait, le Comité de contrôle va aussi s'occuper du gaz, mais il n'a pas pour autant un supplément de pouvoir.

Et les organisations syndicales ne lui assignent pas de nouveaux objectifs : il est « installé » dans et digéré par le système.

Jacques Yerna se refuse de qualifier le programme de la FGTB en 1954 de programme technocratique. Mais il le dit ambigu et acte qu'il ne prévoyait pas l'intervention des travailleurs au niveau des entreprises. Programme pour le sommet seul, donc...

René De Schutter, alors secrétaire de la régionale bruxelloise de la FGTB, allait peu après confirmer et préciser le diagnostic en le situant dans son contexte politique. (« Temps modernes » N° 249 février 1967).

Schématissant le programme des réformes de structure de 54-56, De Schutter rappelle qu'il vise « à répartir plus justement un gâteau agrandi ». Il s'agit donc, estime RDS, d'un programme en vue d'une plus grande expansion économique, tout en se donnant un moyen d'action dans la sphère politique. C'est, pour reprendre une expression d'André Renard, « un coin enfoncé dans le mur du capitalisme », note RDS. Expression qui s'accompagne de diverses interprétations. Car le « coin » n'a pas affaibli le capitalisme, et ce n'est point en menant pas à pas ce type de réformes-coins, qu'on changera le système.

C'est que « sous peine d'être récupérée par le système capitaliste, toute "réforme de structure" acquise, même partiellement, doit être rapidement "dépassée" par une revendication plus avancée »... « Les objectifs en matière de réformes de structure ne sont donc jamais suffisants en eux-mêmes; ils sont toujours les maillons d'une chaîne ».

Au total, pour René De Schutter, le Comité de contrôle aura été une réforme au sommet, isolée et formelle.

La Fondation André Renard allait encore remettre le problème en discussion à plusieurs reprises, et notamment au colloque de Pont à Lesse en 1973. Jacques Defay et Jacques Yerna y développent la critique de réformes peu substantielles et très ambiguës.

APPORT DES COMMUNISTES

Pour leur part, les communistes ont avec constance — mais sans être assez entendus — mis l'accent sur deux notions, liées à celle de réformes de structure : d'une part, l'élargissement de la démocratie, d'autre part l'objectif du pouvoir à conquérir. Deux notions politiques, que l'action syndicale a très imparfaitement assimilées.

Au congrès d'Anvers du PC (1963), Ernest Burnelle met en garde contre une tendance à ramener les réformes de structure à « un ensemble de mesures à caractère administratif d'une extrême complexité ». Il parle à ce propos de mystification et de défiguration. Par les réformes de structure, il s'agit, dit-il, de limiter le pouvoir des monopoles en s'appuyant sur la capacité des masses ouvrières d'organiser le combat.

Le président du PCB n'était pas le seul, à l'époque, à se méfier des fausses réformes de structure. A son congrès de mars 1961, le PS (encore PSB) déclarait : « Mais il ne faut pas confondre la planification concrète et efficace que nous voulons avec une "programmation" sans base, sans contenu réel et sans moyens d'exécution ». Or le gouvernement Lefèvre-Spaak allait précisément mettre en œuvre peu après une "programmation" sans base, sans contenu réel et sans moyens d'exécution... (cf. P. Joye « Pour réaliser les réformes de structure », brochure du PCB, 1962). ...

Il n'est donc pas étonnant qu'en 1968, les communistes « remettent ça » à leur congrès d'Ostende : « après avoir longuement insisté sur les droits de

contrôle que détiennent déjà les représentants des travailleurs au niveau des entreprises mais qu'ils sous-utilisent, le 20^e congrès déclare : « c'est seulement en assurant la participation populaire, le contrôle ouvrier à tous les échelons qu'il sera possible d'éviter que les sociétés publiques d'investissement et bureaux de planification ne prennent un caractère technocratique et d'arriver à ce que leur création constitue réellement une réforme de structure anticapitaliste ».

L'idée sera développée cinq ans plus tard par le PC, avec le lancement, sur le marché politique, de la notion de contre-pouvoir, à laquelle reste attaché le nom de Marc Drumaux. La réalité a montré cependant que cette notion, si féconde, restait en rade de l'action des grandes forces politiques se réclamant du monde ouvrier.

...« Il s'est créé un terrain favorable à une conception de l'action qui complète et enrichit les autres formes de lutte utilisées. Cette conception est celle du *contre-pouvoir*, dont la pratique et la généralisation impliquent d'une part une opposition plus consciente et plus globale à la classe dirigeante, et d'autre part, la conquête par les travailleurs organisés de droits nouveaux et de libertés plus réelles », voilà ce que déclarait le XXI^e Congrès du PCB (décembre 1973). Il ajoutait : « Le contre-pouvoir est indissociable de la lutte revendicative dans la mesure même où il s'impose de la développer et de la jumeler en permanence avec la bataille politique contre les puissances d'argent et la droite.

» Le contre-pouvoir est indissociable de la lutte électorale, dans la mesure où il s'impose de créer une liaison réelle et bien articulée entre les luttes populaires et les représentations populaires au sein des assemblées élues, pour faciliter, amplifier et garantir toutes les formes de progrès ».

REFUS D'INTEGRATION

Mais rien n'est simple décidément. Car côté FGTB, les congrès votent des résolutions où le refus d'intégration dans le système capitaliste est clairement proclamé, en 71 et en 74.

« La FGTB refuse... de subordonner ses exigences et son action aux contraintes d'un système dont elle conteste les finalités, les structures et les moyens d'action. La négociation à laquelle le mouvement syndical participe, dans le domaine économique, financier et social, n'implique nullement la communauté d'intérêts des interlocuteurs ni l'expression d'une volonté de collaboration de classe. Il s'agit d'un point de passage jugé nécessaire à la réalisation par étapes et en respectant les règles démocratiques d'une société socialiste. Le syndicat doit maintenir une pression permanente sur les décisions de gestion, sans pour autant partager les responsabilités de celle-ci ». (1971)

Trois ans après, dans un autre congrès extraordinaire, la FGTB persiste et signe — ou plus exactement « rappelle et confirme sa prise de position fon-

damentale de non-intégration dans le système néo-capitaliste et sa volonté de transformer la société actuelle par des réformes de structure ».

Mieux, en février 1974, le PSB termine un congrès en adoptant un programme électoral nettement anticapitaliste. D'entrée de jeu, le programme rejette toute formule d'intégration dans le système capitaliste. Une orientation que salue G. Debonne, alors secrétaire général de la FGTB. « Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, dit-il notamment, je dirai qu'effectivement, bien des travailleurs ont une impression d'impuissance. Il faut donc une volonté de relancer notre propre volonté ». Ajoutons au chapitre « Energie » que ce congrès du PSB revendique le contrôle de tout le secteur, « qu'il n'est plus pensable d'abandonner au bon vouloir du grand capital ».

Arrêtons là ces rappels de textes « historiques ». Aujourd'hui, dans le contexte dramatique des restructurations du capital, des idées-force demeurent, de nouvelles surgissent.

REFUS D'INTÉGRATION

Mais rien n'est simple évidemment. Car côté FGTB, les congrès votent des résolutions où le refus d'intégration dans le système capitaliste est clairement proclamé, en 71 et en 74.

« La FGTB refuse... de subordonner ses exigences et son action aux contraintes d'un système dont elle conçoit les finalités, les structures et les moyens d'action. La négociation a laquelle le mouvement syndical participe dans le domaine économique, financier et social, n'implique nullement la communauté d'intérêt des interlocuteurs ni l'expression d'une volonté de collaboration de classe. Il s'agit d'un point de passage, jugé nécessaire à la réalisation par étapes et en respectant les règles démocratiques d'une société socialiste. Le syndicat doit maintenir une pression permanente sur les décisions de gestion, sans pour autant partager les responsabilités de celle-ci. » (1971)

Tout est écrit, dans un autre congrès extraordinaire, la FGTB pose et signe — ou plus exactement — rappelle et confirme sa prise de position fon-

Équité fiscale !

En mai 1984, la F.G.T.B. et la C.S.C. formulaient une proposition commune, afin d'accéder à plus d'équité et d'efficacité fiscales. Cette proposition indiquait notamment que des mesures devaient être prises visant à :

« une révision du régime de taxation des sociétés d'électricité (EBES, Intercom, UNERG) — pas d'immunisation totale des bénéficiaires tirés des intercommunales mixtes de distribution — et excluant en tous cas la possibilité de transférer l'immunisation fiscale des bénéficiaires de l'activité de distribution aux activités de transport et de production. »

Pour comprendre cette revendication, il faut expliquer quelques problèmes de structure et quelques principes fiscaux. Les sociétés électriques citées ont dans leur portefeuille de participations des actions diverses des intercommunales mixtes de distribution (gaz, électricité et télédistribution) dont elles assurent la gestion. Un principe général de fiscalité veut qu'un même revenu ne soit pas soumis à des impositions successives, rien que parce qu'il circule entre différents détenteurs. Des entreprises sont donc autorisées à déduire de leurs revenus imposables les revenus bruts d'actions détenues de façon permanente.

Ces mesures peuvent aboutir à ce que des revenus soient immunisés, même s'ils n'ont été que fictivement taxés. Ainsi, en gaz, électricité, télédistribution à gestion mixte. L'intercommunale mixte distribue des dividendes: elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Malgré ce fait, la société productrice/distributrice pourra déduire l'impôt des sociétés — fictif — de son revenu imposable.

Ce phénomène apparaît avec une parfaite symétrie dans les comptes des sociétés, où les sommes d'impôts dues sont contrebalancées par des excédents de versements d'impôts.

	INTERCOM		EBES		UNERG	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
+ 2.337.826	+ 2.337.826	+ 2.589.483	+ 1.287.848	+ 1.500.920	+ 810.729	
- 2.337.826	- 2.337.826	- 2.589.483	- 1.287.848	- 1.500.920	- 810.729	
		8.132				
	1.355.370	1.115.368	6.818.309	6.317.109		3.589.374
	8.496.481	9.679.753				
	7.012.133	14.083.841	4.662.531	6.018.331		2.670.374
	12.315.704	13.039.439	4.452.928	7.255.074		1.781.906

* Impôts sur les résultats de l'exercice :

1. Impôts et précomptes dus ou versés .

2. Excédent de versement d'impôts et de précomptes, portés à l'actif

* Impôts sur résultats d'exercices antérieurs

* Principales sources de disparités entre le bénéfice, avant impôt, et le bénéfice taxable estimé.

Application des A.R. n° 15 et 150.

Déduction des revenus définitivement taxés, déduction pour investissement

Exonération de dividendes décrétee

Déduction de revenus de participations

permanentes

* Sources de latences fiscales.

Latences actives

Latences passives

* Ces postes concernent divers aspects fiscaux qui sont les conséquences des mesures gouvernementales en matière de relance

du « Capital à risque » (sic) et des investissements.

après tchernobyl

La Belgique est, après la France, le pays le plus nucléaire du monde, avec ses sept centrales installées à Doel et à Tihange, et plus de 60 % de la puissance électrique consommée. Le débat sur le bien-fondé de cette option ne date pas d'aujourd'hui, et il n'entre pas dans nos intentions de nous relancer dans un échange d'arguments dont la plupart sont bien rodés : nous ne ferions sans doute que répéter ce que d'autres ont récemment réaffirmé, et il s'agirait de notre part d'une démarche plutôt stérile.

Par contre, neuf mois après Tchernobyl, il nous paraît que le temps est venu d'examiner ce dont la première catastrophe nucléaire civile d'envergure a accouché, et comment elle a — ou n'a pas — déplacé les termes du débat en cours, éclairé de nouveaux enjeux, donné une nouvelle vie à de vieilles controverses.

UN SUREQUIPEMENT ACCRU

Première constatation : la brutalité de la découverte de la catastrophe, sa gravité ont quelque peu occulté deux questions qui ont trait au fonctionnement *normal* des centrales nucléaires — indépendamment de tout accident.

La première d'entre elles est celle de l'estimation des besoins énergétiques de la Belgique. Dans une interview qu'il a accordée à *Place de la Santé*, le périodique du GERM, Mgr Gillon, spécialiste des centrales nucléaires qui ne s'est jamais rangé parmi les opposants à celles-ci, fait une description tout à fait éloquente de la situation mondiale :

« Il y a dix ans, les prévisions raisonnables disaient que nous aurions besoin, vers la fin du siècle, de 12000 MTep d'énergie mondiale par an. Le nucléaire devait en fournir 20 %. Aujourd'hui, on s'aperçoit que le tiers-monde, en particulier à cause de son endettement, est tellement incapable de prendre la part d'énergie dont il aurait besoin pour sortir de son sous-développement, que nous nous contenterons de consommer 9500 MTep à la fin du siècle, dont environ 6 % d'origine nucléaire (550 MTep au lieu des 2400 prévus). Y a-t-il alors une alternative réelle pour couvrir ces 6 % ? Ce n'est nullement impossible, en puisant par exemple 4 % dans les immenses réserves de charbon (étranger) et en augmentant un peu la production gazière. Donc, du point de vue du besoin mondial, l'option nucléaire paraît beaucoup moins contraignante qu'il y a dix ans » (1).

Dont acte. Dans le bilan présenté ci-dessus, la situation de la Belgique n'est pas explicitée. Nous avons rappelé l'importance du nucléaire dans l'approvisionnement énergétique belge, bien supérieure à la moyenne mondiale, mais le constat n'est pas différent : la consommation enregistrée est inférieure aux prévisions qui ont justifié la construction de Tihange 3 et de Doel 4. Et cela malgré l'insuffisance criante des efforts destinés à guider la

(1) *Place de la Santé*, n° 4, décembre 1986, Germ-Édition, p. 17.

demande d'énergie (voir les articles sur la maîtrise de l'énergie dans le présent numéro). Mais même sans argumenter à partir d'une réorientation de la demande en énergie, le suréquipement du parc électrique belge est manifeste à l'examen des données suivantes : la puissance électrique installée représentait quelque 133 % de la pointe effective de consommation en 1963, 138 % en 1980, 159 % en 1983 et 161 % en 1985 (2). Même si l'accroissement du parc nucléaire a pu peser dans l'accroissement de ce rapport (« seuil technique ») pour des raisons liées à la technologie nucléaire, il ne le justifie pas pour autant car il semble qu'à présent ce seuil technique soit lui-même dépassé. Cette situation, un probable tassement de la demande, ainsi que l'évolution récente des prix énergétiques, auraient semble-t-il, joué dans les décisions à prendre au sujet de la construction de la huitième centrale nucléaire belge (N8), vraisemblablement postposée à 1998. Mutatis mutandis, le bilan mondial de Mgr Gillon s'applique certainement à la Belgique où l'énergie d'origine nucléaire représente environ 9 % de la consommation finale d'énergie, contre 5 % (aujourd'hui) à l'échelle mondiale.

LES DECHETS : VIDANGE PERDUE

Deuxième question occultée, que nous rappellerons brièvement et pour mémoire : celle des déchets de fonctionnement des centrales nucléaires, de leur retraitement et de leur stockage. Ce problème n'a pas fondamentalement évolué au cours des dix dernières années, ce qui signifie qu'il reste fondamentalement non résolu. Par ailleurs, c'est dans les usines de retraitement du combustible irradié que la santé des travailleurs court les plus gros risques, lors du travail qui consiste à séparer les différents composants du combustible (uranium, plutonium et autres transuraniens, produits de fission, métaux radioactifs divers). Dans les centrales elles-mêmes, c'est aussi la manipulation de ces déchets qui est la plus dangereuse. Nous publions en encadré un témoignage révélateur à ce sujet, celui de « Charles », ancien travailleur à la centrale de Chooz. La désinvolture avec laquelle sont traités en particulier les intérimaires chargés des tâches les plus dangereuses est proprement scandaleuse et rejoint les observations du romancier allemand Günther Walraff dans son livre « *Tête de Turc* ».

À propos des déchets, nous ne pouvons que confirmer ce que nous écrivions en novembre 1979 (3) : « On a longtemps espéré transformer (les déchets dont la demi-vie est la plus longue) en éléments stables. Mais cette voie semble aujourd'hui abandonnée, pour des raisons scientifiques et économiques. Il n'est donc pas question aujourd'hui de diminuer la radio-activité des déchets, mais bien de trouver un emballage, un mode de stockage le mieux adapté possible au type de déchets auquel on a affaire. Dans cette optique, *aucun* procédé ne semble aujourd'hui avoir fait ses preuves; par exemple, les déchets moyennement radioactifs sont emballés dans du béton et immergés en mer (4). Le procédé de vitrification (stockage sous forme

(2) Notes économiques, service d'étude de Paribas, numéro spécial 35 (troisième trimestre 1986).

(3) *Cahiers Marxistes*, n° 59 (78), 1979, p. 37.

(4) Cette technique a en fait été abandonnée depuis par la Belgique.

solide) semble le moins mauvais, mais l'énormité du temps pendant lequel ces blocs de verre sont appelés à isoler les déchets est telle que leur fiabilité ne peut être considérée comme absolue ».

Premier effet donc, de Tchernobyl : le passage au second plan des questions liées au fonctionnement normal des centrales nucléaires.

L'IMPACT DE L'ACCIDENT

On peut aussi mettre en évidence un déplacement des termes de la polémique menée autour du nucléaire. En effet, la réalité de l'accident est un argument très fort à l'appui de ceux — parmi lesquels nous nous rangeons — qui ont toujours critiqué le « rapport Rasmussen ». Le professeur américain Rasmussen a, en 1976, tenté une évaluation probabiliste des risques d'accidents nucléaires, évaluation qui a fait l'objet de deux objections majeures : 1. le calcul est dépendant de l'établissement d'un inventaire des scénarios possibles d'accident, et, 2. l'estimation du risque de défaillance correspondant à chaque étape d'un scénario est arbitraire, puisqu'elle n'est pas basée sur des mesures d'usures après fonctionnement. Mais au delà des arguties sur le modèle utilisé pour se faire une idée quantitative du risque, Tchernobyl a imposé brutalement une question : qu'est-ce qui est prévu en cas d'accident ?

Problématique presque nouvelle, dans la mesure où précédemment les électriciens et les pouvoirs publics s'appuyaient sur la valeur dérisoirement petite de la probabilité d'un accident pour éluder la question. Aujourd'hui il est devenu difficile de biaiser, et la comparaison entre ce qui s'est passé en Ukraine et ce qui se passerait à Anvers ou à Liège en cas d'accident grave à Doel ou à Tihange est effrayante.

Yves de Wasseige explique dans son livre (5) que des plans de secours existent bien pour Doel, Tihange et Mol, mais qu'ils sont dérisoires et pas opérationnels — seule la population vivant dans un rayon de 10 km est prise en compte, dans le cas de rejets de produits radioactifs en quantité limitée. Au delà de cette hypothèse, rien n'est prévu. On découvre en outre qu'il n'existe pas de plan concernant la centrale de Chooz, située à nos frontières en territoire français ! Le caractère évasif des réponses fournies par un fonctionnaire responsable de cet aspect de la sécurité au ministère de la Santé publique lors du débat télévisé organisé en décembre par l'équipe Sciences de la RTBF, ne faisait que confirmer les propos d'Yves de Wasseige.

Récemment encore, les personnalités socialistes belges qui, avec le bourgmestre de Huy, Anne-Marie Lizin, se rendaient à Kiev pour voir « comment a pu se mettre en pratique le plan de secours autour de la centrale de Tchernobyl », dénonçaient des indices inquiétants du peu de sérieux accordé à l'organisation des plans de secours nucléaires, comme le fait que la protec-

(5) La face cachée du nucléaire - Editions Vie Ouvrière - Lire à ce sujet CM N° 147, p. 55.

tion civile responsable de Tihange est installée à 2 km du Limbourg... où elle n'est pas habilitée à intervenir, pendant que son futur centre opérationnel se trouve à Neufchâteau, situé par la route à plus de 100 km de Tihange et... « la ville la moins accessible par l'infrastructure routière en Belgique » ! Ou encore « le fait que les plaquettes d'iode (n.d.a. destinées à la protection d'urgence contre l'ingestion d'iode radioactif) se trouvent concentrées à l'intérieur de la centrale de Tihange » ! (6)

Mais Tchernobyl aura aussi montré qu'un accident majeur dans une des centrales belges, ou frontalières (en France, en Allemagne) peut avoir des conséquences très préoccupantes sur un territoire qui excède la superficie de la Belgique : plus de 30.000 km² au lieu des 300 km² envisagés dans les plans de secours existants. Et à nouveau, la comparaison des densités de population est tout sauf favorable à la Belgique dont les régions sont parmi les plus peuplées d'Europe. Ainsi, si l'on considère autour de Tihange le rayon de 30 km à l'intérieur duquel les autorités soviétiques ont été contraintes d'évacuer leur population (environ 130.000 habitants), on rencontre Liège (200.000 h), Namur (100.000 h), plus une série de petites villes et d'innombrables villages. Au total 500.000 personnes, ou plus encore ?

Qu'en est-il, dans cette perspective, des soins d'urgence aux personnes irradiées, alors qu'à propos de l'accident soviétique, Anne Résibois soulignait (7) que les 300 irradiés graves recensés avaient largement saturé les possibilités hospitalières locales ? Comment ne pas s'inquiéter en imaginant ce que pourraient être ici les moyens mis en œuvre pour gérer, nourrir, loger les populations déplacées, pour rendre à nouveau utilisables les sols pollués, comparés à ce que Anne-Marie Lizin, de retour de Kiev, appelait les « travaux titanesques » réalisés par les Soviétiques (8) — dans un contexte pourtant plus favorable que le nôtre. En résumé, le constat est brutal et sans appel : nous sommes dans les circonstances présentes incapables de faire face à un accident nucléaire majeur.

LA SUPERIORITE DE LA TECHNOLOGIE OCCIDENTALE

Au delà de ces carences graves, il semble que nos électriciens se sortent plutôt à leur avantage de la discussion, en insistant beaucoup sur la comparaison entre le nucléaire soviétique et le nôtre. W. Martens s'est lui-même mouillé dans le débat, et un leit-motiv émerge du rapport au Parlement approuvé au conseil des ministres du 3 octobre 1986 : nos centrales sont sûres, c'est pas comme les centrales soviétiques. De cette comparaison entre filière belge (largement dominante dans le monde occidental) et la filière soviétique (uniquement développée en URSS), le rapport se demande :

« Est-ce que nous pouvons conclure de ceci qu'un accident avec les conséquences de celui de Tchernobyl ne peut avoir lieu en Belgique ?

(6) *La Wallonie*, 9 janvier 1987.

(7) *Place de la Santé*, n° 4, décembre 1986, p. 16.

(8) RTBF, Journal Parlé de 13 h, 16 janvier 1987; voir aussi d'autres témoignages et conclusions du bourgmestre de Huy dans *Le Drapeau rouge* du 15 janvier.

Il n'est pas possible de répondre "non" de façon inconditionnelle mais nous sommes persuadés que toutes les mesures sont prises pour l'éviter. En Belgique, on peut affirmer qu'un incident avec des conséquences aussi graves, n'est possible que par la destruction des deux enveloppes protectrices en béton du bâtiment abritant le réacteur. La probabilité que ceci arrive est très faible ». (9)

Implicitement donc, cette attitude tend à chasser du paysage des possibles un accident majeur dans les centrales belges, ce qui est aller un peu vite en besogne, et renvoie au débat sans issue sur l'évaluation des risques liés à des événements de probabilité « très faible ». Ceci dit, il faut bien reconnaître que la comparaison des filières est globalement à l'avantage de la nôtre. Trois facteurs plaident en tout cas en leur faveur : 1. Les centrales installées en Belgique, du type PWR (Pressurized Water Reactor) comportent une double enceinte de béton. L'une, recouverte à l'intérieur d'une tôle d'acier entoure (notamment) la cuve du réacteur et le circuit de refroidissement primaire (qui fonctionne sous une pression de 160 atmosphères) et est censée résister à la pression engendrée par la rupture brutale de ce circuit (un accident dit « limite »). La seconde enceinte entoure ce bâtiment et est conçue d'une part pour résister aux effets extérieurs (explosions, chutes d'avion...) et d'autre part pour retenir les pertes possibles de corps radioactifs pour la première enceinte. On se souviendra du rôle positif joué par cette protection lors de l'accident de Three Mile Island : elle a empêché qu'une avarie sérieuse du réacteur ne se transforme en catastrophe humaine et écologique. La centrale de Tchernobyl ne possédait en fait d'enceintes qu'un bâtiment en béton, non renforcé, et qui a été soufflé dès la première explosion.

2. La filière soviétique est du type RBMK : traduire « modérée au graphite et refroidie à l'eau légère ». On a pu voir dans différentes descriptions de ces réacteurs que ceux-ci ont un « coefficient de vide positif ». Qu'est-ce qui se cache derrière la technicité de cette expression ?

La fission d'un noyau d'uranium (il s'agit ici de son isotope de masse 235) ne se produit que lorsque celui-ci absorbe un neutron de faible vitesse. En fissionnant, l'uranium émet, en moyenne, deux neutrons rapides, qui devront donc être ralentis avant de pouvoir produire d'autres fissions. Le réacteur doit donc renfermer un corps, le *modérateur*, destiné à ralentir des neutrons en nombre suffisant pour entretenir la réaction en chaîne, et pas trop élevé pour éviter son emballement (les caractéristiques physiques d'un réacteur empêchent cependant absolument que le combustible puisse se transformer en bombe nucléaire).

Dans la filière soviétique, c'est le graphite qui remplit cette fonction. D'autre part la chaleur est évacuée du cœur du réacteur par de l'eau bouillante sous pression, le « fluide caloporteur », injecté ensuite directement, sous forme de vapeur, dans les turbines. Une brusque accélération de la réaction de fission (accidentelle ou non), donc une augmentation de la chaleur dégagée, s'accompagnant d'une augmentation de la température, aura

(9) Rapport du Parlement sur les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl et les mesures qui ont dès lors été prises, p. 79.

tendance à augmenter la quantité de vapeur présente dans le circuit de refroidissement. Cette vapeur, non seulement évacue moins bien la chaleur, mais augmente la réactivité du réacteur, provoquant encore plus de vapeur, et ainsi de suite, rendant le réacteur *instable* (c'est le sens du terme « coefficient de vide positif »). Un système de régulation complexe permet de contrôler la réactivité et d'éviter ce régime instable, mais les techniciens pilotant la centrale avaient imprudemment mis le réacteur dans un régime qui sortait de son fonctionnement normal et limitait l'efficacité de ce système de contrôle.

Dans les réacteurs PWR qui fonctionnent en Belgique, l'eau de refroidissement joue également le rôle de modérateur des neutrons. Cette eau est maintenue, en fonctionnement normal, sous forme liquide, soit à une température de 320° sous une pression de quelque 160 atmosphères. Le fait que la cuve du réacteur soit entièrement maintenue à une pression aussi élevée (contrairement à la filière soviétique où l'eau circule dans des tubes de pression) a souvent été considéré comme une caractéristique dangereuse, propre à ce type de filière, car elle requiert un contrôle très strict des métaux constituant la cuve et le circuit primaire. Cependant une baisse de pression (suite à une panne des pompes, ou à une fuite par exemple), et l'apparition de vapeur dans le circuit de refroidissement aura ici pour effet de diminuer la puissance du réacteur puisque la vapeur, moins dense, est un moins bon modérateur que l'eau. Le système est donc stable (coefficient de vide négatif) et donc plus sûr. Le réacteur arrêté, l'effet de la radioactivité résiduelle



Manifestation antinucléaire : une inquiétude fondée.

peut malgré tout, en l'absence de refroidissement efficace, élever la température et provoquer une fusion des barres de combustibles, des incendies, des explosions (chimiques), éventualité qui constitue quand même un risque préoccupant de pollution extérieure.

Du point de vue de la sécurité, il s'agit là d'un facteur important : la conception même du système rend une instabilité moins probable. Un peu comme lorsqu'on compare deux voitures : si l'une d'elle a une tenue de route (une stabilité) nettement meilleure que l'autre, cela ne signifie pas que l'autre finira nécessairement dans le décor. Mais des performances égales exigeront du conducteur de la seconde des réflexes, une habileté, une maîtrise nettement plus grande.

3. Troisième facteur négatif pour la filière soviétique, c'est le grand volume du cœur actif du réacteur, dû notamment à l'encombrement du modérateur en graphite. Cette taille induit des inhomogénéités de réactivité, c'est-à-dire que la réaction nucléaire n'a pas la même intensité en tout point du cœur, ce qui peut rendre malaisé le contrôle automatique de la réactivité effectuée, comme dans tous les réacteurs, par le déplacement de grappes de barres contenant des matériaux absorbant les neutrons. Si, en outre, dans une phase d'essai, on extrait du cœur la plupart de ces barres de contrôle, on crée toutes les conditions d'un accident — qui n'a pas manqué de se produire.

Il est donc vrai qu'un accident *identique* à celui de Tchernobyl est impossible dans un réacteur PWR, pour des raisons de conception même des filières. Cela ne signifie évidemment pas que tout accident soit exclu dans ce type de réacteur. Pourtant, les électriciens de chez nous, le gouvernement, les experts du lobby nucléaire ont tout fait pour que ce glissement de sens se produise : on pourrait presque dire que l'accident de Tchernobyl démontre que nous avons fait le choix de la bonne filière, et que les difficultés du nucléaire sont celles d'un « mauvais » nucléaire, mal maîtrisé par une société bureaucratique dont les capacités techniques ne sont pas à la hauteur des ambitions. Même si cela n'a pas été dit aussi clairement, c'est le sens de bien des interventions d'experts.

ERREUR HUMAINE DISIEZ-VOUS...

Certains, et c'est en particulier le cas des responsables soviétiques — mais pas d'eux seuls —, insistent, comme pour se rassurer, sur l'erreur humaine, entendant par là les entorses grossières aux règles de sécurité dont se sont rendus responsables les opérateurs de l'unité 4 de Tchernobyl. En admettant même qu'une automatisation accrue, un contrôle plus strict (nous y reviendrons) rendent moins probable un tel comportement dans nos centrales, ce diagnostic n'est pas moins inquiétant. Car, comme le soulignaient H. Bernas et Fr. Clapier dans la revue *M* (10) : « toute erreur est humaine, c'est-à-dire identifiable (attribuable) à une personne, un groupe, un programme de recherche qui aurait dû prévoir telle ou telle défaillance possi-

(10) H. Bernas et Fr. Clapier, « Tchernobyl : roulette russe ? », *M*, septembre-octobre 1986.

ble... ». Mais elle est aussi « la reconnaissance du fait qu'on pourra corriger, qu'on pourra agir. La nouveauté historique, c'est d'en finir avec la fatalité. Le développement à grande échelle de ces technologies entraîne donc, *ipso facto*, que l'humanité est directement responsable de son évolution. L'erreur humaine, aujourd'hui, c'est — au delà de la faute individuelle — la mise en cause du mode d'apprentissage des connaissances, du cadre et de l'organisation du travail ».

Erreur humaine ou pas, ce n'est donc pas la recherche précipitée de telle ou telle explication hâtive qui serait de nature à nous rassurer, mais ce qui nous inquiète certainement ce sont précisément, en Union Soviétique comme chez nous, ces réactions trop empressées, trop courtes, de porte-parole politiques et techniques dont la préoccupation principale semble d'éviter non pas la panique (ce qui est bien légitime, mais cette précipitation suspecte à vite rassurer pourrait bien produire l'effet inverse), mais le début d'une réflexion populaire, d'un débat politique. Un débat sur le fonctionnement de ces sociétés qui, par l'ampleur de leur développement technologique, ont le pouvoir de décider de leur perte ou de leur survie, ou à tout le moins de leur évolution vers l'un ou l'autre sort.

Or, si l'événement Tchernobyl a pu occulter des débats anciens et loin d'être épuisés, s'il a, au contraire, révélé l'urgence qu'il y avait à affronter l'organisation pratique de situations catastrophiques, c'est peut-être dans un renouvellement de la réflexion sur la façon d'appréhender les risques technologiques que ses enseignements peuvent être le plus enrichissants, mais il faut bien constater que, du côté officiel, l'on est bien loin d'en profiter.

FUITES EN AVANT

On a vu comment les électriciens se servaient de la catastrophe pour étayer leurs discours rassurants. La position officielle belge, telle qu'elle se manifeste dans le rapport au Parlement, déjà évoqué, laisse en fait le champ libre à ces discours. Ses six pages et demie de conclusions sont essentiellement centrées sur la *gestion* du risque nucléaire, dont bien sûr elles soulignent les insuffisances manifestes et lui proposent une série de remèdes. La « Sécurité des installations nucléaires belges » y fait l'objet d'une demi-page où l'on nous rassure que si « se dégageaient des conclusions importantes pour la sécurité du parc nucléaire belge, des mesures adaptées seraient prises », mais où la seule instance proposée pour réaliser les évaluations en matière de sécurité est la *Commission interministérielle de la Sécurité Nucléaire*, organisme dont on ne peut attendre une très grande transparence ! Quant à la « Politique énergétique », treize lignes pour prendre date : « confronté à la demande de construction d'une centrale nucléaire, le gouvernement belge tiendra compte des événements » et « lors de la définition de sa politique énergétique, (il) tiendra également compte des possibilités offertes par les autres sources d'énergie ». (p. 112)

Incidemment, il nous semble assez significatif qu'aucune décision n'ait été prise — à notre connaissance du moins — pour réanimer la *Commission*

d'évaluation en matière d'énergie nucléaire (dite Commission des Sages) qui avait, en 1976, déposé un volumineux rapport sur les différents aspects de la question : ses acteurs (issus d'universités, de services publics et d'organismes de contrôle (*)) sont encore disponibles et pas mal d'expériences ont été accumulées en dix ans, en matière de sécurité, de pollution, etc. Cette commission, dont les deux ex-présidents se seraient déclarés prêts à reprendre du service, ne pouvait, observait-on à l'époque, et avec raison, se substituer au large débat démocratique qui était souhaité, mais dans les circonstances présentes, elles pourrait sans doute plus que par le passé le stimuler et peut-être suggérer publiquement, vu l'évolution des données énergétiques, de déchirantes révisions. Est-ce cela aussi qu'électriciens et milieux gouvernementaux veulent éviter ?

Il semble donc bien que pour le lobby nucléaire européen il faille, comme le suggérait récemment dans *Le Monde* Véronique Maurus (11), « oublier Tchernobyl », en faire un accident aberrant et « typiquement soviétique ». Seule exception d'importance dans cet oubli, et dans le chef des seuls pouvoirs publics, sûrement une réflexion et peut-être des actions dans les domaines de la protection civile, de la détection des dangers de radiations, de l'organisation des secours, et — en matière d'échanges commerciaux notamment — des accords internationaux. Mais ici encore, cet effet de Tchernobyl — en pratique évidemment positif — ne fera que donner au risque déjà imposé un regain de légitimité, puisque mieux géré, mieux pris en compte.

Du côté soviétique, il y a aussi des fuites en avant. Dans les positions officielles, on rappelle invariablement, sans autre procès, le caractère inévitable du nucléaire. « Il est impossible d'envisager le futur de l'économie mondiale sans l'énergie nucléaire. Cependant, ses développements futurs doivent être accompagnés par des efforts scientifiques et techniques encore plus grands pour garantir son bon fonctionnement et sa sécurité » (12). On invoque un peu facilement la fatalité ou « le malheur », et, assez systématiquement, on profite de l'occasion, ce qui, à notre avis, ne clarifie pas le débat, pour relancer l'offensive politique contre l'arme nucléaire. Ainsi, ce chroniqueur d'une revue mensuelle illustrée, que l'on pourrait qualifier « de propagande souriante », *L'Union Soviétique* : « Le malheur de Tchernobyl comme les autres cas où l'atome a cessé d'obéir à l'homme (sic) doit être une redoutable mise en garde pour ceux qui continuent de voir un moyen politique dans l'arme nucléaire » (13). Et puis, on trouve encore des aveuglements que l'on voudrait voir appartenir au passé, comme, dans la même revue, mais cette fois sous la plume d'un « président-adjoint du Comité d'Etat pour l'utilisation de l'énergie nucléaire de l'URSS », B. Séménov : « Les observations des spécialistes soviétiques et de leurs collègues étrangers

(*) Y compris un organisme privé comme le Groupe Vinçotte.

(11) Véronique Maurus, « Oublier Tchernobyl », *Le Monde* du 7 janvier 1987.

(12) « The accident at the Chernobyl's nuclear power plant and its consequences », information rassemblée pour la réunion d'expert de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, Vienne, 25-29 août 1986, p. 2 (Traduit de l'anglais par nous).

(13) *L'Union Soviétique*, n° 8 (437), 1986, p. 54. Cette revue est publiée en vingt langues et fut fondée en 1930 par... M. Gorki.

confirment : rien ne menace la santé des hommes dans notre pays et partout ailleurs » (14).

Mais sans doute sont-ce là des manifestations déjà anachroniques, auxquelles il faut assurément opposer le ton et la vivacité des réactions des médias soviétiques, qui n'ont pas craint de dénoncer, et la gravité du sinistre, et l'incapacité, voire l'inconscience, des autorités « responsables », manifestations auxquelles la presse occidentale elle-même a bien dû rendre hommage. La gravité de la situation a été perçue par ailleurs, entraînant sur le plan diplomatique des ouvertures à la collaboration internationale et la remise à Vienne d'un dossier détaillé et sans complaisance. Enfin, il faut aussi reconnaître que, les cendres de Tchernobyl pas encore refroidies, l'événement avait suffisamment secoué la société soviétique pour contribuer à conforter les volontés novatrices d'un Michail Gorbatchev, mais notre intention n'est pas d'entrer dans ce débat.

RISQUE ACCEPTABLE ?

Pour nous, témoins et acteurs d'une contestation des choix nucléaires dans notre société capitaliste, l'intérêt de Tchernobyl n'est précisément pas d'être « typiquement soviétique », mais de s'être déroulé dans un pays socialiste. Un drôle de socialisme diront certains, mais en tout cas une société qui n'est pas soumise à la logique du profit capitaliste souvent rendu responsable d'imprudences criminelles. Avec une certaine raison, nous n'en doutons pas, mais une raison qui n'explique pas, en négatif, les carences impardonnables qui ont causé l'accident soviétique. Un élément de réponse se trouve selon nous dans un concept mobilisé fréquemment, un peu à tort et à travers, dans les polémiques à propos des risques technologiques : c'est celui de *risque acceptable*.

Le risque acceptable est présenté le plus souvent comme une conclusion de caractère technique : telle technologie présente tel risque, ce risque est soit sans gravité, soit entaché d'une probabilité suffisamment faible, donc il est acceptable. Les estimations probabilistes (des événements possibles) ou actuarielles (des événements passés) confortent, avec des chiffres, cette illusion d'objectivité. Or, il suffit de penser aux risques divers que nous côtoyons chaque jour, risques en tout cas acceptés, pour nous convaincre du contraire. Le risque acceptable est bien une production sociale : il est le produit d'un mode de vie (l'hécatombe automobile), de discours de légitimation (l'atome pour la paix); un risque peut être accepté plus facilement s'il est statistique ou individualisé : les six pompiers sacrifiés sur le trou béant de la centrale de Tchernobyl impressionnent plus qu'une très légère augmentation du taux de cancers en Europe, même si celle-ci entraînera la mort de cent ou mille fois plus de gens, dont le décès se noiera dans une masse bien plus considérable de cancéreux anonymes.

On peut ainsi déjà mieux comprendre comment une multitude de facteurs, d'autres motivations sociales, d'autres mœurs politiques, un développe-

(14) L'Union Soviétique, n° 9 (438), 1986, p. 5.

ment technologique différent ont pu conduire l'URSS à accepter un risque nucléaire supérieur à celui qui a déjà bien du mal à se faire accepter chez nous. La relative fiabilité de nos PWR ne contredit pas forcément la loi du profit maximum, elle résulte notamment de l'origine militaire de la filière (qui équipe les sous-marins atomiques US), mais aussi des effets conjugués des modes de contrôle sociaux en cours aux Etats-Unis et en Europe Occidentale.

L'intervention de l'homme dans un processus hautement automatisé comme une centrale électrique (nucléaire ou non) a déjà suscité bien des controverses, que Tchernobyl a ravivées, ce facteur ayant pu jouer un rôle



Paysage sans légende.

anormalement important dans l'accident. Il n'est pas plus d'automatisation intégrale que de sécurité absolue et, comme peut le suggérer la comparaison effectuée ci-dessus entre centrales belges et soviétiques, l'automatisation d'un contrôle dans une PWR peut être un facteur accroissant la sécurité, là où, en URSS, la complexité de ce même contrôle exige que l'intervention manuelle reste possible. Mais dans un cas comme dans l'autre, les exigences de sécurité maximum passent, à l'un ou l'autre stade de la production, et avec des modalités qui peuvent être bien différentes, par des critères de qualification plus stricts, par une organisation, voire une protection, plus rigoureuse des lieux de travail, par un contrôle accru du personnel, pouvant aller jusqu'à une intervention policière dans la vie privée.

Le risque d'une transformation autoritaire de la société est chez nous un réel danger qu'il ne faut pas nécessairement chercher dans les tendances factieuses de certaines droites, mais tout simplement dans la suite logique

d'une volonté, assez consensuelle par ailleurs, et empreinte de réalisme de rendre acceptables une série de risques technologiques, comme d'ailleurs de risques sociaux (on pense à la répression de la délinquance).

La légèreté coupable dont ont fait preuve les opérateurs de la centrale soviétique est sans doute révélatrice d'autres comportements sociaux, d'autres modes de contrôle. Le Goulag existe en URSS, c'est vrai, comme la répression de certaines formes de dissidence, mais il est difficile de soutenir que l'Union Soviétique soit partout une société policière. Tout concorde au contraire, témoignages, films, récits, et jusqu'au discours officiels, pour indiquer que se sont développés en URSS, et en particulier dans la production, des espaces d'évasion — de liberté ? — induisant des comportements qui, lorsqu'il s'agit précisément de secteurs à haut risque technologique, peuvent rapidement s'apparenter à du laisser-aller, à du laxisme.

APPROFONDIR LA DEMOCRATIE

A l'opposé du contrôle technocratique qui prévaut chez nous, la société soviétique marche plus au contrôle moral (on ne parle pas ici du contrôle bureaucratique qui l'empêcherait plutôt de marcher — et qui n'est pas tout à fait absent chez nous !), et les exemples ont été nombreux de ces étonnantes manifestations d'un moralisme désuet, qui ne faisaient pas très sérieux dans l'atmosphère de crise qui a suivi en Europe les événements du 26 avril, mais qui semblent bien marquer ceux qui vivent la quotidienneté soviétique.

Ces « faiblesses » de la société soviétique sont certes reconnues, et par exemple le rapport soviétique à l'agence atomique de Vienne cite à l'appui une intervention télévisée de M. Gorbatchev : « pour nous, une leçon indiscutable de Tchernobyl est que, avec le développement de la révolution scientifique et technique, des questions de fiabilité et de sécurité de la technologie, des questions de discipline, d'ordre et d'organisation acquièrent une importance primordiale. Les exigences les plus strictes possibles devront être appliquées en tout et partout » (15).

Le risque technologique en URSS en sera-t-il plus acceptable ? Nous ne le pensons pas, car, de ce qui précède, et de cette mise en parallèle de pratiques sociales bien différentes, dans des sociétés de natures opposées, nous voudrions conclure que le risque technologique comme tel n'est jamais acceptable, mais que ce sont les conditions dans lesquelles le risque a été accepté, ou refusé, qui sont ou non acceptables. Autrement dit, le concept d'acceptabilité se déplace du domaine technique au champ politique. Dans cette optique, la citation précédente de M. Gorbatchev, qui présente ici une solution assurément adaptée au public de technocrates auquel le rapport s'adresse, n'offre pas à notre question une perspective nouvelle.

Seule une transformation des processus décisionnels dans le sens d'un approfondissement de la démocratie permettra de résoudre le problème du risque technologique en des termes politiques et non plus technocratiques.

(15) Rapport cité à l'Agence de Vienne, p. 3.

Nous ne nous attarderons pas sur l'URSS où une telle transformation semble passer d'abord par la repolitisation d'une société civile dépolitisée sous l'effet prolongé de pratiques politiques formelles et figées, mais où se multiplient d'intéressants symptômes de réveil. Chez nous, l'issue d'un tel enjeu est incertaine, et des années de crise économique ont mis pas mal d'entraves à un renouveau démocratique. Mais l'existence d'une société civile très structurée, une multiplicité d'instances de contrôle et de concertation, un engagement syndical nouveau dans la problématique de l'invasion technologique, de nouvelles formes, enfin, de politisation étroitement liées à cette problématique, sont autant de facteurs qui, bien plus que « la discipline, l'ordre et l'organisation » permettront d'en « finir avec la fatalité ».

comment sont traités des travailleurs du nucléaire

Lorsque le charbon était la première de nos ressources énergétiques, seuls les mineurs risquaient leur santé et leur peau au fond. Avec le nucléaire, le danger suit l'itinéraire capricieux des cumuli, et il vient du ciel quand tombe la pluie. Tout le monde se sent donc concerné. N'empêche que certains le restent plus que d'autres, et que la sécurité des travailleurs des centrales continue à faire problème. Les affirmations rassurantes et péremptoires des dirigeants d'Intercom, Ebes ou Unerg sont de peu de poids face à un témoignage de première main comme celui que *Le Drapeau Rouge* a publié dans son numéro des 10 et 11 mai 1986 (après la *Rode Vaan*). Nous croyons donc utile d'en reproduire quelques extraits significatifs.

Après avoir décrit ses problèmes de santé, « Charles », qui a longtemps travaillé à Chooz, poursuit :

« D.R. : Connais-tu d'autres victimes ?

Charles : Oui. L'une d'elles est décédée dans l'entreprise même. C'était un Français. Il avait 29 ans et avait déjà perdu tous ses cheveux. Je me souviens également d'un autre cas, un Belge celui-là, Willy Yssebet. Il a été interné dans un asile d'aliénés. Beaucoup de travailleurs occupés par la firme ONET de Paris sont décédés. C'étaient surtout des gens des environs de Chooz.

D.R. : N'y avait-il pas de contrôle de sécurité ?

Charles : A peine. La seule intervention énergique que j'ai vu a été celle de mon médecin traitant qui a averti l'organisme de contrôle. Dans mon dossier chez Securex, il a été noté que j'avais reçu 100 millirem en dix ans. Parfois j'en recevais autant en quelques minutes !

D.R. : Le directeur d'Ebes de Doel, M. Potemans, n'a-t-il pas déclaré que jamais un membre de son personnel ne serait contaminé ?

Charles : Evidemment, c'est réservé au personnel des firmes sous-traitantes !

D.R. : Il y a également des travailleurs immigrés maintenus dans l'ignorance complète des dangers ?

Charles : Beaucoup de travailleurs sont ignorants des dangers. J'ai vu moi-même des travailleurs se coucher sur des sources d'irradiation pour faire grimper plus rapidement leur dosimètre afin de pouvoir quitter les lieux. » (Propos recueillis par Jef Turf).

Firmes sous-traitantes, personnel non-statutaire et peu qualifié ignorant des risques du métier : revoici la dualisation et les formes modernes de la division du travail. Il serait évidemment naïf de s'en remettre aux directions des compagnies productrices d'électricité pour modifier cet état de fait : elles sont au courant de la situation et s'en accommodent parfaitement. Au contraire, un témoignage comme celui-ci réactualise une ancienne revendication, qui figurait déjà dans le rapport du Conseil Supérieur d'Hygiène publique au ministre de la Santé publique et de la Famille sur la production d'énergie électrique à partir de la fission nucléaire du 13 janvier 1978 : il faut séparer les équipes de contrôle de celles responsables du fonctionnement des centrales.

faiblesse des pouvoirs publics

L'approvisionnement en énergie d'un pays comme la Belgique pèse très lourdement sur son économie. Aussi la politique menée par les gouvernements en la matière revêt-elle une importance particulière.

On le sait, l'organisation de la fourniture d'énergie est très largement dans les mains du secteur privé (1). Il reste néanmoins qu'à travers divers instruments, les pouvoirs publics peuvent favoriser ou freiner certaines évolutions. Nous examinerons ici trois aspects du rôle joué dans notre pays par le pouvoir central ou régional.

- les réponses données depuis 1973 à la crise de l'énergie;
- le sort de l'expertise publique;
- la politique de Recherche-Développement.

UNE DECENNIE MOUVEMENTEE

Le quadruplement des prix du pétrole à l'automne de 1973, conjointement aux menaces de rupture de l'approvisionnement (c'était l'époque des dimanches sans voitures) venait rappeler brutalement la fragilité d'une croissance des économies des pays occidentaux développés, basée sur la disponibilité quasi illimitée et à bon marché de sources d'énergie aisées à extraire, à transporter, transformer et utiliser : le pétrole importé massivement du Moyen-Orient.

Hormis l'organisation d'une esquisse de rationnement dans le climat incertain de l'époque, les pouvoirs publics belges ne se sont pas distingués par un grand dynamisme en matière de politique au cours des années septante.

Les priorités définies par les gouvernements successifs ont consisté à assurer la sécurité et la diversification des approvisionnements du pays. Cela s'est traduit par l'approbation des plans d'équipement en centrales nucléaires poussés par les électriciens, et par la signature puis la confirmation par Distrigaz, dont la structure avait entre temps été modifiée pour amener à 50 % la participation des intérêts publics au capital, de contrats d'achat de gaz naturel à la Norvège puis à l'Algérie.

C'est l'époque du délire nucléaire. Avec la caution scientifique du Comité des Sages (soigneusement sélectionnés en fonction de leurs convic-

(1) La Belgique se singularise par la mainmise, sur les secteurs de l'électricité et du gaz, d'un monopole privé qui s'est protégé par un double réseau d'alliances corporatistes et d'influences sur la vie politique. En effet, dans la plupart des pays capitalistes développés, la distribution de gaz et d'électricité constitue un secteur majoritairement public, national ou local : les choix techniques sont souvent influencés par les intérêts privés du secteur des biens d'équipement, pour lesquels il constitue un débouché important, mais le secteur du gaz et de l'électricité ne constitue pas, comme chez nous, un centre de profit pour la classe capitaliste, ni le lieu d'une influence idéologique et politique directe d'une fraction du capital sur les hommes politiques qui occupent les pouvoirs publics.

tion pro-), des plans mégalomaniques d'installation de centres atomiques sont avalisés. Au vu des prévisions de taux de croissance de la consommation d'électricité de l'ordre de 8 % par an, le ministre Oleffe déclarait en 1975 qu'il faudrait mettre en service une nouvelle centrale nucléaire chaque année, et qu'en 1988 ce serait tous les neuf mois que les couplages au réseau seraient indispensables.

Cette politique a été poursuivie avec acharnement jusqu'au début des années quatre-vingts, et est allée de pair avec la réalisation de travaux d'infrastructures gigantesques, comme l'avant-port et l'amorce du terminal gazier à Zeebrugge. Parallèlement, dans le secteur pétrolier, les gouvernements ont laissé la bride sur le cou au secteur privé, qui a mené ces dernières années d'importantes opérations de rationalisation et d'élimination des surcapacités de raffinage.

En matière de politique des prix, la religion officielle a été celle de la « vérité des prix de marché », censée garantir les coûts les plus bas... dans un environnement caractérisé par l'existence de puissants monopoles institutionnalisés.

Ce n'est qu'à partir du second choc pétrolier en 1979 qu'un nouvel axe de politique énergétique est apparu dans notre pays — bien que très timidement encore et avec cinq ans de retard sur le Danemark par exemple — l'utilisation rationnelle de l'énergie. On se rend compte à cette époque que la croissance économique et la consommation d'énergie ne sont pas indissolublement liées. Mais bien que le Livre blanc du ministre des Affaires économiques Willy Claes, en 1980, reprenne cette notion, il faudra encore attendre plus de deux ans pour assister à la mise en place d'instruments et de moyens d'action concrets dont la cohérence, la constance dans la mise en œuvre et l'efficacité ne sont pas les caractéristiques premières.

INITIATIVES WALLONNES

Quant à la Région wallonne, elle a, suite aux réformes institutionnelles de 1980 et à l'initiative du ministre régional Busquin, tenté de relayer un projet un peu différent. Dans un premier temps, un effort considérable a été entrepris en vue de valoriser ce qui restait d'un secteur public de distribution de gaz et d'électricité, en voulant y voir un point d'appui pour développer un nouveau secteur public du chauffage urbain et de la production combinée d'électricité et de chaleur, dans des centrales au charbon de taille relativement modeste. Ce développement, déjà fort avancé en Scandinavie et en Allemagne, sans parler des pays de l'Est, permet d'utiliser plus efficacement les combustibles tout en constituant une alternative à la multiplication des centrales nucléaires. La Société de développement régional pour la Wallonie (SDRW, maintenant intégrée au ministère de la Région wallonne) a organisé la construction de trois petits réseaux qui distribuent de la chaleur récupérée en sidérurgie, ou d'origine géothermique. Ces réseaux de chaleur permettent des économies d'énergie non négligeables, mais à aucun d'eux n'est associée une installation nouvelle de production combinée d'électricité et de chaleur.

Dans un deuxième temps, une attention plus grande a aussi été accordée aux utilisateurs de l'énergie. Un programme destiné à favoriser les économies d'énergie dans l'industrie a été mis sur pied. Les bâtiments des communes ont pu bénéficier de l'initiative AGEBA, qui consiste en subventions à l'étude et à la réalisation d'économies d'énergie. Initialement, de 100 %, la part subsidiée a été ramenée à 30 % actuellement, pour un budget total de 400 millions. Il s'agit d'une des opérations les mieux réussies par la Région. Une norme d'isolation pour les logements neufs a été instaurée : le règlement K70 ou BE-500, dont il semble que l'application soit imparfaite, en raison du manque de formation d'une fraction non négligeable des architectes et des agents de l'administration régionale de l'urbanisme qui, à l'occasion de l'attribution du permis de bâtir, doivent contrôler que le bâtiment satisfait au règlement. Des plaies béantes subsistent néanmoins. C'est ainsi que le logement social, sous la houlette du ministre libéral Jacqueline Mayence, fut sacrifié à une politique de subsides à la rénovation des logements privés qui ne portait d'ailleurs aucune attention particulière à leur amélioration énergétique. Et l'Exécutif régional actuel n'y a rien changé : le logement social est bien le parent pauvre, aussi en ce qui concerne les économies d'énergie.

Au cours des derniers mois cependant, de nouvelles initiatives ont été relayées par la Région, à la suite de l'abandon du Programme national.

Recherche-Développement en énergie : par exemple, les « guichets de l'énergie » établis dans plusieurs villes, offrent gratuitement des conseils personnalisés aux habitants sur les mesures les mieux adaptées à leur situation, afin d'améliorer leur logement sur le plan de la consommation d'énergie.

INCOHERENCES

Pour revenir au niveau national, un débat parlementaire a été mené en 1983 à la Chambre, assez superficiellement, et en 1984 au Sénat, plus en détail sous l'impulsion toute particulière du sénateur Y. De Wasseige, soit sept ans après qu'il eût été réclamé dans divers milieux, et notamment au PCB, en lieu et place de la politique du fait accompli qu'a constitué l'octroi des permis de bâtir successifs de Doel III et IV, et de Tihange II et III. Mais l'introduction laborieuse de ce débat n'a pas permis de retrouver une grande cohérence dans la décision.

En effet, qu'a-t-on décidé ? La priorité numéro un affirmée est l'utilisation rationnelle de l'énergie. Mais outre le flou de cette notion, avec les difficultés de délimitation des compétences nationales et communautaires ou régionales qui y sont liées, cela n'apporte pas grand chose si on en reste là. Quel gouvernement afficherait donc l'irrationalité comme ligne de conduite ? Dans le même temps, on assure que le développement de l'énergie nucléaire reste un pilier indispensable à la diversification des sources d'énergie (alors qu'au moment du débat, les centrales déjà installées et celles devant entrer en service endéans les deux ans vont amener le taux de nucléarisation de la production électrique belge à plus de 65 % !), et là bien concrètement c'est une défaite pour les partisans d'un moratoire nucléaire : de nouvelles autorisations de bâtir vont être accordées; la Belgique va participer au complexe

français de Chooz à un jet de pierre de la frontière belge, et N8 se profile. En plus, on va continuer à soutenir les charbonnages du Limbourg tout en laissant les frontières largement ouvertes au charbon importé à prix de misère d'Afrique du Sud. Pour ce qui concerne le gaz, les contrats algériens sont confirmés, et alors qu'il était encore temps d'arrêter les frais à Zeebrugge, les travaux du terminal gazier sont poursuivis.

Tout cela, alors que le Bureau du plan et les services de programmation de la politique scientifique, grâce aux modèles globaux et sectoriels élaborés au terme de patients travaux de recherche scientifique, ont mis en évidence la stagnation — ou tout au moins une croissance très ralentie — de la demande énergétique du pays pour plusieurs années, amenant ainsi de gigantesques surcapacités dans les différents secteurs.

A l'heure actuelle, le marché de l'énergie connaît de nouveaux bouleversements de taille. La stratégie des producteurs de pétrole du Golfe, visant à protéger leurs parts de marché entamées par la montée de producteurs hors-OPEP et les efforts d'économie et de substitution du pétrole dans les pays industrialisés, ont débouché sur l'effondrement des prix de l'or noir.

D'autre part, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl jette une lumière particulière sur les faiblesses et les risques de cette filière de production d'électricité.

Quelles conséquences tout cela entraîne-t-il au niveau belge ?

ON CHERCHE DESESPEREMENT

D'abord, les milieux d'affaire se sont — enfin — rendu compte que du fait des surcapacités existantes, l'installation de nouvelles centrales nucléaires ne dégagerait pas des marges aussi plantureuses qu'ils avaient pu l'espérer. Si de surcroît on inclut dans les coûts mis à charge des producteurs la couverture d'une part des risques économiques — que Tchernobyl a prouvé n'être pas une pure hypothèse — le prix du KWh se rapproche ou dépasse même peut-être celui fourni par des solutions classiques pour lesquelles le progrès technologique n'a pas été en reste non plus. A-t-on déjà calculé l'impact sur l'économie nationale d'un incident sérieux à Doel qui mettrait le port d'Anvers hors d'usage pendant plusieurs années ? Ce genre de calcul doit donner le vertige à plus d'un financier, même si les champions du nucléaire, comme le professeur Van den Damme, restent cramponnés à leurs certitudes.

Ensuite, de nombreux travaux et l'expérience de certains producteurs-distributeurs d'énergie aux Etats-Unis ont mis en évidence l'avantage macro-économique et au niveau des entreprises d'une politique d'économie d'énergie. Nous faisons écho plus bas à cette expérience.

De plus, étant les surcapacités actuelles, tant dans le secteur du gaz que dans celui de l'électricité, une pause peut se justifier aux yeux du grand capital. Les technologies de l'information et des télécommunications drainent

d'énormes investissements. La nouvelle stratégie des groupes financiers vise à court-circuiter tous les intermédiaires entre les holdings et les producteurs-distributeurs d'énergie. A cet égard, on peut se demander si la fusion récente entre Tractionnel et Electrobél n'est pas le prélude à un sérieux dégraissage, dans le secteur de l'énergie tout au moins.

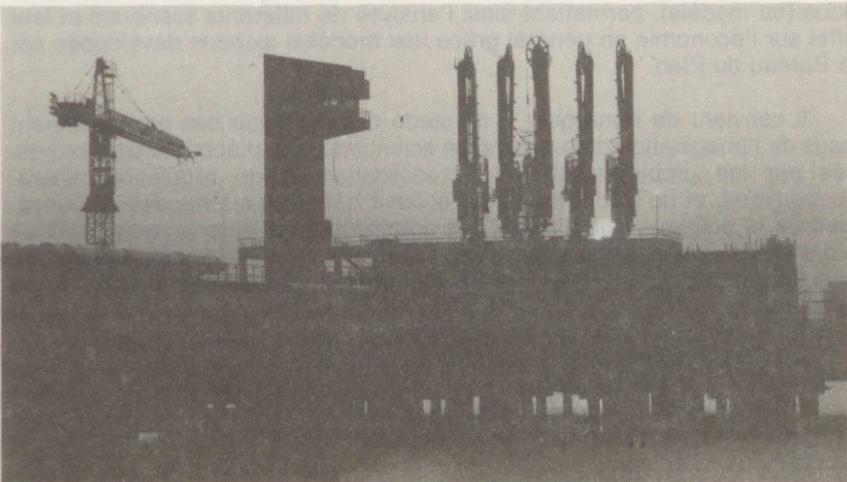
Une nouvelle donne se prépare, dont les derniers échos portent sur le partage des influences entre les groupes de la Société Générale et de Bruxelles-Lambert à la Petrofina. Ainsi, tout ce qui compte dans ce pays en matière d'énergie sera dans un futur proche encore plus concentré dans les mains de quelques uns. Face à cette stratégie, quelle est la réponse des pouvoirs publics ? On cherche, désespérément...

UN PÔLE D'EXPERTISE PUBLIQUE ?

Les pouvoirs publics ont de tout temps joué un rôle assez passif en matière de politique énergétique. L'orientation suivie, à quelques exceptions près, a consisté à laisser l'initiative au secteur privé, en contrepartie de la mise sur pied d'instances de concertation et de contrôle à composition paritaire.

A plusieurs reprises cependant, des ministres des Affaires économiques ou des membres de l'Exécutif wallon socialistes ont impulsé des tentatives allant dans le sens d'une initiative industrielle publique, ou d'un contrôle plus approfondi sur la gestion de certains secteurs de la distribution d'énergie. Finalement, ces greffes ont toutes subi un phénomène de rejet, du projet de raffinerie IBRAMCO au Décret Coème sur la rationalisation de la distribution d'électricité en Wallonie, en passant par les activités pétrolières de Distrigaz, ou encore la coordination de la gestion des terrils par la Serete.

Le sort malheureux qu'a subi chacun de ces projets (auxquels on pourrait ajouter une liste sans doute longue d'autres qui ne sont jamais apparus à



Terminal de Zeebrugge : appontement.

la surface), est dû à une série de circonstances particulières. Au-delà des péripéties on peut trouver un fil conducteur. Il semble en effet qu'en Belgique (qui constitue d'ailleurs à cet égard un cas particulier en Europe — voir l'article sur les prérogatives municipales en RFA), les pouvoirs publics (nationaux et régionaux) et à travers eux les représentants de la nation ont été systématiquement exclus du champ des grandes options et de la maîtrise de l'approvisionnement, de la transformation et de la distribution de l'énergie.

Tout semble se passer comme si le domaine de l'énergie était condamné à être exclu du champ de la vie démocratique dans ce pays, et constituer une chasse gardée jalousement par les monopoles, qui tolèrent un contrôle de certains aspects du problème aux seules fins d'asseoir leur suprématie sur le consensus le plus large possible. Cette stratégie va de pair avec une lutte implacable contre toute tentative visant à entamer leur mainmise sur ce secteur, en recourant si besoin en est à l'étonnante imbrication d'appuis dont ils bénéficient à l'intérieur des milieux dirigeants, à la fois dans le monde patronal et dans les partis politiques dominants, et à travers eux dans les cabinets ministériels.

Plusieurs autres faits viennent confirmer ce constat. Il en va ainsi du destin des outils d'analyse du système énergétique développés dans le cadre du programme national de recherche et développement dans les énergies non-nucléaires.

Suite au premier choc pétrolier, le gouvernement belge a décidé en 1975 de lancer un ensemble coordonné de recherches destinées à assurer une meilleure maîtrise de l'énergie, et à évaluer l'intérêt de recourir aux énergies renouvelables. La gestion de ce programme a été confiée aux Services de Programmation de la Politique Scientifique. Parmi les thèmes retenus, figuraient des travaux d'analyse du système énergétique. Il s'agissait d'identifier et de quantifier un certain nombre de facteurs caractérisant l'offre et la demande d'énergie, et d'intégrer ceux-ci dans une représentation mathématique (ou modèle), permettant ainsi l'analyse de différents scénarios et leur effet sur l'économie en général grâce aux modèles globaux développés par le Bureau du Plan.

Il convient de remarquer à ce stade qu'à l'origine ces projets étaient issus de l'imagination d'un groupe de scientifiques et d'économistes intéressés par les problématiques de modélisation et de régulation macroéconomique, et qu'ils ont trouvé un accueil favorable auprès des responsables de la politique scientifique. Les administrations et le pouvoir politique n'ont en fait jamais été explicitement demandeurs en la matière, et ce n'est que du bout des doigts que ces travaux ont été pris en compte pour leurs besoins.

Quant au secteur privé — les producteurs/distributeurs d'énergie essentiellement — ils ont oscillé entre l'indifférence et la plus grande irritation, notamment lors de la publication d'une série de projections (qui se sont vérifiées depuis) de la demande future d'électricité faisant apparaître des taux de croissance de la consommation bien inférieurs à ceux annoncés par les électriciens en justification de leurs plans d'équipement mégalomaniques. Irrita-

tion aussi quand les rapports des SPPS et du Bureau du Plan ont indiqué que la demande pourrait être rencontrée à l'instar de ce qui est réalisé aux USA d'une manière nettement plus optimale au plan macro-économique par une adaptation de l'offre grâce à la promotion de la production combinée de chaleur et d'électricité, ainsi qu'en réalisant des économies d'énergie (deux types d'investissements à rentabilité bien meilleure que la construction de nouvelles centrales nucléaires, sauf que les profits dans ce cas ne tombent pas dans l'escarcelle d'Intercom, Ebes ou Unerg, mais bien dans celle des consommateurs) (*).

La grande question qui se pose dès lors, et elle revient régulièrement, est celle du sens des efforts — importants — qui ont été consentis au cours des dernières années en la matière, devant le manque de réceptivité des milieux concernés aux messages apportés par les analyses scientifiques. Le temps du découragement n'est peut-être plus très loin, mais n'était-ce pas l'effet recherché ?

Du temps de Galilée, comme du temps de Verhofstadt, ils est vérités qu'il vaut mieux taire. Aujourd'hui, on ne coupe plus la tête aux chercheurs, en Belgique tout au moins, mais bien celle de leurs programmes de recherche.

RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

L'Agence Internationale de l'énergie publie régulièrement une revue des programmes nationaux de recherche, développement et démonstration des pays-membres. (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Allemagne fédérale, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Le rapport de 1984 de l'AIE consacre une large place aux conclusions du débat parlementaire belge : utilisation rationnelle de l'énergie, sécurité et régularité de l'approvisionnement; diversification des sources; solidarité internationale; systèmes conçus comme un tout, dans le cadre d'une politique industrielle et de l'emploi, et tenant compte des coûts globaux de ces systèmes. Le rapport note par contre qu'il n'existe pas de « programme global sur les technologies énergétiques ».

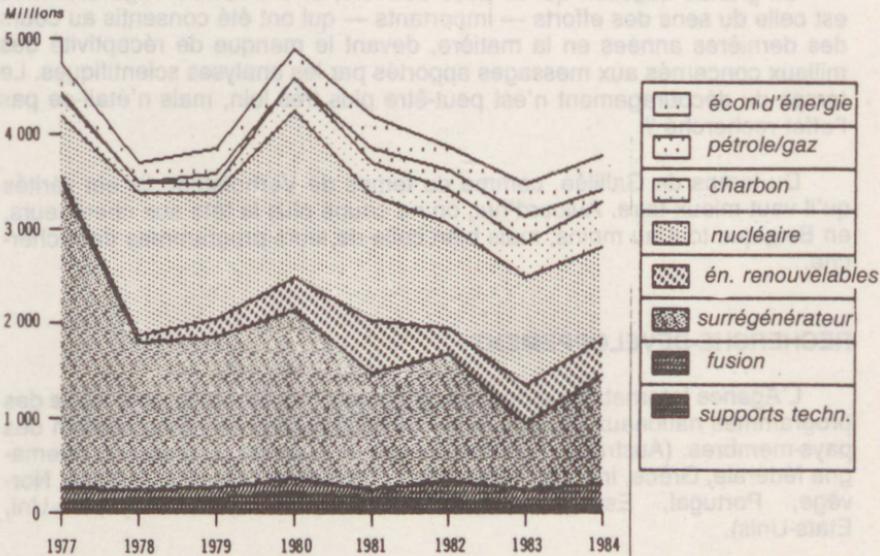
La figure ci-après représente en francs de 1984 la répartition du financement de R-D énergétique. La part du lion revient encore aux développements dans le domaine nucléaire. 63 % du total de 3.780 millions de fb. On notera de plus que la tendance historique est à la décroissance pour les dépenses publiques de R-D énergétique.

(*) Bureau du Plan et Services de Programmation de la Politique Scientifique, « Contribution à la définition d'une politique nationale d'économie et d'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie belge », Fev. 82.

Services de Programmation de la Politique Scientifique, « Eléments pour une appréciation du plan d'équipement électrique 1981-1986 », juin 1981.

Pour 1986 et 1987, les crédits accordés au non-nucléaire devraient connaître une nouvelle réduction hormis les efforts fournis par les Régions (la région wallonne, en l'occurrence).

BUDGET BELGE EN RECHERCHE/DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE (1984 — en millions de francs)



Source : Agence internationale de l'énergie

Utilisation rationnelle de l'énergie dans un système d'économie de marché : l'expérience américaine

Dans plusieurs Etats américains, on assiste depuis la fin des années '70 à un phénomène ahurissant pour l'observateur de la politique énergétique en Belgique : les compagnies de gaz et d'électricité aident et financent les consommateurs pour réaliser des économies d'énergie, et ce dans le but essentiel de préserver leur marge bénéficiaire... ou tout simplement d'éviter la banqueroute.

La sanction du marché au royaume de la libre entreprise n'est cependant pas la seule cause de cette situation. En effet, les autorités publiques exercent à travers les *Public Utility Commissions*, en contrepartie de la concession à une compagnie privée d'un monopole territorial pour la production et la distribution de l'électricité ou du gaz, un contrôle sévère, a priori et a posteriori, des infrastructures existantes ou projetées, des coûts de production et des tarifs. Ces derniers sont établis en vue d'accorder une rémunération « normale » (15 % environ) aux capitaux investis, lorsqu'ils l'ont été à bon escient.

Le concept directeur est celui du « used and usefull » : un investissement pour une nouvelle centrale ne peut-être rémunéré par une augmentation des tarifs que dans la mesure où celle-ci a effectivement délivré du courant au réseau.

Dans un contexte de grande incertitude financière (le temps de construction d'une nouvelle centrale étant fréquemment supérieur à dix et même quinze ans aux USA, avec des dépassements de coûts importants et des taux d'intérêts élevés), les compagnies d'électricité obtiennent très difficilement des capitaux pour de telles entreprises. Cela d'autant plus que l'investissement nécessaire pour réaliser des économies d'énergie est en général cinq à dix fois plus faible que le coût d'une nouvelle unité.

Les résultats obtenus par certaines compagnies privées sont tout à fait éclairants. Ainsi, la *Pacific Gaz & Electric* qui dessert les 11 millions d'habitants du Nord de la Californie a dépensé en 1984 plus de 60 millions de dollars pour des programmes d'économies d'énergie, ayant permis une réduction de la consommation de près de 1 milliard de KWh en une année et 210 MW de puissance appelée (*).

Pour les consommateurs, l'affaire est également très bonne et se traduit par une réduction de leur facture, ainsi qu'à terme par un ralentissement de la hausse des tarifs.

Pour la collectivité enfin, cela se traduit par une considérable économie de capitaux qui peuvent dès lors être investis dans des secteurs plus créatifs

(*) Producteurs d'électricité et maîtrise de l'énergie, l'exemple américain. Olivier de La Morinière, Revue de l'énergie n° 379, déc. 85-jan. 86, p. 631-638.

que celui de la production d'énergie qui n'est après tout qu'une « utilité » permettant de satisfaire des besoins déterminés.

On assiste dès lors à une conjonction conjoncturelle d'intérêts entre les pôles d'une relation économique de type capitaliste. L'opposition production d'énergie/maîtrise de l'énergie disparaît progressivement, certaines compagnies productrices étant devenues d'ailleurs les mécènes des économies d'énergie.

Ce qui est possible aux Etats-Unis ne l'est-il donc pas chez nous ? La réponse passe inmanquablement par la fin du confort des profits garantis des Intercom, Unerg et Ebes. Pour qu'ils continuent à gagner de l'argent, il faudrait qu'ils gèrent enfin leur industrie de la façon la plus optimale pour chacune des parties.

EN RFA : LE RÔLE DES COMMUNES

En Allemagne, comme en Belgique, les premiers réseaux électriques sont nés, à la fin du siècle passé, dans les usines, pour desservir leurs besoins propres, et les industriels ont ensuite proposé aux villes voisines de les desservir aussi en étendant ces réseaux. De nombreuses municipalités ont créé, dès le début du siècle, leur propre service de distribution et de production d'électricité, tandis qu'un débat politique, probablement plus vivant en Allemagne qu'en Belgique, a répandu l'idée d'un « socialisme municipal », selon laquelle les villes et communes doivent gérer elles-mêmes les distributions d'eau, de gaz, d'électricité et les transports en commun. Et, dans les deux pays, des structures de gestion mixtes ont associé, dans certaines localités, le public et le privé.

Une loi nationale a donné un cadre juridique commun à cette diversité de solutions locales. En Belgique, ce sont les lois de 1922 et de 1925 (*), qui traitent respectivement de la distribution d'électricité et des intercommunales. Et l'on sait comment l'esprit de la première, qui voulait confirmer la vocation des communes à gérer la distribution d'énergie, a été progressivement détourné dans le cadre de la seconde, qui a permis aux communes de déléguer leur pouvoir de contrôle, par une sorte d'élection au second degré, à une structure supposée contrôler le gestionnaire privé, mais où celui-ci a autant de pouvoir que les contrôlants, une structure qui institue donc un double obstacle au contrôle démocratique.

En Allemagne, la loi sur l'énergie, de 1935 — époque suspecte — confirme aussi la vocation des communes à distribuer l'énergie. Elle les laisse libres du choix des formes juridiques de l'entreprise municipale, qui peut être une régie autonome, une société à responsabilité limitée ou une société anonyme, dont la commune peut être le seul actionnaire ou dont elle peut partager les actions avec des partenaires privés, dans des proportions dont elle décide librement. Cette loi assigne cependant deux obligations aux communes : l'obligation d'approvisionner les particuliers qui en font la demande

(*) Voir encadré

et celle de pratiquer une politique d'exploitation qui assure un approvisionnement « aussi sûr et aussi peu cher que possible », la réalisation de ces objectifs étant soumise à un contrôle des Länder.

Et le secteur a évolué, en Allemagne, assez différemment de ce que nous connaissons en Belgique : des entreprises locales, à majorité publique, dominent la distribution tandis que les centrales électriques sont souvent la propriété de sociétés régionales mixtes. De nombreuses villes ont cependant leur propre centrale de production combinée d'électricité et de chaleur, alimentant des réseaux de chauffage urbain.

C'est sur ce terrain que le « programme énergétique fédéral » de 1977 incite les communes à établir, en coordination étroite avec l'aménagement du territoire, une sorte de plan local d'approvisionnement énergétique, qui, pour le chauffage des bâtiments, attribue à chaque forme d'énergie une zone de préférence : dans l'ordre des densités de demande décroissantes, c'est-à-dire du centre des villes vers leur périphérie, le chauffage urbain, le gaz naturel et l'électricité. Quand au fuel domestique, ce programme fédéral vise précisément à lui substituer progressivement d'autres formes d'énergie, dans le but de diminuer la dépendance du pays à l'égard du pétrole importé. Si cette volonté heurte les intérêts des entreprises pétrolières, un tel plan communal ne rencontre pas d'obstacle dans la concurrence entre les trois énergies de réseau, dans la mesure où leur distribution est le plus souvent organisée par la même entreprise municipale.

On voit donc que la maîtrise des distributions d'énergie par les pouvoirs publics locaux a créé des conditions favorables à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Et une part importante de l'électricité est produite dans les centrales de production combinée qui alimentent en chaleur les réseaux de chauffage urbain et qui brûlent le plus souvent du charbon. Cette situation crée un débouché important et stable pour le charbon national et limite la part de la production d'électricité qui peut être confiée aux centrales nucléaires, dont le nombre est, en effet proportionnellement moindre en Allemagne qu'en Belgique et en France.

Mais qu'est-ce qui a déterminé cette évolution différente de l'Allemagne ? Est-ce la différence entre les lois belges de 1922 et 1925 et la loi allemande de 1935 ou est-ce une double tradition culturelle, d'excellence technique et de « socialisme municipal », qui aurait permis aux services publics à caractère technique de mieux résister à la concurrence et aux pressions du secteur privé ? Le plus vraisemblable est que les deux phénomènes se sont confortés mutuellement, la clef de voûte de ce cercle vertueux étant la possibilité, pour les communes, de donner à ces services publics des formes juridiques de droit privé, avec l'avantage de lutter à armes égales avec le privé et de se garder, moins difficilement que chez nous, des dérives bureaucratiques et corporatistes qui tendent à gangrener le service public.

L'ETUDE D'UN CHERCHEUR DE LA VUB

les antécédents de la loi de 1925

C'est à l'orée du 20^e siècle que se manifeste de la part de l'industrie lourde et du grand capital belge, une demande croissante d'énergie électrique. Steve De Jonge identifie comme protagonistes de ce changement : la Banque de Bruxelles, via son holding Société générale belge d'entreprises électriques (futur Electrobel) et le groupe Empain, via son holding Cie générale de railways et d'électricité (futur Electrorail). S'y ajoutent, pour la période allant jusqu'à 1914 : les groupes Fraiteur et Warocqué (liés au groupe Empain) et la Société Générale.

L'heure est, bien entendu, à l'anti-interventionnisme étatique. L'Etat belge est certes gros consommateur d'électricité et auto-producteur, mais ce sont les communes qui occupent une place centrale dans la fourniture d'électricité. Elles disposent en effet d'un quasi-monopole en la matière, et cela en vertu d'une loi de 1790. Cette situation de quasi-monopole entrave le développement du réseau que souhaite l'industrie. L'opposition entre secteur public et secteur privé affectera surtout, montre S. De Jonge, la forme d'un conflit (aigu) entre d'une part les communes, les municipalistes et les progressistes (libéraux puis socialistes) et d'autre part les groupes privés qui impulsent le développement industriel et les conservateurs. Dans ce conflit, qui sert de toile de fond aux travaux des commissions préparatoires à la loi sur l'approvisionnement électrique les associations d'ingénieurs jouèrent un rôle actif, montre l'auteur. La loi du 10 mars 1925 fut finalement un compromis — au demeurant tardif — entre les deux tendances.

On notera qu'au départ déjà, S. De Jonge acte comme un fait consistant l'intérêt porté par les communes à la fourniture d'électricité, parce qu'elles y voient un moyen de renflouer leurs finances.

Steve De Jonge *De Elektriciteitssektor in België : van gemeentelijk tot particulier monopolie ? De totstandkoming van de wet op de elektriciteitsvoorziening van 10 maart 1925. Paru dans la Revue belge d'histoire contemporaine, XVI-1985.*

la maîtrise de l'énergie contre le productivisme

Economies d'énergie, utilisation rationnelle de l'énergie, maîtrise de l'énergie : elle cherche encore son nom, cette politique sectorielle nouvelle que, suite aux deux chocs pétroliers et dans le monde entier, les pouvoirs publics mettent progressivement en œuvre, et chez nous si laborieusement...

Certes, de telles politiques sont menacées aujourd'hui autant par le contre-choc pétrolier, la baisse des prix du début de 1986, que par des facteurs idéologiques. Mais les réserves mondiales de pétrole seront épuisées d'ici une ou deux générations, au rythme actuel d'exploitation. Cette réalité matérielle remettra bientôt les prix du pétrole à l'ordre du jour de la conjoncture économique et les économies d'énergie en ordre utile dans celui des gouvernements.

Ces politiques nouvelles se définissent à tâtons, au travers de la lente décomposition d'une idéologie que l'on peut qualifier de productiviste. On se limitera ici à repérer les symptômes de ce recul du productivisme, et dans le seul domaine de l'énergie.

L'OFFRE OU LA DEMANDE ?

D'abord, l'émergence même de ces politiques constitue une innovation : sous l'impact des deux chocs pétroliers, la notion de politique énergétique a changé de contenu. Jusqu'au début des années 70, la préoccupation était de garantir un approvisionnement suffisant; il s'agit maintenant d'économies d'énergie, d'utilisation rationnelle, de maîtrise de l'énergie. L'offre d'énergie était l'objet de la politique, c'est maintenant la demande.

Mais ce n'est que progressivement que cette priorité à la demande, que l'idée de penser à partir des besoins fut intériorisée par ceux-là mêmes qui ont milité pour cette nouvelle politique énergétique. A l'énergie nucléaire, les écologistes ont opposé l'énergie solaire, plutôt que les économies d'énergie. Et les socialistes wallons ont mis l'accent, dans un premier temps, sur la production combinée d'électricité et de chaleur. Dans les deux cas, une autre production plutôt qu'une maîtrise de l'utilisation.

Cette rigidité idéologique provient, en partie au moins, d'un développement inégal des techniques elles-mêmes : la créativité des ingénieurs a toujours porté sur la production des vecteurs énergétiques beaucoup plus que sur leur utilisation. Ceci peut s'expliquer par des facteurs économiques : dans un certain nombre d'entreprises, l'énergie ne constitue qu'une part mineure des coûts, en comparaison de la main d'œuvre, des matières premières ou des équipements : elle ne requiert pas en priorité l'attention des gestionnaires.

L'INDUSTRIE OU LES BATIMENTS ?

Une autre évolution concerne le partage de l'effort d'économies d'énergie entre l'industrie et le secteur des bâtiments domestiques et tertiaires, qui sont les deux secteurs consommateurs d'énergie les plus importants. Ce partage a évolué différemment selon les pays. Mais il est vraisemblable que, globalement, les investissements en économies d'énergie ont été plus importants dans l'industrie, surtout au début de la décennie écoulée. Ceci tient d'une part au fait que l'équipement industriel se renouvelle plus vite que le parc de bâtiments et qu'il est souvent plus coûteux de diminuer la consommation énergétique d'un bâtiment existant que d'incorporer la même amélioration dans la conception d'un bâtiment neuf, et d'autre part au caractère artisanal du secteur de la construction et au retard technico-scientifique de la conception thermique du bâtiment et des installations de chauffage, retard comblé maintenant seulement par tout un courant de recherche-développement, impulsé par les programmes publics d'économies d'énergie.

LES EQUIPEMENTS OU LES COMPORTEMENTS ?

Une troisième évolution concerne l'attention portée respectivement à l'amélioration des matériels et aux comportements de ceux qui doivent s'en servir. Si les premières campagnes médiatiques de promotion des économies d'énergie comportaient souvent une connotation de culpabilisation des consommateurs, les programmes concrets ont visé surtout des remplacements d'équipements, en négligeant les améliorations, souvent moins coûteuses, qui peuvent être obtenues par un meilleur entretien ou une utilisation plus attentive de ces équipements. Ceci vaut pour les équipements industriels et plus encore pour les bâtiments tertiaires et domestiques et leurs installations de chauffage. Depuis peu se développe cependant une recherche sociologique sur la perception que les gens ont de l'énergie, dans la vie quotidienne, en vue d'appuyer les actions de sensibilisation sur la connaissance de ces représentations.

Plus particulièrement, pour le réglage des installations de chauffage, on fait plus souvent confiance à des automatismes contrôlant tout un bâtiment qu'à des thermostats qui peuvent être manœuvrés par les usagers et à une motivation de ceux-ci.

* * *

Prédominance de la production d'énergie sur son utilisation, de la consommation industrielle sur la consommation domestique, des investissements en équipements sur l'éducation des usagers, des automatismes sur l'autonomie de ces usagers. Ces différentes priorités de fait — qui se perpétuent malgré les volontés de changement qui émergent — peuvent s'expliquer sans doute par des facteurs économiques ou politiques assez précis. Mais il semble bien qu'elles soient chacune consolidées par un ciment culturel qui les lie aussi les unes aux autres : les programmes d'étude, l'orientation des recherches universitaires ont été influencés par l'idée que seule la

production est digne d'attention et que les consommateurs seront automatiquement satisfaits par une production perfectionnée. Cette idéologie productiviste convient évidemment à une civilisation capitaliste où le profit se fait dans la production.

Mais, des expériences de la décennie écoulée, se dégage progressivement l'idée que l'énergie ne peut être économisée efficacement qu'en partant des besoins des consommateurs et en considérant l'ensemble des phénomènes techniques, économiques, idéologiques et politiques par lesquels la production s'autonomise, se soumet à des logiques étrangères à la satisfaction des besoins.

C'est bien ce que le terme de maîtrise de l'énergie ajoute à celui d'économies d'énergie : l'idée d'une maîtrise de l'ensemble des phénomènes qui s'opposent aux économies, l'idée que ces phénomènes ne sont pas seulement technico-économiques mais globalement sociaux. Cette maîtrise, nécessairement politique doit se réaliser simultanément à des niveaux distincts : celui du consommateur individuel et les différents niveaux géographiques du pouvoir public, ces décisions politiques et économiques étant coordonnés par une idéologie commune, non-productiviste.

Il semble donc y avoir une contradiction profonde entre le productivisme qui a imprégné notre culture pendant deux siècles de capitalisme industriel et la perspective d'une maîtrise de l'énergie. N'est-ce pas, pour des militants de gauche, une bonne raison d'attacher une attention particulière à ce secteur de l'énergie, malgré le sentiment d'impuissance que peut leur inspirer, en Belgique, la solidité de l'alliance corporatiste tissée autour du secteur de l'électricité par le groupe financier qui le contrôle. Et n'est-ce pas la crainte d'une telle perspective, autant que le poids de ce corporatisme, qui explique la tendance des conservateurs à vouloir détruire toute ébauche d'une politique publique de maîtrise de l'énergie ?

les instruments d'une politique de maîtrise de l'énergie

La maîtrise de l'énergie implique une évolution culturelle, évoquée dans l'article précédent, mais aussi des changements d'ordre économique et politique, esquissés dans un troisième article. Pour situer ceux-ci, il nous faut passer en revue les instruments d'une politique visant à généraliser la réalisation d'économies d'énergie. Or, cette généralisation implique le développement d'un marché d'équipements conçus pour utiliser l'énergie avec des rendements meilleurs. Pour stimuler ce développement, le pouvoir public cherchera à stimuler les vendeurs et les acheteurs de ces équipements, les agents de l'offre et ceux de la demande. Nous examinerons successivement ces deux versants du marché. Mais précisons qu'il s'agit bien de l'offre et de la demande d'équipements intervenant dans l'utilisation de l'énergie et non, comme ci-dessus, d'offre et de demande d'énergie.

POUR STIMULER L'OFFRE **Un raisonnement économique libéral...**

Quand le prix de l'énergie augmente, chaque agent économique devrait logiquement consommer moins d'énergie et plus d'équipements, il devrait acheter des équipements conçus pour utiliser moins d'énergie tout en produisant le même effet utile et qui, de ce fait, coûtent en général plus cher. Cette substitution provoque une expansion du marché des équipements URE (qui utilisent plus rationnellement l'énergie). Raisonnement strictement économique, qu'on peut partager avec les libéraux.

Or, on constate que ce marché se développe moins, que la substitution se réalise à un degré moindre que ce que l'évolution des prix devrait logiquement induire. Et il apparaît, à l'examen, que ce retard provient surtout de ce que, sur ce marché, l'information circule mal, l'offre présente des faiblesses structurelles : les fournisseurs d'équipements URE sont des entreprises souvent petites, où les fonctions marketing, recherche-développement et service après vente sont peu développées (en comparaison avec les fournisseurs d'énergie).

Remarquons que le sous-développement d'une recherche-développement subordonnée à cette étude des besoins des utilisateurs qu'est le marketing est plus sensible dans les petites entreprises que dans les grandes, plus dans le secteur des biens d'équipement que dans celui des biens de consommation et plus dans une région de vieille industrialisation comme la Wallonie que dans un pays comme l'Allemagne, remarquable précisément par le dynamisme de l'industrie des biens d'équipement et par celui du tissu des entreprises moyennes.

Remarquons aussi que ce sous-développement manifeste une contradiction du capitalisme — secondaire mais non négligeable — entre sa tendance générale à sécréter une idéologie productiviste et la nécessité, pour

chaque entreprise particulière, à la recherche d'avantages sur ses concurrentes, de repérer et d'imaginer au mieux les besoins de ses clients potentiels pour concevoir de nouveaux produits qui puissent bien se vendre.

Le marché particulier des équipements URE fonctionne donc mal. Loin de condamner le marché en général, cette déficience sectorielle demande à être corrigée par une intervention publique spécifique. Celle-ci devrait apporter aux entreprises du secteur un appui dans la réalisation des fonctions qu'elles ne parviennent pas à développer suffisamment : la recherche-développement et le marketing.

... qui légitime une intervention publique

Ce raisonnement peut encore être suivi par un libéral. Et sa conclusion est effectivement appliquée par les conservateurs britanniques : le gouvernement Thatcher continue à consacrer un budget important à une politique d'économies d'énergie remarquable par son organisation publique du marketing. Tandis que le ministre Verhofstadt, comme Reagan, a détruit l'outil de recherche et d'intervention publique élaboré sous l'égide de ses prédécesseurs.

Mais en quoi peut consister cet appui public aux entreprises productrices d'équipements URE dans les fonctions qu'elles ne parviennent pas à développer suffisamment ? Pour le marketing, il s'agit de rechercher systématiquement les applications possibles de produits et procédés nouveaux et rentables et d'informer leurs utilisateurs potentiels — autres entreprises ou organismes publics — jusqu'à ce qu'ils prennent des décisions d'investissement. Ceci au bénéfice commun de toutes les entreprises susceptibles de produire ces équipements. C'est ce que réalise, au Royaume-Uni, le programme de démonstration pour l'efficacité énergétique.

Pour la recherche-développement, il ne s'agit pas, comme dans les politiques publiques les plus usuelles en la matière, d'un « guichet » qui attribue des subventions aux recherches proposées par les entreprises : la difficulté, pour ces entreprises, de définir des objectifs de recherche pertinents est précisément le problème à résoudre. Il s'agit de définir ces objectifs à partir d'une étude prospective des besoins des utilisateurs et des promesses des courants principaux des recherches en cours. Ceci peut paraître ambitieux, mais, dans un domaine limité comme celui des utilisations de l'énergie, cette tâche peut être remplie plus efficacement par un réseau d'organismes publics et coopératifs, nationaux et internationaux, que par une multitude de petites entreprises agissant en ordre dispersé. Les objectifs étant définis, leur réalisation peut être confiée aux centres de recherche et aux entreprises les mieux préparées pour les mener à bien et les valoriser ensuite. Et c'est ce que font différents programmes nationaux de recherche et développement en énergie, notamment, en Belgique, celui que Verhofstadt vient de démanteler.

Bref, il s'agit, pour la puissance publique, de concevoir une politique de produit pour l'ensemble des entreprises de ce secteur, adaptée à la fois à

l'état de cette partie du tissu industriel et aux besoins des utilisateurs, pour répartir, par contrat, entre ces entreprises et en fonction de leurs potentialités respectives, des tâches de recherche-développement, tout en leur laissant la responsabilité de la fabrication et de la vente, mais en soutenant cette dernière par une information très active et diversifiée des utilisateurs...

STIMULER LA DEMANDE...

Le sous-développement du marché des équipements pour l'utilisation de l'énergie ne provient pas seulement d'une faiblesse structurelle des entreprises qui constituent l'offre sur ce marché. La demande laisse aussi à désirer. Cette demande est le fait d'une multitude d'agents économiques très différents : entreprises utilisatrices d'énergie, services publics et ménages. Pour la plupart d'entre eux, l'énergie n'est qu'un élément accessoire de leurs coûts. D'autres facteurs, tels que la main d'œuvre, les matières premières ou les équipements de production pour une entreprise, le logement, la nourriture et l'habillement ou les loisirs pour un ménage, requièrent toute leur attention. Très souvent, on ne prend donc pas la peine de bien connaître sa consommation énergétique ni de s'informer sur les techniques disponibles et d'étudier la meilleure façon de réduire le coût de cette consommation énergétique.

... par le tiers-finançant

Cette lacune peut être comblée par le tiers-finançant : un agent économique nouveau, distinct tant de celui qui consomme l'énergie que de celui qui fournit l'équipement nouveau. A la fois bureau d'étude et investisseur, il étudie la situation de l'équipement existant — un bâtiment le plus souvent — choisit des améliorations rentables, paye les entreprises qui réalisent celles-ci et se fait rembourser par les économies qui en résultent pour son client, le gestionnaire de l'équipement consommateur d'énergie. Ce système est assez développé au Canada et commence à se répandre en Europe, et en particulier en Belgique, où les deux entreprises les plus actives dans ce domaine sont Econoler, qui dispose de capitaux publics, et Prodira, du groupe Petrofina.

Le tiers-finançant se substitue donc à son client pour exprimer sa demande sur le marché des biens d'équipement utilisateurs d'énergie. Cet agent économique nouveau est une entreprise qui, le plus souvent, est privée. Ce système, qui s'applique mieux aux bâtiments tertiaires qu'à l'industrie ou au logement, rencontre ses limites dans les interférences du comportement des utilisateurs sur les économies réalisées et dans la difficulté de prévoir celles-ci avec précision. La qualité propre de l'entreprise tiers-finançante réside dans la précision de ses méthodes de diagnostic technico-économique et des dispositions contractuelles qui délimitent ses responsabilités et celles de son client. Son développement dépend des capitaux dont elle dispose, donc de la confiance que les financiers placent dans l'équipe technique qui effectue les prévisions d'économie et les choix d'équipements nouveaux. Ce développement pourrait être accéléré par un appui public qui consisterait à garantir les emprunts contractés par les entreprises de tiers-

financement, en échange d'une contre-expertise de leurs outils juridiques et technico-économiques. Ce type d'engagement financier des pouvoirs publics pourrait s'avérer plus efficace pour la promotion des économies d'énergie que les subsides à fonds perdus, assez largement pratiqués jusqu'ici.

... ou par des gestionnaires-animateurs locaux

Une autre voie pour vaincre l'inertie de la multitude des organisations qui constituent la demande sur le marché des équipements utilisateurs d'énergie est d'instituer, dans chacune de ces organisations, un service spécialisé dans la gestion énergétique, dont le fonctionnement sera payé — et au-delà — par les économies qu'il ferait réaliser. L'avantage de ce service intérieur sur l'intervention d'un tiers est de pouvoir mieux intégrer dans son action des facteurs spécifiques tels que le processus industriel dans une usine ou le comportement des usagers dans un bâtiment. Mais pour pouvoir pleinement valoriser cet avantage dans une grande organisation, cette fonction doit être décentralisée au niveau de l'établissement ou du bâtiment : le service est alors une personne unique, éventuellement à temps partiel, comme, dans un autre domaine, le chef de sécurité.

La Région wallonne s'est engagée dans cette voie en offrant au personnel des administrations communales chargé de gérer leurs propres consommations d'énergie des cours de recyclage. Selon une idée voisine, elle aide aussi quelques communes à organiser, des « guichets de l'énergie » pour conseiller les habitants dans le choix des améliorations à apporter dans leur logement.

Une limite de ce second système tient à ce que cet agent unique ou ce petit service est relativement isolé de ses pairs, si rien n'est organisé pour corriger cet isolement. Une autre limite réside dans la multitude des savoir-faire qu'il doit maîtriser : choisir les investissements à bon escient, convaincre sa direction de les réaliser, contrôler la qualité de leur exécution par des entreprises extérieures, contrôler aussi la qualité de l'entretien des installations existantes. Et, de plus, mobiliser les usagers du bâtiment, à priori indifférents au problème, pour qu'ils adoptent des comportements adéquats, ce qui exige des qualités d'animateur autant que de gestionnaire.

Un programme public de promotion des économies d'énergie peut soutenir une telle multiplication, au sein des institutions privées et publiques, de gestionnaires-animateurs de l'énergie, en organisant tout un tissu d'activités d'information mutuelle et d'émulation de ces agents, de formation permanente, et d'enseignements de base nouveaux. Enseignements nouveaux car il n'existe pas actuellement de formations qui joignent les principes techniques des utilisations de l'énergie, les principes économiques du choix des équipements, la compréhension psycho-sociale des comportements des usagers et les techniques de communication nécessaires pour informer et responsabiliser les usagers des équipements et ceux qui peuvent décider des investissements.

Cette seconde voie semble approcher plus directement l'idée de maîtrise de l'énergie, dans la mesure où on la conçoit comme une maîtrise exer-

cée par l'ensemble de la société, au travers d'un centre politique, certes, mais tout autant par le moyen d'une élaboration et d'une diffusion culturelle, dans l'épaisseur du corps social, dont les agents constitutifs agiraient sous l'effet de cette influence culturelle autant que sous celui de stimulants économiques ou de mécanismes institutionnels. En pratique, le tiers finançant et les gestionnaires-animateurs locaux sont deux voies complémentaires. On peut d'ailleurs recourir aussi à la solution médiane d'un service intérieur centralisé dans des institutions importantes.

LES INSTRUMENTS TRADITIONNELS

Qu'en est-il des moyens plus traditionnels de l'intervention des pouvoirs publics que sont le règlement et la subvention ? Ils ont, en effet été largement utilisés dans les politiques d'économies d'énergie pratiquées jusqu'à présent. L'expérience montre cependant que c'est en complément des dispositifs précédents qu'ils peuvent être le plus efficaces.

Le subside

Il se justifie par le fait que les économies d'énergie apportent des avantages non seulement à l'agent économique qui les réalise mais aussi à l'ensemble de la société : moins de pollution, une balance des paiements mieux équilibrée, une certaine relance économique, par la demande d'équipements, et donc un soutien à l'emploi. En réduisant les coûts apparents, le subside permet à l'agent économique de choisir une solution technique où les coûts et avantages sont équilibrés en tenant compte de ceux qui concernent la société globale.

Ce raisonnement purement économique ne tient pas compte des facteurs culturels et institutionnels qui freinent les décisions d'investir. Et l'expérience internationale de dix ans de politiques d'économies d'énergie montre que les mécanismes de subvention sont d'autant moins efficaces qu'ils ne sont pas associés aux dispositifs plus qualitatifs évoqués ci-avant.

La distribution de subsides est tentante cependant pour l'homme politique aux commandes d'une politique énergétique : elle permet de s'attacher la reconnaissance des bénéficiaires d'autant mieux que les critères d'attribution sont peu objectifs, imprécis et peu explicites. L'incompréhension et l'ingratitude pourraient par contre répondre à celui qui décidera d'utiliser pleinement les outils proposés plus haut, du fait des exigences de rigueur qu'ils impliquent pour beaucoup d'agents sociaux. La maîtrise de l'énergie est bien liée à une maîtrise politique de la société sur elle-même, au développement d'une maturité politique.

Mais l'approfondissement de la crise économique et l'austérité des budgets publics réduisent la marge de manœuvre pour le penchant clientéliste favorable à l'utilisation de la subvention comme outil prépondérant d'une politique d'économies d'énergie. Ceci ne veut pas dire qu'une politique de maîtrise de l'énergie peut être réalisée sans moyens budgétaires, mais que ceux-ci doivent être consacrés autant à stimuler la circulation d'une informa-

tion de qualité parmi les agents du marché que l'on veut développer qu'à réduire le prix des marchandises pour les acheteurs ou à l'augmenter pour les vendeurs.

La réglementation

Pour être applicable, un règlement doit rester simple. Il doit donc viser un domaine technique homogène : on peut l'envisager pour la conception thermique des bâtiments, mais non pour les économies d'énergie dans l'industrie. Même la rénovation énergétique des bâtiments existants — qui peut coûter très cher — comporte trop de situations différentes pour que l'éventail des solutions économiquement justifiées puisse être décrit dans un règlement. Dans la conception thermique des bâtiments neufs, par contre, on peut atteindre des niveaux de consommation énergétique beaucoup plus bas que par le passé, et sans surcoût sensible, ce qui justifie d'imposer des performances minimales, tout en laissant l'architecte libre du choix des moyens pour satisfaire cette exigence.

UNE EXIGENCE DE QUALITE POUR LE SYSTEME POLITICO-ADMINISTRATIF

Tout ceci éclaire sans doute l'exigence de qualité qu'une politique de maîtrise de l'énergie pose à l'administration et au pouvoir public. Car la réglementation et la subvention, qui sont leurs outils traditionnels, ne peuvent y jouer qu'un rôle secondaire, à côté d'actions nouvelles, comme la définition de méthodes et de programmes de formation pour gestionnaires-animateurs locaux de l'utilisation de l'énergie, l'évaluation des outils juridiques et technico-économiques des entreprises tiers-financantes, l'orientation de la recherche-développement des producteurs d'équipements URE et l'organisation d'un service de marketing commun à ces entreprises.

Faut-il dire que l'administration régionale bricolée avec les débris de l'administration centrale et l'écume de quelques cabinets ministériels, est totalement inadaptée à l'exécution des ces tâches nouvelles ? Dans ce domaine au moins, et pour avancer vers « l'indispensable autonomie » de la Wallonie, la priorité n'est pas, comme on le répète trop facilement à gauche, d'élargir les compétences juridiques de la Région, mais de construire des organes d'exécution capables de gérer de façon créative les compétences déjà acquises.

ESQUISSE D'UN BILAN POUR LA WALLONIE

C'est à la lumière de l'ensemble des considérations précédentes que l'on pourrait esquisser un bilan de la politique énergétique de la Région wallonne, menée de 1982 à 1985 sous l'égide du ministre PS Philippe Busquin. Elle a le grand mérite d'être, en Belgique, la première concrétisation significative d'une politique énergétique axée sur la demande. Mais des subsides non négligeables ont été répartis selon des critères peu explicites, ou la force de conviction des demandeurs semble avoir joué un rôle certain. Et on a trop

ignoré la nécessité de contrôler la qualité des produits achetés ou subsidiés pour la seule raison qu'ils étaient vendus — et pas toujours fabriqués — par des entreprises implantées en Wallonie. Mais cette critique, assez banale, peut trouver place dans un discours de droite comme dans un discours de gauche. D'un point de vue plus socialiste, on peut reprocher à cette politique d'avoir négligé la tâche éminemment publique de choisir et d'orienter le développement technique.

Quant à la politique de l'Exécutif actuel, qui a déjà disposé de toute l'année 1986 pour se manifester, marquée par la dispersion de la compétence « énergie » entre différents ministres, elle reste partagée entre la poursuite timide des actions déjà engagées par son prédécesseur et des déclarations d'intention intéressantes mais tardives de Melchior Wathelet, président PSC de l'Exécutif actuel.

Certes, au moment où Philippe Busquin s'engageait dans la voie qui a été suivie, les perspectives esquissées ci-dessus n'étaient pas disponibles, dans leur ensemble, sur le marché des idées. Il aura fallu que cette expérience, globalement positive, soit vécue, avec ses lacunes, pour que, par comparaison avec des expériences étrangères, se dégagent des perspectives plus claires. Eternelle dialectique de la pratique et de la théorie. Retard de la théorie, que l'on pourrait cependant réduire, par la critique et le débat.



les enjeux d'une politique de maîtrise de l'énergie

Les objectifs économiques et écologiques de la maîtrise de l'énergie ne sont pas ses seuls enjeux. Elle ouvre aussi des perspectives nouvelles à la politique économique. De plus, elle pose des exigences de qualité au système politico-administratif et au système éducatif.

Objectifs écologiques

Les médias ont largement diffusé dans l'opinion publique les raisons écologiques d'économiser l'énergie : les réserves mondiales en hydrocarbures, qui sont faibles, doivent être laissées à la disposition des générations futures; la pollution atmosphérique doit être réduite, non seulement en épurant les fumées, mais aussi en diminuant l'utilisation de combustibles.

Mais face à l'image simpliste d'une alternative entre énergie solaire et énergie nucléaire, il faut rappeler que la logique économique impose des priorités parmi les techniques : c'est aux énergies les plus rares et les plus chères (le pétrole et le gaz naturel) que l'on substituera des équipements plus performants et des énergies moins chères (le charbon principalement). Tant que les hydrocarbures n'auront pas été remplacés dans la majorité de leurs utilisations les moins rentables, les politiques d'économies d'énergie ne pourront réduire que très marginalement la consommation d'électricité et le débouché que ce vecteur énergétique offre à l'énergie nucléaire (principalement en remplaçant le chauffage électrique par un autre système dans les bâtiments dont l'isolation thermique est insuffisante et difficile à améliorer, ainsi qu'en rationalisant l'éclairage dans les bâtiments tertiaires).

On objectera qu'il existe une alternative à la production nucléaire d'électricité dans la production combinée d'électricité et de chaleur à partir de charbon. Mais la gauche belge, qui a misé sur cette voie au cours des dix dernières années (voir l'article « Faiblesse des pouvoirs publics »), doit prendre acte de son échec stratégique face au secteur privé de l'électricité. La production belge d'électricité est maintenant saturée en nucléaire, la consommation n'augmente plus que fort lentement. Et ce n'est que quand il faudra remplacer ces centrales qu'une alternative pourra à nouveau être proposée.

Il y a donc pour une période relativement longue, une dissociation de fait entre la problématique des économies d'énergie et celle du nucléaire.

Objectifs politiques

Cet échec stratégique implique une dissociation analogue entre la pratique des économies d'énergie et l'objectif d'une maîtrise démocratique du secteur de l'électricité et du gaz.

On ne peut pas espérer que, sans une transformation politique profonde, ce secteur devienne chez nous le support d'une promotion des économies

d'énergie, comme il l'est — selon des modalités très différentes — en Allemagne occidentale et dans une partie des Etats-Unis (voir plus haut).

Seule la problématique des coupures pourrait rétablir assez rapidement un lien entre les économies d'énergie et une opposition démocratique à la gestion privée du gaz et de l'électricité.

Objectifs économiques

Améliorer l'équilibre de la balance des paiements en réduisant les importations de pétrole et de gaz naturel et contribuer à une relance de l'activité économique intérieure en stimulant la demande d'équipements URE sont des objectifs largement vulgarisés. Il est beaucoup plus difficile d'estimer dans quelle mesure la politique d'économies d'énergie a pu contribuer à ces objectifs, à cause de la faiblesse des statistiques en Belgique.

Implications pour la politique économique

Dans l'article précédent, on voit se dessiner les axes d'une intervention publique dans l'économie d'un type nouveau. Ce n'est ni la planification centrale imposée par voie administrative, comme dans les pays de l'Est, ni le pilotage du niveau d'activité globale par la modulation d'une demande globale indifférenciée, à la mode keynésienne, ni la nationalisation d'entreprises de service en situation de monopole, comme la Belgique a omis de le faire pour son secteur de l'électricité, ni la participation au capital et au contrôle de grandes entreprises malades ou de petites entreprises prometteuses, comme le font actuellement chez nous les holdings publics. Il s'agit ici non pas de faire mais de faire faire, pour reprendre le slogan de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, de stimuler les agents d'un marché sectoriel et local par une multitude d'actions qualitatives, différenciées et cohérentes. Actions différenciées : pour l'offre selon les fonctions de recherche-développement et de marketing, pour la demande en aidant les tiers-financiers par une garantie conditionnelle et en stimulant l'institution de gestionnaires-animateurs locaux par des actions de formation. Actions cohérentes pour constituer un véritable pilotage politique du marché.

Puisqu'elle est issue d'un pouvoir public, cette intervention porte sur un territoire, que ce soit celui d'un Etat national, de la Communauté européenne ou d'une région, comme la Wallonie. Renforçant le tissu des entreprises établies sur ce territoire, elle va à contre-courant de la mondialisation des échanges et de la délocalisation des productions, qui sont un facteur important du chômage et une tendance lourde du capitalisme.

Valorisant les ressources locales — surtout les ressources humaines — une telle politique d'animation d'un marché sectoriel dans un territoire donné va dans le sens d'un développement autocentré. Développement autocentré qui apparaît de plus en plus nettement comme un passage obligé pour sortir du sous-développement au Sud, mais aussi pour sortir de la crise au Nord. Sans entrer dans les détails, rappelons qu'un développement autocentré s'est réalisé dans les pays socialistes et dans les pays capitalistes du « centre », tandis que le sous-développement des pays capitalistes de la « périphé-

rie » s'explique par les obstacles opposés à leurs tentatives de développement autocentré. Dans la crise actuelle, l'internationalisation de la production dilue certaines caractéristiques « centrales » des pays de vieille industrialisation. Du fait de cette évolution, le développement autocentré devient un objectif pour la gauche dans ces pays aussi.

En Wallonie, le développement d'une intervention publique de soutien à l'offre d'équipements et de services énergétiques par une contribution supplémentaire aux fonctions de recherche et de marketing serait une expérience utile pour dépasser l'échec historique d'une initiative industrielle publique limitée à des actes juridico-financiers, en focalisant l'action sur le choix et la conception des produits et sur l'équilibre et la qualité des différentes fonctions de l'entreprise.

Implications pour le système politico-administratif

Mais, pour que des organes étatiques puissent réaliser une intervention publique aussi fine, ils doivent en avoir les moyens, et les moyens humains en particulier. Ceci implique qu'au sein de ces organes, la créativité des agents puisse secouer la domination des hiérarchies bureaucratiques et se renforcer par une sélection dont le critère majeur soit la compétence.

L'impératif de lutter contre la gangrène bureaucratique du clientélisme partisan concerne certes tous les secteurs de la société, et de la société wallonne en particulier. Mais le consensus large — incluant même des libéraux cohérents avec leurs principes — qui pourrait être construit autour du raisonnement rappelé ci-dessus permettrait peut-être de maîtriser les dérives bureaucratiques dans ce secteur plus facilement qu'ailleurs. La première étape de ce processus consisterait, pour les forces démocratiques, à amener tous les partis politiques à accepter explicitement, pour ce secteur au moins de la fonction publique, des règles de fonctionnement qui fassent obstacle au clientélisme partisan et à la domination hiérarchique.

On a vu aussi, dans l'article précédent, que l'utilisation cohérente des différents instruments d'une politique de maîtrise de l'énergie implique que le pouvoir politique puisse se défendre de privilégier l'outil de la subvention et d'y pratiquer un autre clientélisme. Et on sait que les hommes politiques qui occupent ce pouvoir ne peuvent se protéger de cette tentation que si l'opinion publique les y aide par sa vigilance.

Implications pour le système éducatif

A propos de la formation de gestionnaires-animateurs locaux de la maîtrise de l'énergie, on a vu que les programmes d'enseignement adéquats restent à concevoir. Ceci vaut a fortiori pour la formation des agents de l'administration ou de l'organe public qui devrait coordonner l'exécution d'une politique de maîtrise de l'énergie. Et c'est vrai, à des degrés divers pour beaucoup de métiers impliqués par les économies d'énergie.

Rappelons qu'il s'agirait d'une formation qui, aux principes techniques des utilisations de l'énergie et aux principes économiques du choix des équi-

pements, joindrait la compréhension psycho-sociale des comportements des usagers et les techniques de communications nécessaires pour informer et responsabiliser les usagers des équipements et ceux qui peuvent décider des investissements. On remarquera qu'un tel élargissement des matières de l'enseignement technique supérieur serait utile dans bien d'autres domaines. Mais il constitue un passage obligé pour la maîtrise de l'énergie. Celle-ci pourrait ainsi constituer, dans le domaine de la formation aussi, un ferment de progrès.

Une longue marche

Ainsi, pour maîtriser démocratiquement la gestion du secteur du gaz et de l'électricité et les choix techniques relatifs aux équipements nucléaires, la société belge devrait, au préalable, avoir largement mis en œuvre une politique d'économies d'énergie. Et pour ceci, il faudrait d'abord réformer des programmes de formation et construire une administration capable de mettre en œuvre les moyens nécessaires. On peut certes chercher des raccourcis. Mais il faudra sans doute, comme disait Gramsci, joindre au pessimisme de la lucidité l'optimisme de la volonté.

On peut aussi s'interroger sur le degré de priorité à accorder à l'énergie dans l'éventail de nos préoccupations. Réformer une partie au moins de l'administration et de l'enseignement : ces besoins concernent tout autant d'autres secteurs économiques, d'autres champs de la vie sociale. Elles sont peut-être plus manifestes ou plus faciles à mettre en évidence pour la maîtrise de l'énergie. Ce qui donnerait à ce secteur un rôle révélateur préférentiel ou de pionnier dans la formulation de ces demandes.

Mais ces exigences d'efficacité de l'enseignement et de la formation d'une part, du système politico-administratif d'autre part, qui rejoignent celles d'un approfondissement de la démocratie, ont-elles besoin de tels révélateurs ? Ne sont-elles pas aujourd'hui assez manifestes pour s'imposer à la gauche comme la priorité, sinon le préalable à tout progrès dans tout autre secteur, y compris celui de l'énergie ?

les coupures d'énergie, révélateur et enjeu

Pour définir une politique de maîtrise de l'énergie, il ne suffit pas d'ordonner la panoplie de ses outils, il faut encore choisir des priorités dans l'éventail des consommations d'énergie et des agents consommateurs.

La pratique sociale nous propose une priorité : le problème des coupures. Son importance vient de ce que les coupures d'énergie ne sont que la partie émergée d'un phénomène bien plus vaste.

D'abord, il faut rappeler qu'une coupure effective cache dix retards de paiement et cent ménages qui s'imposent des restrictions sur d'autres consommations essentielles.

Les coupures — et plus globalement les factures impayées de gaz et d'électricité — sont les révélateurs d'un appauvrissement de la population, du poids écrasant des dépenses énergétiques sur les budgets ménagers. C'est aussi le révélateur du pouvoir exorbitant des sociétés privées qui jouent au service public mais agissent en capitalistes, prédateurs expérimentés et maîtres en relations publiques.

Ce que révèlent les coupures, c'est que la crise actuelle met en cause le régime d'accumulation intensive, cette deuxième phase de l'histoire du capitalisme industriel où la consommation des travailleurs devient le débouché principal de la production capitaliste, supplantant la consommation bourgeoise, et où, réciproquement, la survie des travailleurs dépend de l'accès aux marchandises capitalistes qui, dans leur consommation, ont supplanté ce qui reste d'auto-production domestique. Les vecteurs énergétiques modernes — mazout, gaz naturel, électricité — sont l'une de ces marchandises. Leur usage, en se généralisant tout au long de ce siècle, a contribué à transformer le mode de vie au point de devenir une condition de la dignité humaine.

C'est donc la dignité humaine que l'on retire à ceux à qui l'accès à des biens devenus essentiels est retiré sous la pression d'une contrainte marchande — qui ne paye pas ne reçoit pas — qui n'est autre que celle que la compétition mondiale impose à une société belge incapable d'y répondre ni en améliorant la compétitivité structurelle de ses entreprises ni en améliorant sa sécurité sociale dans le sens d'une solidarité accrue. Par l'extension du quart-monde, cette société belge reproduit ainsi en son sein la ségrégation fondamentale que le capitalisme européen a créé à l'échelle mondiale en faisant des autres civilisations sa propre périphérie sous-développée, dite Tiers-Monde.

Ceci non pas pour le plaisir de rappeler que tout est dans tout, mais parce que les attentions accordées aux victimes des coupures ne soignent — et sans grande efficacité — que les symptômes de maux plus profonds : le glissement de la sécurité sociale vers l'assistance sociale, les inégalités

aggravées de revenus primaires, le chômage. Une cause importante de ce chômage est la concurrence de nouveaux pays industriels où les bas salaires sont le résultat d'une paupérisation préalable par un capitalisme de plus en plus international dont continuent à profiter des rentiers qui sont nombreux, dans cette même société belge, à côté des victimes des coupures. Des rentiers qui ajoutent à leur profit capitaliste le prélèvement d'un tribut organisé politiquement au travers d'une austérité budgétaire qui masque l'allègement de l'impôt sur le capital en même temps qu'elle légitime le démantèlement de la sécurité sociale. Des rentiers pour qui cette part de leurs revenus qu'ils tirent encore d'activités économiques locales provient surtout de secteurs protégés, de services publics détournés, comme la distribution d'électricité, devenue mode d'extorsion de richesse sous la menace de privation de la dignité humaine.

... ET UNE OPPORTUNITÉ

Les remèdes symptomatiques sont cependant intéressants par eux-mêmes : il s'agit du minimelec, de la guidance budgétaire par les CPAS et du rôle de médiation que ceux-ci sont amenés à jouer entre consommateurs démunis et distributeurs d'électricité.

Les CPAS ont déjà dénoncé eux-mêmes qu'on leur impose ainsi de gérer le contentieux des sociétés d'électricité, ce qui ajoute au camouflage en institutions publiques des intérêts privés investis dans ces sociétés, camouflage dont les intercommunales mixtes sont la pièce maîtresse.

Le minimelec, ce dispositif qui permet aux abonnés incapables de payer leurs factures d'électricité de continuer à disposer d'une puissance limitée à 400 W, constitue sans doute un signe très matériel d'une ségrégation qui s'installe pour durer.

A l'heure actuelle, la « guidance budgétaire », avec les moyens humains et matériels dont elle est pourvue, constitue une épreuve terrible pour les travailleurs sociaux, écartelés entre leur sens des responsabilités et la pression ambiante qui tend à installer les gens dans l'endettement. Certes, négocier et obtenir des termes et délais pour le règlement d'une facture peut soulager des détresses. Les racines du drame sont ailleurs : revenus trop faibles, coût trop élevé de l'énergie. D'un côté le chômage et la dérive de la sécurité sociale, de l'autre côté une tarification inique car elle favorise le gros consommateur.

Une mini-réforme de la tarification a été réalisée par le Comité de contrôle, notamment au niveau du tarif dit social. Les nouvelles dispositions, en vigueur depuis le début de cette année, dispensent les bénéficiaires du tarif social de la redevance fixe. Fort bien ! Mais qui sont ces heureux bénéficiaires ? Des catégories sociales bien définies — ceux à qui le CPAS dispense le minimelec, les handicapés auxquels est octroyée une allocation spéciale, les personnes âgées aux « revenus garantis ». Encoré faut-il que toutes ces personnes introduisent une demande à leur société distributrice. L'ignorance et l'isolement aidant, ce non-automatisme permettra au Comité de contrôle une

jolie économie... De plus, il importe de le noter, des usagers dont les ressources seraient moindres ou égales à celles des catégories ci-dessus ne peuvent élargir au tarif social : le seul critère déterminant, c'est la catégorie.

Une réforme en profondeur de la tarification s'impose donc. Mais on peut aussi concevoir une guidance budgétaire toute différente, qui deviendrait une éducation à l'autonomie pratique. Surtout, si en se focalisant sur des adaptations techniques au logement et au chauffage elle dégagait des marges de manœuvre dans le budget domestique sans interférer sur l'arbitrage personnel entre différentes catégories de consommation (habillement, nourriture, loisirs) plus chargées de valeurs culturelles.

MINIMELEC, DROIT OU CONTRAINTE ?

On l'appelle aussi minélec ou, moins gracieusement, limiteur de puissance ou encore disjoncteur. Il s'agit de la fourniture à l'utilisateur en difficulté, d'un *minimum d'électricité*, soit deux ampères sous 440 watts. Cette fourni-

En 1985, pour les trois sociétés (Ebes, Intercom, Unerg) on dénombrait 738.257 mises en demeure de paiement (La mise en demeure intervient 42 jours après l'envoi de la facture), soit 11,49 % en moyenne des clients, moyenne qui pour la seule agglomération bruxelloise s'élève à 22 %.

On dénombrait 32.759 coupures pour un retard moyen de paiement de 20.000 F.

Deux réalités à prendre en compte :

— 2,7 des abonnés ont obtenu après négociation avec la société distributrice, d'apurer leur dette selon un plan de paiement, étalé dans le temps. Un quart de ces abonnés n'a pas été à même de respecter ce plan.

— parmi les personnes privées de fourniture d'énergie, le nombre d'allocataires du CPAS est tout à fait minoritaire : environ 5 %.

Source : La Coordination Eau-gaz-électricité, organisme pluraliste qui depuis 1984 combat le caractère unilatéral des coupures d'énergie et plaide pour une tarification plus équitable. Adresse de contact : Claire Hujuel, 1425 chaussée de Wavre, 1160 Bruxelles.

ture minimum bénéficie en Wallonie d'une couverture légale via un décret de l'Exécutif wallon paru au Moniteur du 13 novembre 1986.

En dehors de ce cadre, ailleurs qu'en Wallonie mais aussi en Wallonie, le placement d'un disjoncteur peut relever d'un « accord » entre usager et société distributrice, ou de l'application d'une Convention passée entre le

Comité de contrôle du gaz et de l'électricité d'une part, et un CPAS d'autre part.

Quantitativement — en tout cas pour 1985 — l'application est limitée : 22 en Wallonie sur base du décret Busquin, 536 à Bruxelles et en Wallonie hors décret Busquin.

Le disjoncteur peut assurer un éclairage minimum, il n'assure en aucune manière le chauffage. Pour le surplus, s'il est vrai que le décret Busquin était porteur d'une idée généreuse et progressiste, celle d'un droit à l'éclairage et au chauffage, la pratique a démontré que l'idée butte sur de nombreux obstacles. D'abord, les conditions d'accès au minimélec, telles qu'elles sont définies par le décret lui-même. Ensuite, l'usage que les sociétés distributrices d'énergie font du disjoncteur : d'un droit (même ténu) de l'usager, il devient un moyen de pression contre l'usager. Les témoignages des travailleurs sociaux concordent à cet égard et le colloque « Energie et pauvreté » organisé l'an dernier par l'Institut Emile Vandervelde y a largement fait écho. Dans bien des cas, le coût de l'installation du disjoncteur est à la charge de l'usager; et si par malheur, le règlement des factures de la société ne s'effectue pas dans les délais requis, le disjoncteur est retiré.

Un développement de la guidance budgétaire vers l'utilisation domestique de l'énergie demande des agents formés à cet effet : une formation technique élémentaire pour des travailleurs sociaux qui devraient pouvoir se référer, dans les CPAS, les « guichets de l'énergie » communaux ou les sociétés locales de logement social, à ces gestionnaires-animateurs de l'utilisation de l'énergie ayant une formation plus approfondie en techniques de chauffage et en communication appliquée à ce domaine, comme on l'a évoqué plus haut.

Une telle animation, à la base, d'une action autonome d'amélioration technique du cadre de vie domestique pourrait aider les exclus — et plus largement les couches populaires — à retrouver une confiance en soi sur laquelle pourrait se construire une revendication plus collective portant à la fois sur les tarifs d'électricité et de gaz et sur la place du logement populaire, et en particulier d'une rénovation du logement social, parmi les objets de la politique publique de maîtrise de l'énergie.

Ainsi serait rétabli, dans la pratique sociale, un lien entre la maîtrise de l'utilisation de l'énergie et l'objectif d'un contrôle démocratique sur le secteur de l'électricité et du gaz.

Ceci pour l'intégration de cette priorité au logement populaire dans le volet « demande » d'une politique de maîtrise de l'énergie. Mais comment peut-elle trouver place dans l'animation publique de l'offre sur le marché des équipements URE ? Il s'agirait tout simplement de stimuler en priorité la mise au point et la fabrication, dans les entreprises locales, des dispositifs d'isolation et d'amélioration thermique les plus simples, susceptibles d'être rentabilisés sur la durée d'un bail et d'être appliqués dans des logements de types différents. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, tout ce qui serait utile dans ce domaine ne se trouve pas déjà sur le marché.

DES ENJEUX DISTINCTS

La gauche peut formuler et défendre cette priorité au logement populaire en l'intégrant dans son plaidoyer pour une politique de maîtrise de l'énergie. Elle doit cependant se préparer à lutter contre l'éventualité d'un compromis où celle-ci serait réalisée sans celle-là. La courte histoire de la politique d'économies d'énergie en Wallonie va déjà dans ce sens. Et on peut remarquer que la Grande Bretagne de Thatcher et la France de Mitterrand ont mené dans ce domaine des politiques également efficaces, mais celle-ci a consacré plus d'efforts au logement en général, sans ignorer l'industrie, tandis que l'autre s'est consacrée presque exclusivement à l'industrie.

Une politique d'économies d'énergie comporte en effet deux catégories d'enjeux distinctes : d'une part les priorités entre ses objectifs sectoriels, qui ont des implications sociales directes, d'autre part l'efficacité de ses moyens, dont l'implication pour le rapport de forces entre classes sociales passe par l'ensemble des conditions du développement économique et social.

Bref, au « limiteur de puissance » (disjoncteur) actuel, nous voudrions substituer un limiteur de la puissance des sociétés privées qui dominent le secteur énergétique.

Un grand dessein...

livres

histoire politique de la belgique

par xavier mabille

Voilà une réussite et même une réussite qui nous manquait, en tout cas en langue française. Nous avons maintenant, grâce à elle, un ouvrage de référence aisément consultable pour mieux connaître et comprendre la curieuse histoire politique de ce curieux pays qui est le nôtre.

Xavier Mabille n'est plus le seul — et depuis un certain temps déjà — à situer les prémices de l'Etat belge dans le demi-siècle qui précède la révolution de 1830, mais la petite centaine de pages qu'il consacre à cette période de transition entre l'Ancien Régime et l'indépendance constituent une démonstration particulièrement convaincante de la pertinence de ce point de vue. Le lecteur marxiste en retiendra l'analyse très fine des circonstances générales qui entourèrent la naissance de l'Etat belge dans le cadre des mouvements de société marqués à la fois par la centralisation, la laïcisation et l'industrialisation. Etat évidemment bourgeois; je partage à ce propos l'avis de l'auteur qui souligne que les couches populaires n'avaient pas, à l'époque, la capacité à agir politiquement pour leur propre compte. Une notation importante à épinglez p. 50 : « La Belgique fut en retard sur la révolution politique comme elle sera en avance sur la révolution industrielle ».

Les chapitres dans lesquels X. Mabille étudie le développement et les vicissitudes des forces représentatives de la société belge (partis, organisations sociales, mouvements et, en particulier, le mouvement flamand) ne sont pas moins rigoureusement construits et riches en aperçus sagaces. Incontestablement, l'auteur a le sens de l'essentiel et de la synthèse. On ne voit d'ailleurs pas comment il aurait pu, sans ces qualités, embrasser deux cents ans d'histoire dans un volume de 396 pages et ne céder que rarement à la tentation du propos allusif ou du raccourci un peu rapide. Rarement, donc parfois : dire que les socialistes « eurent à nouveau recours », en 1902, « à une stratégie de pression extra-parlementaire », c'est glisser un peu vite sur ce qui fut pourtant une étape significative dans l'évolution du socialisme belge vers le contraire d'une telle stratégie.

Il n'existe pas d'histoire « purement » politique. Aussi bien Xavier Mabille a-t-il constamment le souci de donner à son étude les dimensions économiques et sociales nécessaires, tout en privilégiant l'analyse politique. Cela nous vaut des pages pénétrantes dont on ne saurait trop recommander la lecture à ceux de nos concitoyens que les arcanes de quelques-uns de nos conflits récurrents — toujours plus ou moins « communautaires » depuis les années '60 — auraient rebutés à tort jusqu'ici.

On ne s'étonnera pas de la place considérable qu'occupe dans ce livre toute la problématique institutionnelle de l'Etat belge post-unitaire. Xavier Mabille maîtrise parfaitement le sujet et va très loin dans le détail. Peut-être

même va-t-il trop loin si c'est le désir d'être le plus complet possible sur les réformes d'août '80 qui le conduit à sacrifier d'autres aspects non moins importants de notre histoire politique récente. On aurait souhaité plus que deux lignes sur tout ce que représente la dynamique des mouvements de paix après 1979...

Surtout dans un pays de la taille du nôtre, la politique intérieure ne peut jamais être dissociée complètement du contexte international. Cependant, X. Mabile a renvoyé tout ce qui touche à ce contexte dans une des cinq parties de son livre (la quatrième). Cela nous donne un chapitre magistral sur l'ancien Congo belge, mais la méthode n'a pas que des avantages. Il est bien difficile, par exemple, de concilier ce découpage avec une relation pleinement cohérente de ce que furent les luttes politiques — et, avant tout, la résistance au fascisme — dans la Belgique de la seconde moitié des années '30. C'est, à mes yeux, la seule partie de l'ouvrage dont la lecture laisse subsister une pointe de regret.

Pour tout le reste (ce qui fait beaucoup), un livre à lire, à relire et à faire lire.

claudre renard

Edition du CRISP, 1986 — 690 fb.

laissez faire, laissez troquer

jacques nagels

« Je n'achèterai ta coulée continue qu'à la condition de pouvoir te vendre mes stocks de chaussures ».

Cette phrase qui sortirait aussi bien de la bouche d'un négociant de Taïwan que de celle d'un responsable commercial moscovite, résume l'objet du dernier livre de Jacques Nagels : les échanges compensés. Ceux-ci résultent d'accords commerciaux qui obligent l'exportateur occidental à accompagner la vente de ses marchandises du rachat de celles que son client lui propose. On perçoit immédiatement la nature profondément hétérodoxe de ce rapport commercial. En effet, sous le mode de production capitaliste, l'intérêt du commerce — c'est-à-dire de la circulation des marchandises — n'est pas, en définitive, l'échange mais bien la réalisation de leur valeur pour permettre le procès d'accumulation. Ce que Marx résume sous la forme élémentaire du cycle Argent.. Marchandise.. Argent.

Le mode de production capitaliste s'imposant à l'échelle planétaire au départ des pays de première industrialisation, le procès d'accumulation s'est donc réalisé au profit de ceux-ci et au détriment du reste du monde, confiné dans une dépendance politique (colonialisme) et économique (impérialisme). Rapport de force économique figé à travers un marché mondial dont les lois

sont édictées et imposées par les pays du Nord, échangeant (en contre-valeur de monnaies de la zone dollar) leurs produits manufacturés avec des matières premières, des produits agricoles ou des ressources énergétiques en provenance de pays du Sud et de l'Est.

L'ouvrage de Jacques Nagels nous montre, par le menu, en quoi les mécanismes des échanges compensés vont à contrecourant de cette dépendance économique. En effet, la toile de fond de ce genre de transaction, c'est l'échange de marchandises entre partenaires « à part entière » et non plus l'imposition, par une des deux parties, de la vente de biens à haute valeur ajoutée au prix, non seulement d'une monnaie forte mais aussi d'une dépendance technologique croissante. Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle des organismes internationaux tels que le GATT ou le FMI voient d'un mauvais œil ce type de rapports commerciaux qu'ils considèrent comme du « mauvais commerce ».

En fait, J. Nagels nous rappelle cette évidence : « cela tient d'une lapalissade : si le countertrade (échanges compensés) ne remplissait pas certaines fonctions qui comblent des lacunes du commerce international classique, il n'existerait pas ».

Quelles sont ces fonctions ? Citons en deux qui prennent d'autant plus de relief aujourd'hui que l'actualité économique est de plus en plus troublée !

Tout d'abord, il faut rappeler que la dette du tiers monde voisine les 1.000 milliards de dollars. La plupart des pays endettés d'Amérique latine ou d'Afrique sont incapables aujourd'hui — faute de devises — d'acquérir des biens d'équipements produits par l'Europe, les Etats-Unis ou le Japon. Cette situation bloquée, au niveau du financement, peut être surmontée par le countertrade ou l'acheteur du Sud compense sa dépense par ses ventes au vendeur du Nord.

Ensuite, la dérégulation monétaire, la faiblesse des économies capitalistes, les cours changeants des matières premières, les fluctuations du prix du pétrole sont autant de facteurs qui compromettent sinon rendent difficiles les échanges commerciaux traditionnels et, par conséquent, une certaine forme de régulation économique. Les échanges compensés, dont les contrats s'échelonnent le plus souvent sur plusieurs années, contribuent à stabiliser les relations commerciales entre Etats.

Outre ces deux fonctions du countertrade, on retiendra que les échanges compensés ont pour avantage d'accroître la compétitivité des produits en provenance du Sud et de l'Est. Ainsi, une aciérie implantée dans un pays socialiste et payée par l'acier qu'elle produit se devra de respecter certaines normes de production imposées par son client occidental. Cette situation est profitable au producteur socialiste qui améliorera son savoir-faire et au consommateur occidental qui verra ses besoins satisfaits.

Nous laisserons au lecteur le soin de découvrir les multiples facettes que recouvre l'expression « échanges compensés » : c'est que dans cette matière, les montages commerciaux et financiers ne sont limités que par le

manque d'imagination des partenaires en présence. C'est le mérite de l'ouvrage de J. Nagels de nous en faire une typologie générale à partir de laquelle les cas particuliers deviennent intelligibles. Mais « Laissez faire laissez troquer » n'est pas seulement un plaidoyer en faveur d'une forme de rééquilibrage des échanges Nord-Sud et Nord-Est. C'est aussi la démonstration pratique que d'autres stratégies de commerce extérieur — pour la Belgique — sont possibles.

Les faiblesses du commerce extérieur belge sont connues : concentration de nos exportations vers nos voisins directs, contenu de ces mêmes exportations relativement banalisé et à faible teneur en valeur ajoutée. Ces faiblesses peuvent être corrigées dira J. Nagels, mieux, elles *doivent* être corrigées.

Réorienter nos exportations ? « Non pas qu'il faille délaisser nos marchés traditionnels. Ce serait suicidaire. Mais il faut — c'est un *must* absolu à l'horizon 2010 — pénétrer en profondeur de nouveaux marchés à l'Est et au Nord ».

Modifier notre panier de produits exportés ? C'est que le Nord et le Sud connaissent un développement industriel et leurs besoins sont à la mesure de ce développement. Il appartient à la Belgique d'être à la hauteur de cette demande, c'est-à-dire de moderniser son outil de production en vue de produire des biens technologiquement évolués.

« Améliorer le contenu du panier d'exportations, accroître la valeur ajoutée par unité exportée, réorienter géographiquement les exportations » un triple défi qui doit être relevé par la Belgique.

On comprendra, à la lecture des conclusions de J. Nagels, que la norme de compétitivité du gouvernement en matière d'exportation est de loin une notion restrictive voire soporifique pour nos exportateurs. Une stratégie d'exportation ne se mène pas seulement en fonction d'un élément du prix de revient des produits exportés : le salaire. Au contraire, compte tenu de l'évolution du commerce international, d'autres éléments prennent toute leur importance : le montage financier, la qualité des produits, le prix, les compensations.

L'intérêt de « Laissez faire, laissez troquer » c'est de nous le rappeler au départ du mécanisme concret du countertrade; ces échanges compensés qui, sans être la recette miracle, sont le passage obligé d'une « stratégie dynamique de l'exportation ».

philippe fraschina

le réalisme socialiste, une esthétique impossible

par régine robin

L'ouvrage de Régine Robin : *Le réalisme socialiste, une esthétique impossible* — encore que l'auteur travaille à l'université de Montréal — participe du renouveau des études marxistes en France, lesquelles cernent la montée du stalinisme dans sa dimension historique et comme résultat d'une intense lutte idéologique et politique dans l'appareil d'état soviétique durant la période de 1920-1930. Contre les théoriciens du totalitarisme, un travail comme celui de Régine Robin, et avant elle dans le secteur philosophique, ceux de Labica et de Zapata, démontrent qu'il n'y a pas eu en URSS un développement linéaire et rationnel ordonné à la volonté d'un homme ou d'un parti dans quelque domaine que ce soit.

Dans le champ littéraire, Régine Robin avance l'hypothèse que le réalisme socialiste n'est pas la concrétisation d'une imposition bureaucratique ou d'une décision de Congrès mais l'aboutissement de longues polémiques qui prennent naissance dans les milieux intellectuels russes du 19^e siècle. Ce faisant, Régine Robin sépare (et avant elle, de nombreux critiques) le réalisme socialiste de sa déviation jdanovienne d'après-guerre. Cette division (1) nous paraît justifiée, elle seule permet de comprendre comment des artistes comme Aragon ou Nizan et chez nous, Roger Somville ont pu et se revendiquent encore du réalisme socialiste.

Pour Régine Robin, ni la révolution, ni le marxisme n'ont bouleversé la base théorico-discursive des réflexions esthétiques sur le réalisme. Après 1917, la discussion se nourrit naturellement d'exigences nouvelles émanant des écrivains partisans d'un réalisme qui prend en charge la dimension épique de la révolution, et d'une demande sociale sans précédent dans l'histoire de la Russie, celle de couches populaires récemment alphabétisées.

Régine Robin livre des documents inédits en français, le discours des intervenants au 1^{er} Congrès des écrivains soviétiques qui vont officialiser la notion du réalisme socialiste, préférée à d'autres concepts comme réalisme monumental, réalisme social, réalisme prolétarien, réalisme révolutionnaire. Staline, pour sa part, avait proposé l'expression réalisme communiste.

Régine Robin montre également que l'image du héros positif, à quoi l'on réduit souvent le réalisme socialiste est une réponse progressiste au personnage dominant de la littérature russe du 19^e siècle : l'homme superflu, l'homme de trop, jouet des événements sociaux sur lesquels il n'a aucune prise. Avec l'affirmation d'un sujet romanesque, maître de soi et sûr de sa destinée, les écrivains réalistes socialistes galvanisent les énergies et maintiennent l'enthousiasme en une période d'intenses luttes idéologiques et poli-

(1) *Dictionnaire critique du marxisme*, ouvrage collectif, PUF, 1^{ère} éd., 1982, voir p. 762.

tiques. Il s'ensuit, d'après Régine Robin, un curieux mélange « impossible » qui caractérise le réalisme socialiste, celui d'un héros positif d'essence mythique greffé sur une esthétique de la représentation réaliste. « Impossible » répète Régine Robin, que ce mariage de l'eau et du feu, puisque d'après les thèses de G. Lukacs, le genre romanesque s'accommode mal ou pas du tout d'un héros non-problématique. Les écrivains soviétiques veulent dire la naissance d'un homme nouveau, refusent de choisir entre le romantisme et le réalisme, s'engluent dans la tradition et ne se donnent pas les moyens de produire une littérature révolutionnaire tant sur le plan du contenu que de la forme. La création d'un homme nouveau postulait des conditions d'écriture aux antipodes des conventions réalistes. Malheureusement, les écrivains qui s'écartaient du système de représentation réaliste ne réussissent pas à construire — et pour cause — des héros positifs. Les œuvres mêmes, plus tard présentées comme des modèles de la littérature soviétique ne possèdent pas de héros positif : *Le Don paisible* de M. Cholokhov et *La tragédie optimiste* de Vichnevsky.

La demande sociale (« Nous voulons un Tolstoï rouge ») uniformisera finalement la littérature soviétique. Dans le domaine cinématographique, le réalisme également finira par l'emporter et les films poético-épiques céderont la place à des productions historico-biographiques sacrifiant fond et forme à l'esthétique de la représentation. Régine Robin, avançant dans l'analyse, dégage la structure matérielle des romans réalistes socialistes; d'abord la greffe impossible d'un héros épique sur une matière romanesque réaliste, ensuite une hypercorrection de la langue ramenée au rang de simple instrument de transmission de la pensée. Il fallait en ces années difficiles, pense Gorki, l'un des pères du réalisme socialiste, combattre toute transgression stylistique venant d'auteurs ouvriers et paysans chez qui l'audace n'est bien souvent que la méconnaissance d'un code. Ainsi, par le recours au héros positif, l'univers romanesque se fige, le message se fait univoque et redondant, monologique, dira Régine Robin, reprenant la terminologie de M. Bakhtine.

Cette littérature réaliste socialiste était-elle une étape nécessaire dans la révolution culturelle qui s'accomplit en URSS dans les années 30 ? Était-ce le prix à payer pour ériger le socialisme dans un seul pays ? Nous ne le croyons pas, car le réalisme socialiste aurait pu être quelque chose d'autre que cette allégorie fictionnalisée dans le réalisme et qui sert paradoxalement à occulter la réalité conflictuelle qu'elle voulait décrire.

A sa décharge, relevons que le réalisme socialiste, national par sa forme, consacrait la reconnaissance des littératures régionales et ne pouvait de ce fait qu'être accepté par bon nombre d'écrivains. Socialiste par son contenu, il affirmait le droit à l'utopie et la volonté de structurer dans un sens progressiste l'imaginaire social. N'oublions pas que les années 30 marquent une pause dans l'édification du socialisme et le concept réalisme socialiste était de nature à rallier toutes les tendances des écrivains dont certains craignaient la domination autoritaire des auteurs prolétariens. Rien n'est simple donc dans la constitution du « stalinisme culturel », lequel correspond en matière de goût et de distinction aux aspirations de couches nouvelles qui accèdent pour la première fois à des fonctions dans l'appareil d'Etat soviétique.

Cette question du réalisme reviendra périodiquement dans les débats entre avant-gardes politiques et avant-gardes littéraires. En URSS, le réalisme s'est pensé comme une filiation, l'héritage du passé a étouffé la création révolutionnaire, mais il ne nous semble pas évident et nécessaire que le réalisme socialiste se transforme toujours en académisme néo-platonicien. La période de l'agit-prop avait montré la possibilité d'une problématique nouvelle pour transcrire la victoire de la révolution. Toujours cette vieille opposition entre poétiser la révolution ou révolutionner la poésie que le réalisme socialiste pouvait annuler. Une littérature engagée n'est pas par essence alitéraire; Brecht est là pour nous le prouver. Un autre cheminement était et reste encore possible, celui d'une alliance entre héros positif et innovation formelle, en lieu et place du compromis autoritaire effectué dans les années trente entre le réalisme balzacien, façon XIX^e siècle, et la veine agitatrice, mobilisatrice, romantique et héroïque des écrivains qui se voulaient impliqués dans les transformations de la société soviétique.

Sur la méthode employée par Régine Robin, nous marquons notre accord dans la première partie de l'ouvrage où la démonstration s'appuie sur des questionnements nouveaux empruntés à la linguistique. Par contre, l'analyse structurale convoquée dans la dernière partie, parce qu'elle s'inclut dans une interrogation sur la valeur littéraire du réalisme socialiste, est moins convaincante.

Première objection : Régine Robin prétend dégager le schéma narratif des romans réalistes socialistes et elle offre aux lecteurs une structure passe-partout, laquelle se retrouve à des degrés divers dans toutes les productions large public fortement marquées du sceau de l'idéologie. Pourquoi n'a-t-elle pas, suivant M. Bakhtine qu'elle aime citer, posé la question d'une structure spatio-temporelle spécifique au réalisme socialiste, au lieu de recourir aux articulations actantielles de Greimas ? Deuxième reproche : Régine Robin fait l'analyse précise et détaillée de la forme correspond point pour point à la « demande sociale » de réalisme socialiste et elle semble conclure à l'adéquation de cette forme à cette demande, adéquation volontariste qui s'inscrit dans le monologisme. Or, pour Régine Robin, le monologisme, voilà l'ennemi, puisque, à lire Bakhtine, elle attribue une valeur littéraire supérieure aux œuvres modernes traversées par une multiplicité de voix et de consciences indépendantes. Ainsi Régine Robin ne voit pas la possibilité d'un roman polyphonique socialiste et ne considère pas les choix esthétiques des années trente comme relevant de la conjoncture politique, de l'ethos des dirigeants et de la stratégie d'alliance que le PCUS entendait mener à ce moment (1934).

p. aron et j.-m. rosier

« *Le réalisme socialiste, une esthétique impossible* » par Régine Robin, Ed. Payot, Paris, 1986.

les intégrismes

Pour échapper à la tentation ambiante qui fait du mot intégrisme un mot magique — identifié à l'Islam et à une menace pour la paix à Bruxelles, rien de tel que de lire « *Les intégrismes* », publié par le Centre d'action laïque de l'ULB. Le seul fait de concevoir l'intégrisme au pluriel en souligne la diversité

— largement illustrée dans l'ouvrage. A la source de cette démarche : un colloque organisé en mai 1985 par l'Institut d'étude des religions et de la laïcité. « Les intégrismes », ce sont les actes de ce colloque.

La richesse des contributions me contraint à des choix dans le cadre de cette brève recension. Ce sont les textes d'Emile Poulat, d'Olivier Carré, de Willy Bok et de Michèle Mat et Anne Morelli qui m'ont paru les plus significatifs, en ce qu'ils éclairent la complexité et l'ambiguïté de la notion d'intégrisme.

C'est à Emile Poulat qu'il appartient de rappeler — et avec quelles précisions ! — que « l'intégrisme ou ce qu'on appelle ainsi est un phénomène de terrain catholique ». Il s'agit, au 19^e siècle, de ces catholiques « intégraux » (appelés intégristes par leurs adversaires) et qui s'opposent tant au libéralisme qu'au socialisme. L'enjeu de cette profonde et durable querelle, c'est le ralliement à la société moderne. Poulat met en garde contre la confusion — tentante, elle aussi — entre les héritiers contemporains de cette tradition catholique et l'extrême-droite.

Un des mérites principaux de l'étude d'Olivier Carré est de dégager la diversité, dans le monde arabe, des niveaux d'appartenance au nationalisme. Il rappelle comment l'inspiration islamique a contribué à la résistance anticoloniale et décèle dans le populisme islamique de l'Iran un refus de toute imitation d'une Europe laïcisante. Autre notation importante : le Coran n'a affronté ni Réforme, ni Contre-réforme. Les textes sacrés de l'Islam ne sont pas soumis à la critique historique, ce qui peut induire un danger d'obscurantisme. Enfin, son analyse des Constitutions d'Etats arabes et celle de la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme (1981) soulignent les liens puissants entre nationalité et Islam.

Avec Willy Bok, on entre de plein pied dans le débat mené en Israël sur les relations entre Etat et religion. Il acte d'emblée qu'entre le premier et la seconde, il n'y a pas de séparation nette; sur cette frontière molle, agissent d'incessantes pressions. Celles qui dérivent de l'accord passé en 1947 entre l'Agence juive et l'Agoudat Israël et du poids de ce dernier, celles qui sont exercées par le parti Mafdal et plus agressivement encore, par le Bloc de la foi (Gouch Emounim). Toutes ces pressions visent à consolider les assises religieuses de la société, à transformer le judaïsme en religion d'Etat, à marginaliser les laïques, Willy Bok s'en inquiète, car la confusion entre politique et théologie est porteuse de menaces pour les libertés individuelles et pour le pluralisme. C'est un débat dont l'actualité montre le caractère dramatiquement concret.

La contribution féminine du recueil se distingue d'abord par sa verve. Michèle Mat et Anne Morelli ont visiblement pris plaisir à écrire leur texte sur Intégrisme et sectes, qui leur a permis de brillantes variations sur le thème de la relativité des définitions, tant de l'intégrisme que de la secte. Je retiens comme particulièrement instructive l'enquête menée sous l'égide de Morelli parmi des immigrés non-musulmans à Bruxelles. Qu'il s'agisse d'Italiens du Mezzogiorno ou de Zaïrois, on constate que le choc de l'immigration suscite des transferts de type religieux : adhésion-refuge dans des sectes qui, pour

les Italiens comme pour les Africains, reconstituent un morceau de climat culturel perdu, dispensent écoute, chaleur et consolation. C'est une enquête du plus grand intérêt.

Et nous n'aurons rien dit des textes de Henri Kurta, Robert Joly, Yann Richard et Georges Goriely, ni même de l'excellente introduction de Jacques Marx. Mais déjà abondent les raisons de lire « Les Intégrismes ».

r.l.

« Les intégrismes », édition *La pensée et les Hommes*, Editions de l'Université de Bruxelles, 144 pages, 350 fr.

l'état pour quoi ? pour qui ?

par f. delfosse

« Les controverses sur les missions de l'Etat moderne ne sont pas neuves. De multiples auteurs ont proposé leur théorie générale de l'Etat, avec un talent que nous ne saurions égaler; nous ne chercherons pas à les concurrencer dans cet ouvrage. Nous retiendrons plutôt quelques-une de leurs propositions, en les considérant comme autant d'hypothèses à vérifier ponctuellement, toutes plausibles a priori, toutes suspectes si l'on prétend leur donner une valeur absolue et universelle ».

C'est en ces termes que l'auteur, François Delfosse, présente et introduit le ou les objectifs de l'ouvrage de synthèse « L'Etat pour quoi ? pour qui ? »

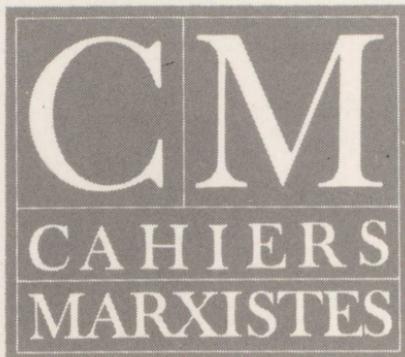
Cette synthèse, ce canevas théorique a bien entendu les avantages de ses défauts, et réciproquement. Avantages qui consistent à avoir dans l'ouvrage un tour d'horizon des sphères d'actions de l'Etat, des enjeux économiques qu'il constitue à l'égard des différentes classes et couches sociales, et des diverses théories relatives aux sujets évoqués. Défaut d'une synthèse générale d'une part, dans la présentation des différents domaines de l'Etat et leurs interrelations; d'autre part, dans le compte-rendu parfois schématique des théories présentées.

C'est donc dans une optique récapitulative qu'il faut aborder l'ouvrage. Ceci n'empêche par ailleurs pas François Delfosse de prendre position, positions que nous sommes loin de toujours partager. Ainsi, sur la notion de société productiviste, l'auteur met sur un même pied les conséquences d'une économie marchande et d'une économie publique, pour aboutir à la conclusion que dans les deux cas, il s'agit d'« un modèle productiviste qui nous conduit à une impasse qui prend la forme d'un mirage, (...) et que ce choix est un faux dilemme » sans véritablement laisser entrevoir quel autre type de possibilité il envisage. Précisions que F. Delfosse envisage l'Etat uniquement dans le cadre de sociétés occidentales développées.

pascal delwit

L'ouvrage est vendu par correspondance au Centre de recherches sociologiques de l'UCL. Place Montesquieu 1 bte 10 1348 Louvain-la-Neuve. Compte 001-1516414-89. Prix 350 fr.

L'abonnement annuel aux CM : 700 F
à verser sans tarder au CCP 000-0188745-80
de la Fondation Joseph Jacquemotte
1000 — Bruxelles



Avec l'appui de la Commission française de la Culture
de l'agglomération bruxelloise

L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne sont des titres au porteur, que vous utilisez comme vous le voulez. Vous les conservez chez vous ou nous les gardons pour vous dans nos coffres. De plus, ils offrent un haut rapport.

Et pas besoin d'être milliardaire pour se construire une épargne, vous pouvez acheter des Bons d'Épargne à partir de 5000 F. Ce placement vous intéresse ? Il y a une agence CGER près de chez vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les « Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



BONS D'EPARGNE CGER : POUR TOUTE SECURITE

CGER
nous sommes à vos côtés

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER...
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
bd Lemonnier 171
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES
Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE L'AVENIR
Rue St-Léonard 102
4000 Liège

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton